

2.
ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES RÉGIONALES
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS RURALES 8
RÉSUMÉ DU RAPPORT ET DE L'ANALYSE

1. K. Richardson et S. Brown

Décembre 1978

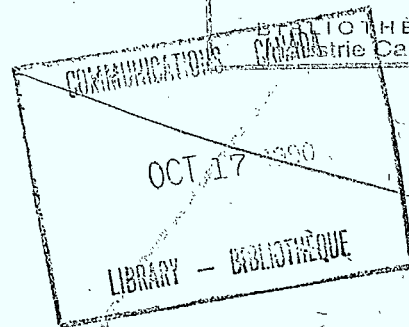
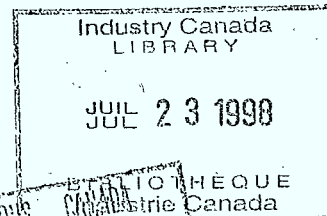
QUEEN
PC2
92 528
.C2 8
R5214
1978

P
92
C2
R52f
1978

DD 9977942
DL 10031385

"Pour les Canadiens, le monde rural est une réalité importante. Nous en avons comme preuves les reportages étoffés que les journaux du pays consacrent aux allocutions des ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture et aux politiques qu'ils établissent; la fierté de nos concitoyens devant l'abondance de nos exportations de blé et le flot de citadins qui fuient la ville par milliers pour prendre leurs loisirs dans les grands espaces ruraux. En outre, les importants travaux de génie qu'a exigés l'aménagement du territoire et le fait que notre pays, deuxième au monde quant à sa superficie, réussisse à être administré par un nombre relativement peu élevé de personnes, constituent une source d'orgueil national et confèrent au pays son caractère distinctif. Par contre, notre pays est dominé par des considérations axées sur l'économie et la structure urbaine. En effet, nous avons adopté bien peu de politiques positives visant directement la conception des régions rurales, et celles qui, de fait, influent sur la vie en milieu rural, sont sectorielles et reflètent surtout des enjeux reliés à l'économie de l'industrie agricole. Nous chercherons donc dans le présent rapport à établir la nécessité de mettre en oeuvre de vastes stratégies d'aménagement rural et nous amorcerons l'élaboration d'un cadre permettant d'évaluer dans quelle mesure les régions rurales assurent bien la satisfaction des besoins humains fondamentaux".

John L. Girt, "Études sur l'aménagement rural",
novembre 1976.



Voici une liste abrégée de quelques expressions utilisées dans le présent rapport. Nous conseillons au lecteur de s'y reporter pour mieux comprendre les tableaux. Le sujet 1.2 comprend des définitions plus détaillées.

Agglomération ruraine	Localité dont la population est supérieure à 2 500 habitants
Canada	Toutes les provinces et les territoires
Région d'intérêt (RI)	Les limites de distribution continue de la population des provinces)
Région éloignée	Les territoires et les régions des provinces situées à l'extérieur des concentrations de population, c'est-à-dire les régions situées au-delà des limites de distribution continue de la population
Région rurale à l'étude (RRE)	La région d'intérêt à l'exclusion des centres urbains
Région rurale de recensement	Les régions que Statistique Canada définit comme régions rurales, c'est-à-dire les localités dont la population est inférieure à 1 000 habitants et celles dont la densité de population est inférieure à 1 000 habitants par mille carré
Toutes les provinces	Les dix provinces.

Table des matières

	<u>Page</u>
1.0 Introduction	
1.1 Objectifs et limites de l'étude démographique	1
1.2 Définition de l'expression "région rurale"	3
2.0 Renseignements démographiques communautaires et commerciaux	11
2.1 Région rurale à l'étude	11
2.2 Données démographiques	12
2.3 Ménages	25
2.4 Localités	33
2.5 Caractéristiques socio-économiques de la population de la région rurale à l'étude	44
2.6 Activités économiques	49
3.0 Données sur le service téléphonique	54
3.1 Introduction	54
3.2 Données sur les circonscriptions	58
3.3 Données sur le service	66
3.4 Facteurs touchant le service téléphonique rural	77
4.0 Régions typiques	
4.1 Objectif	84
4.2 Critères de sélection et régions choisies	85
4.3 Examen	98
5.0 Observations de conclusion	100
6.0 Ouvrages de référence	105
7.0 Annexes	
7.1 Description de la région rurale à l'étude	107
7.2 Processus d'urbanisation	114
7.3 Comptage des localités	117
7.4 Une localité typique des Prairies	120

1.0 Introduction

1.1 Objectifs et limites des études démographiques

Le présent rapport résume les données recueillies au cours des quatre études démographiques régionales menées dans le cadre du programme des télécommunications rurales. Ces études, réalisées dans les Maritimes (1), au Québec et en Ontario (2), dans les Prairies (3) et en Colombie-Britannique (4) visaient à atteindre les objectifs généraux ci-après:

- a) définir à l'aide de documents où se situent la population rurale et les régions rurales, présenter des données de base pertinentes sur la prestation des services de télécommunications et identifier les tendances;
- b) déterminer les principaux facteurs reliés aux niveaux actuels du service téléphonique; et
- c) identifier un petit nombre de régions typiques qui pourraient faire l'objet d'autres études techniques, économiques et sociales.

En raison du peu de temps alloué et des restrictions financières imposées, les études se sont limitées à la cueillette et à l'analyse des données disponibles dans le domaine du service téléphonique uniquement. Quant aux données sur les services ruraux de radiodiffusion, elles seront recueillies et analysées en vertu du mandat d'une étude complémentaire qui fera suite à ces études (5).

Ces facteurs locaux expliquent dans une certaine mesure le manque d'uniformité que l'on retrouve entre les quatre études. Les données disponibles dans une région ne sont pas nécessairement disponibles dans une autre et, même si elles le sont, elles peuvent se présenter sous un aspect totalement différent. En outre, l'ardeur à rechercher des sources de renseignements a varié selon les agents de recherche engagés et les intérêts de chaque entrepreneur.

C'est pourquoi il a été très difficile de résumer les quelque 1 100 pages des rapports définitifs. En effet, l'une des recommandations qui ressort de ce travail indique qu'il est préférable de confier ce genre d'études à un entrepreneur unique. Même si l'on perdait alors certaines collaborations et une certaine couleur locale que l'on peut obtenir dans le cadre d'études faites par des gens de la région, les travaux ainsi réalisés auraient le grand avantage d'être uniformes. Dans la mesure du possible, les auteurs ont tenté de combler les lacunes en présentant des données provenant

d'autres sources. Malgré cela, il existe encore des lacunes dans certains tableaux du présent rapport.

Un autre facteur qui explique le manque d'uniformité des résultats de chaque région est lié au caractère nécessairement subjectif de l'analyse de certaines données par chaque entrepreneur. Encore là, les auteurs ont tenté de remédier à cet obstacle, ce qui explique que certains tableaux du rapport ne sont pas directement conformés aux données des ouvrages de référence n^{os} 1 à 4.

Pour des raisons qui seront exposées dans la prochaine section, les études démographiques ont donné lieu à des tableaux de données spéciales, qu'en général on ne peut pas comparer directement avec les sources habituelles de données. Chaque étude visait essentiellement à atteindre les quatre objectifs suivants:

- i) déterminer la pertinence de la définition de l'expression "région rurale", donnée par Statistique Canada et d'autres sources, et définir les zones rurales de la région en question. Une définition acceptable des régions rurales, qui fera l'objet de la prochaine section, a été élaborée à partir de cet objectif et on a défini les zones pour lesquelles on pouvait recueillir les données démographiques et autres;
- ii) recueillir les données existantes sur la topologie, le climat, la géographie humaine, la démographie sociale et l'économie rurale, ce qui permet d'obtenir les données de base sur la population rurale ainsi que ses caractéristiques socio-économiques, sa distribution et les entreprises rurales exploitées dans chaque région;
- iii) étudier les niveaux actuels du service téléphonique et en déterminer les principaux facteurs, ce qui permet d'obtenir les données de base sur le service téléphonique assuré à la population rurale et de les relier aux facteurs démographiques et économiques;
- iv) choisir des régions rurales typiques offrant des conditions acceptables pour l'exécution d'essais techniques sur place et d'expériences ou de sondages sociaux, et justifier ce choix.

Le présent rapport suit en général l'ordre qui précède. Les données sont présentées par province, quoique les études les présentent par agglomération de

recensement ou même par secteur plus restreint. Dans certains cas où il a été nécessaire de le faire, le rapport reproduit à la lettre des extraits des ouvrages de référence nos 1 à 4. Les auteurs ont tenté de ne résumer que les données les plus importantes, plutôt que de présenter l'éventail complet des éléments traités par ce vaste sujet. Les personnes désireuses d'obtenir de plus amples renseignements sur les sujets traités dans le présent rapport auraient avantage à consulter les rapports originaux des études.

1.2 Définition de l'expression "région rurale"*

Les définitions démographiques les plus couramment employées sont celles dont Statistique Canada se sert pour les données ayant trait au recensement national. Or, Statistique Canada n'a de définition que pour l'expression "population urbaine", et prend pour acquis que les personnes qui n'habitent pas les "régions urbaines" constituent la "population rurale".

Aux fins du dernier recensement national effectué en 1971, la définition de la population urbaine ci-après a été utilisée pour interpréter les données démographiques:

"la population comprend toutes les personnes demeurant dans les cités, villes et villages constitués de 1 000 habitants et plus, ainsi que dans les localités non constituées de 1 000 habitants et plus, et ayant une densité de population d'au moins 1 000 habitants au mille carré".

À remarquer que cette définition ne donne aucune indication sur les caractéristiques sociales de la population visée. Les facteurs déterminants sont l'importance de la localité (c'est-à-dire sa population), s'il s'agit d'une localité constituée et si sa densité de population est supérieure à un niveau arbitraire quelconque. Ce dernier élément est l'un de ceux qui causent le plus de difficultés en démographie, étant donné que la région dont la population est mesurée n'est pas fixe, puisqu'elle dépend en général des limites administratives locales ou d'autres limites commodes.

* Les lecteurs qui désirent de plus amples renseignements sur ce sujet sont priés de se reporter aux ouvrages de référence nos 6, 7 et 8, ainsi qu'à la page 28 de l'ouvrage de référence n° 3.

Pour compliquer davantage la question, il n'existe aucune définition normalisée des termes "cité", "ville" et "village". Par exemple, une agglomération appelée "village" dans une région du Canada peut être plus grosse qu'une agglomération appelée "ville" dans une autre région du pays.*

Le tableau 1, qui illustre cette définition, trace la courbe de la concentration de la population en fonction de la densité de la population. L'expression "région rurale" désigne en général les régions dont la population est inférieure à 1 000 personnes. Toutefois, quelques localités non constituées dont la population totale est supérieure à 1 000 habitants seront également classées dans la catégorie "région rurale", si la densité de leur population est inférieure à 1 000 habitants par mille carré. Il est évident que l'application de cette définition est subjective et qu'elle repose sur les plus petites régions pour lesquelles les données peuvent être directement recueillies et étudiées (habituellement un secteur de dénombrement, dont le nombre est d'environ 40 000 au Canada).

Une approche différente a été adoptée pour chacune des études démographiques régionales menées dans le cadre du programme de télécommunications rurales. On a demandé à chaque entrepreneur de définir les zones rurales de leur région et de déterminer si les définitions de Statistiques Canada sont pertinentes. La première tâche que les entrepreneurs ont dû entreprendre a donc été d'identifier les régions rurales des provinces, ce à quoi ils sont parvenus en appliquant la définition de l'expression "région éloignée" utilisée par le MDC, c'est-à-dire:

"les régions situées en dehors des limites de la distribution continue de la population et au-delà de la zone de desserte des systèmes de transport et de communication".

Il est évident que l'application de cette définition est une question de jugement et qu'il faut au préalable effectuer une certaine sélection, qui exige une excellente connaissance de la région en question. Il est à remarquer que les Territoires du Nord-Ouest et le Territoire du Yukon font automatiquement partie de la catégorie "région éloignée".

Si l'on élimine les "régions éloignées" de la superficie totale des provinces, il ne reste que les régions

* Pour de plus amples renseignements sur les liens entre les unités administratives des administrations et les agglomérations de recensement de Statistique Canada, le lecteur est prié de consulter la deuxième partie de l'ouvrage de référence n° 9.

habitées à population continue du Canada qui sont composées en grande partie de régions rurales mais où se retrouvent également les centres urbains. Les régions habitées ainsi définies constituent la "région d'intérêt".

L'étape suivante consiste à déterminer la population totale de la région habitée et à en extraire la population "urbaine". Le montant obtenu constitue alors la population de la région rurale à l'étude et c'est sur celui-là que notre étude se portera.

Malheureusement, la situation se complique encore une fois. D'après les connaissances locales que l'on possède sur la population et ses caractéristiques, il a été décidé que les localités dont la population est d'au plus 2 500 habitants peuvent être considérées comme des régions à prédominance rurale. Par conséquent, il conviendrait qu'elles fassent également l'objet de nos études. (Le Conseil de l'aménagement rural du Canada a émis l'avis qu'il serait peut-être plus juste d'étudier les localités ayant une population d'au plus 10 000 habitants - voir l'ouvrage de référence n° 8). De cette façon, nous n'excluerons pas les petites villes qui assurent aux régions rurales environnantes les services téléphoniques et autres dont celles-ci ont besoin, et ainsi, les données sur le service que nous recueillerons seront plus réalistes. Statistique Canada fixant à 1 000 habitants la population minimale des "centres urbains", nous avons qualifié de "semi-rurale" la population des régions dont la population varie entre 1 000 et 2 500 habitants.

Au moment où les études démographiques ont eu lieu, les données du recensement de 1976 n'étaient pas disponibles dans l'ensemble. Par conséquent, les travaux se sont inspirés en grande partie des données recueillies lors du recensement de 1971, et les définitions utilisées pour classer la population de la région rurale à l'étude par catégories ont été celles qui avaient été établies lors du recensement de 1971, après y avoir apporté les modifications décrites ci-dessus. Nous pouvons résumer ces détails de la façon suivante:

La population de la région rurale à l'étude comprend:

- a) la population de toutes les municipalités rurales juridiquement constituées, celle des localités non constituées, celle des territoires non organisés et des réserves indiennes dont la densité de population, lors du recensement de 1971, était inférieure à 1 000 habitants par mille carré; et

- b) la population de toutes les cités, des villes et des villages juridiquement constitués dont la population totale est inférieure à 2 500 habitants.

Il est à remarquer que dans cette définition, nous avons sous-entendu les éléments suivants:

- 1) La région rurale à l'étude se situe à l'intérieur des limites des régions habitées à population continue des provinces, à l'exclusion des centres urbains. On peut délimiter cette région en éliminant les régions éloignées de la superficie totale des provinces.
- 2) Les régions éloignées des provinces sont toutes les régions situées en dehors des limites de la zone de distribution continue de la population et au-delà des limites de la zone de desserte des réseaux normaux des transport et de communication.

La figure n° 2 illustre sous forme de diagramme la population de la région rurale à l'étude. Il est à remarquer que ce tableau traite de la région d'intérêt seulement et non de la superficie totale des provinces, comme c'était le cas à la figure n° 1. En d'autres mots, la figure n° 2 a été tracée une fois les régions éloignées et leur population éliminées de la région d'intérêt aux fins de la présente étude.

Au cours des études démographiques, on a découvert qu'en général, la population des régions éloignées a une densité totale inférieure à un habitant par mille carré, ce que l'on pourrait retenir comme définition pratique de l'expression "région éloignée". Rien n'empêche toutefois que certaines parties de la région rurale à l'étude aient une densité de population inférieure à un habitant par mille carré. Cependant, il doit être entendu que la population des régions éloignées présente certains éléments qu'on pourrait classer, aux fins du recensement, aussi bien comme "urbains" que comme "ruraux".

Si ces définitions semblent assez précises, elles ne sont pas encore entièrement satisfaisantes, puisqu'elles ne tiennent pas complètement compte des particularités locales. Les études démographiques ont permis de découvrir que certaines localités ayant une population supérieure à 2 500 habitants présentaient les mêmes particularités que celles dont la population varie entre 1 000 et 2 500 habitants. Nous les avons donc intégrées aux données démographiques de la région rurale à l'étude. Par contre, un certain nombre de régions situées dans les grandes cités et aux environs, qui constituent en fait la banlieue des régions juridiquement constituées, n'ont pas été intégrées aux données démographiques puisque les

services qui y sont assurés sont essentiellement les mêmes que ceux dont bénéficie la région urbaine à laquelle elles sont rattachées.

Un autre élément de variation dont il faut tenir compte est le degré de précision des analyses menées dans le cadre d'une étude régionale d'une durée limitée. Ainsi, certaines municipalités ont été considérées comme entièrement rurales, même si Statistique Canada estime que certaines parties de ces municipalités sont urbaines. C'est en particulier le cas du Québec et de l'Ontario, dont les cantons ruraux comprennent d'assez grands centres de population non juridiquement constitués. Il faut cependant bien se rendre compte que le nombre des localités qui se situent aux extrêmes des tableaux nos 1 et 2, soit les grandes localités à faible densité de population et les petites localités à forte densité de population, diminue rapidement au fur et à mesure qu'on s'éloigne du point d'origine.

Concentration de la population
(nombre d'habitants)

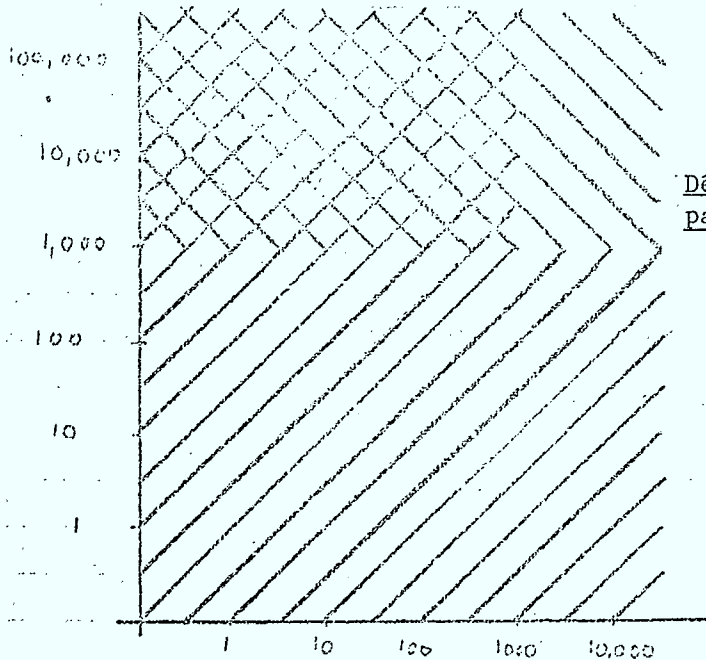
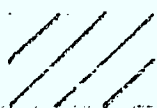


Figure 1

Définition des régions rurales
par Statistique Canada - 1971

Densité de la population
(habitants/mille carré)

Légende



Population rurale



Population urbaine



Population urbaine
(localité juridiquement
constituée) ou
Population rurale
(localité non juridiquement
constituée)

Concentration de la
population de la
région d'intérêt
(nombre d'habitants)

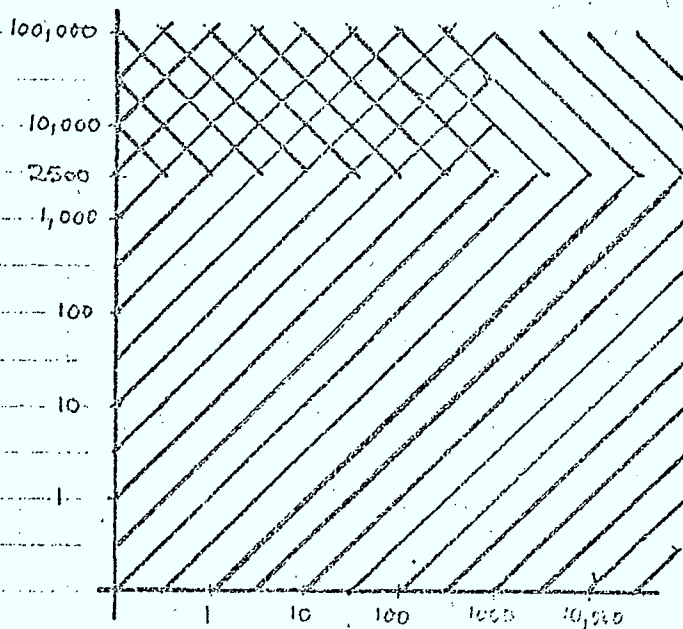


Figure 2

Etudes démographiques du
programme de télécommunica-
tions rurales - Définition
des régions rurales

Densité de la population
(habitants/mille carré)

Si l'on tient compte de tous ces facteurs, on s'aperçoit qu'en général, la limite minimale de la population des régions urbaines est de 2 500 habitants, mais que dans certains cas, des localités dont la population atteint 5 000 habitants ont été classées comme régions rurales. Même si les données obtenues de cette façon ne sont pas habituelles dans un certain sens, elles sont quand même assez justes pour satisfaire les objectifs du programme de télécommunications rurales.

En résumé, les études démographiques ont adopté de façon générale des définitions découlant des données du recensement de 1971 et des connaissances acquises sur les particularités des régions. De cette façon, on a pu établir une définition pratique de l'expression "régions éloignées" dont on peut se servir pour établir les liens entre les régions éloignées et les régions rurales. Nous pouvons donc classer comme "régions rurales" des régions dont la densité de la population sur un vaste territoire géostatistique est inférieure à un habitant par mille carré. Par analogie, nous pouvons considérer comme région urbaine les centres dont la population est supérieure à 2 500 habitants ainsi que les banlieues qui leur sont contigües. Dans le présent rapport, nous avons dans certains cas modifié des données présentées dans les ouvrages de référence n^{os} 1 à 4 pour qu'elles soient plus conformes à ces définitions.

Même si les définitions destinées à spécifier les liens entre les régions éloignées, rurales et urbaines que nous venons d'expliquer sont assez précises, il ne faut pas oublier que nous ne sommes pas en présence de groupes homogènes de personnes, mais bien d'un large éventail de particularités sociales, économiques et démographiques. Par conséquent, même si nous pouvons recueillir des données qui semblent précises sous tous les aspects, nous conseillons aux lecteurs de se rappeler que le présent rapport s'appuie en fait sur des éléments assez arbitraires. Pour souligner certaines différences moins tangibles mais aussi importantes entre les catégories arbitrairement choisies, les auteurs ont établi une liste des adjectifs qui qualifient en général chaque catégorie. Cette liste ne vise pas à imposer des jugements préétablis et le lecteur est invité à y ajouter les adjectifs qu'il pourrait préférer à ceux-ci.

Qualificatifs

<u>Particularités</u>	<u>Milieu urbain</u>	<u>Région rurale</u>	<u>Région éloignée</u>
Emplacement	Zone centrale	Arrière pays	Bled, région frontalière
Accès	Facile		Isolé
Milieu	Zone bâtie	Campagne	Lieu sauvage non encore touché par la civilisation
Dimension de l'agglomération	Métropole	Petite ville	Centre d'exploitation de ressources
Population	Élevée et à forte densité	Dispersée	Sous-peuplée
Développement général	Très développée et industrialisée	Agricole uniformément	Exploitation des ressources
Développement social	Marqué		Rétrograde et marginal
Développement culturel	Poussé	Peu raffiné	Rudimentaire
Mentalités	Grande cité	Petite ville	Primitif
Possibilités et installations	Favorisé	Limité et défavorisé	Primitif

2.0 Renseignements démographiques, communautaires et commerciaux

2.1 Région rurale à l'étude

La carte n° 1 réunit les quatre cartes régionales illustrant la région rurale à l'étude à l'échelle du pays, d'après la définition adoptée aux fins du présent projet. L'annexe 1 comprend une description détaillée de cette région. En principe, il aurait été beaucoup plus facile de tracer une ligne d'est en ouest à travers les provinces et de désigner comme régions éloignées toutes les régions situées au nord de cette ligne. Toutefois, un grand nombre de chaînes de montagnes et de rivières suivent l'axe nord-sud et toutes les régions comprennent habituellement des zones non peuplées suffisamment grandes pour que nous portions une attention particulière à la division du territoire des provinces en régions éloignées et en régions rurales. Par conséquent, plusieurs régions rurales comprennent des régions éloignées et nous avons dû élargir notre définition de l'expression "distribution continue de la population" de façon à y inclure des régions comme le district de Peace River en Alberta et en Colombie-Britannique, ainsi que le nord du lac Supérieur, en Ontario.

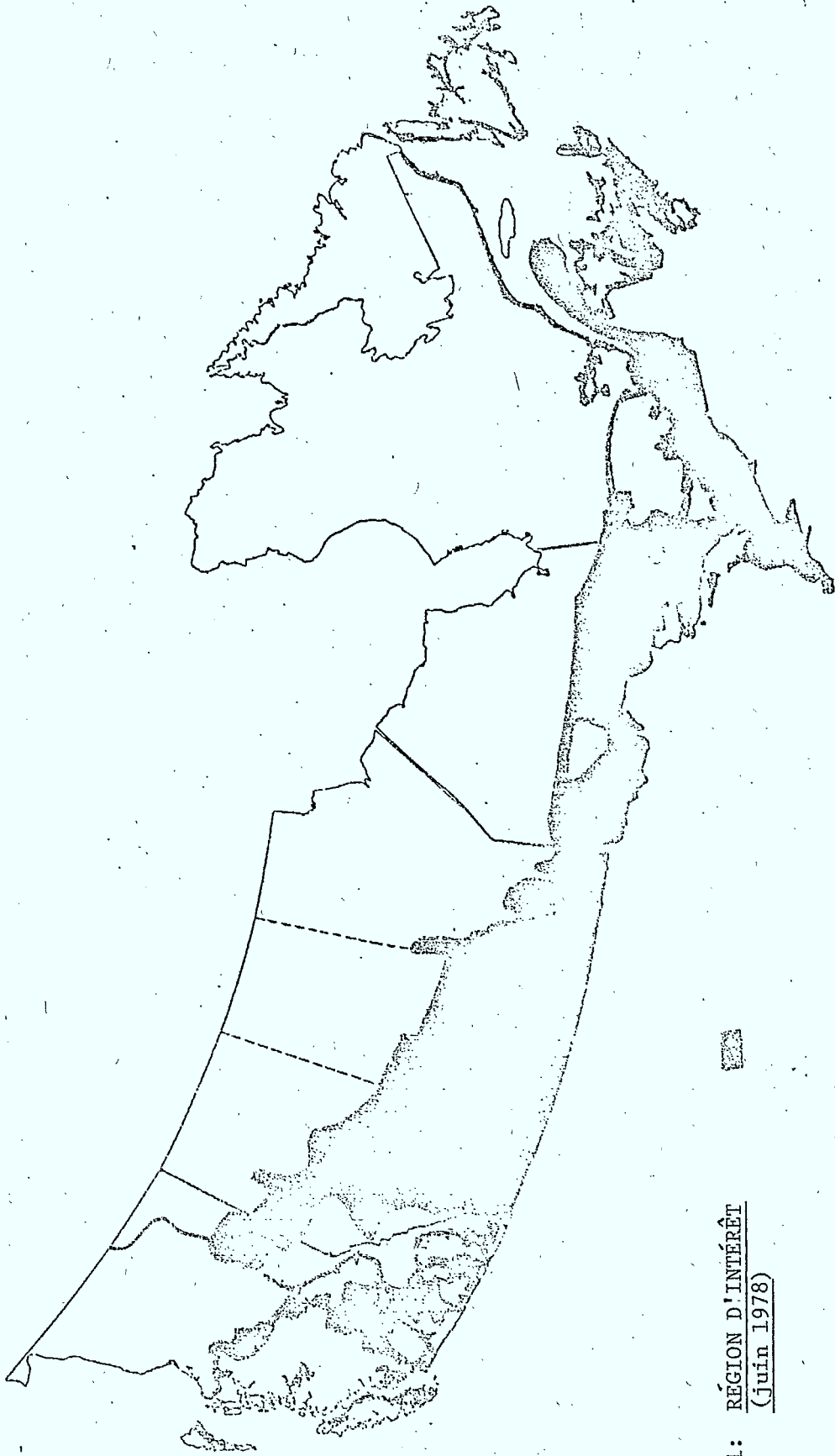
On peut mieux comprendre cette question en consultant la carte n° 2, qui a été tracée au moyen des données du recensement de 1976 et qui indique tous les secteurs de recensement dont la densité de population se situe entre 1 et 1 000 habitants par mille carré, ainsi que les localités constituées dont la population est d'au plus 2 500 habitants. Lorsqu'on compare ces deux cartes, on se rend compte que plusieurs localités septentrionales, petites ou moyennes, correspondent à notre définition de la région rurale, mais qu'elles n'ont pas été incluses parce qu'elles sont situées à l'extérieur des limites de distribution continue de la population des provinces. En général, les régions indiquées sur la carte n° 1 bénéficient d'un service téléphonique de circonscription dont les centraux sont rapprochés; quelques localités septentrionales, en particulier les grands centres d'exploitation des ressources, bénéficient également du même service, mais elles sont reliées au service de centraux du sud par voie hertzienne plutôt que par câbles.

Le tableau n° 1 indique la superficie de la région rurale à l'étude dans chaque province. Le taux de peuplement du territoire de chaque province varie de 7,1 p. 100, dans le cas de Terre-Neuve, à 100 p. 100, dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard. Il ressort que c'est dans les Prairies que la distribution continue de la population est la plus élevée au Canada, le taux de peuplement du territoire de cette province représentant

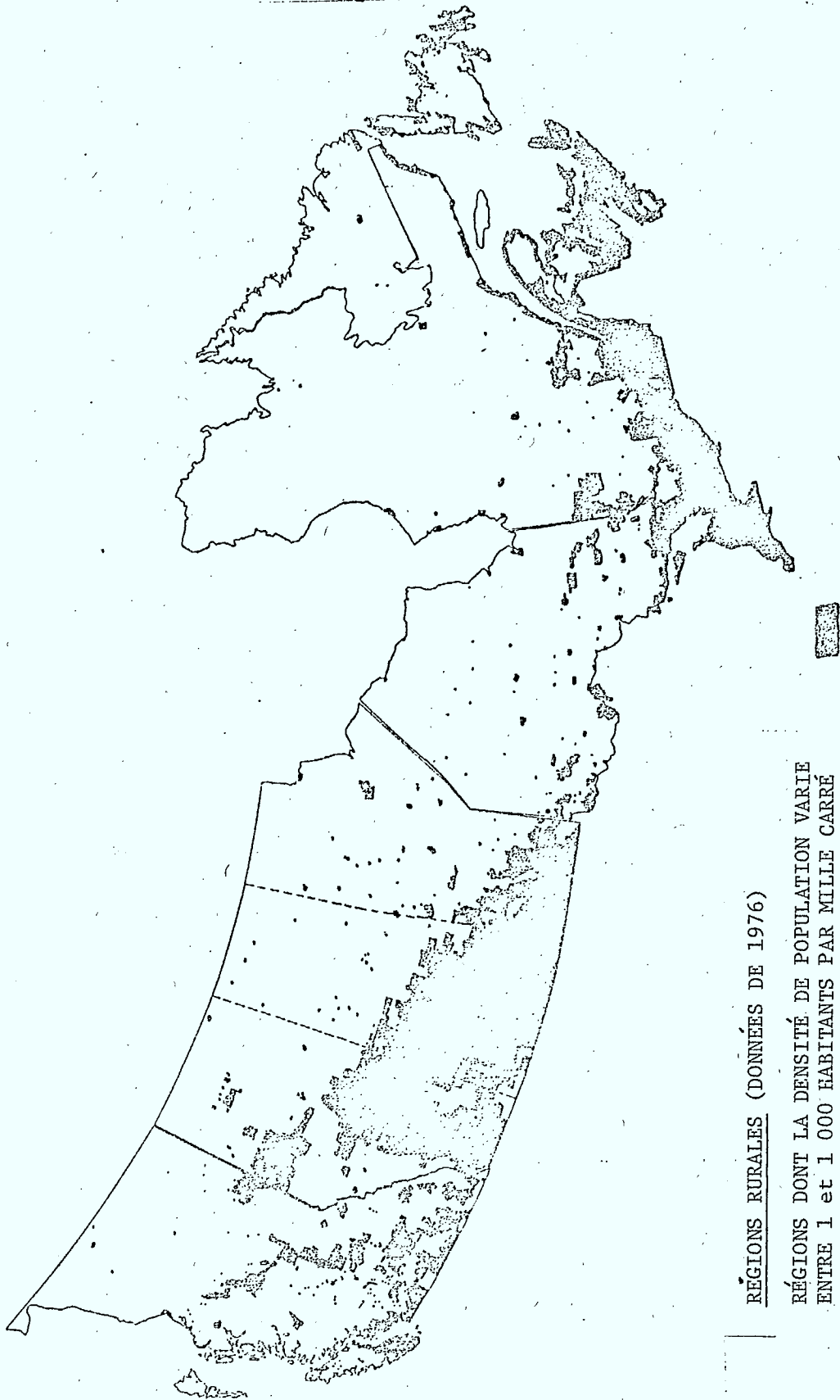
un peu plus du double de celui de l'Ontario, qui se place au deuxième rang au pays sous ce rapport. Par contre, à l'échelle nationale, ces données font ressortir à quel point le Canada est un pays à faible taux de peuplement. S'il faut, comme certains le soutiennent, peupler jusqu'à un certain point tout le territoire canadien, il est évident que nous n'avons pas été à la hauteur de la tâche jusqu'à maintenant.

2.2 Données démographiques

Le tableau n° 2 indique la population en 1971 de la région rurale à l'étude (RRE), dont la répartition est illustrée à la carte n° 1. Pour nos propres besoins, nous avons exclu les localités dont la population est supérieure à 2 500 habitants, ainsi que la banlieue des principaux centres métropolitains, que l'on peut considérer essentiellement urbains.



CARTE No 1: R GION D'INT R T
(juin 1978)



CARTE No 2:

RÉGIONS RURALES (DONNÉES DE 1976)

RÉGIONS DONT LA DENSITÉ DE POPULATION VARIE
ENTRE 1 et 1 000 HABITANTS PAR MILLE CARRÉ

Ce tableau permet de constater qu'on peut grouper les provinces en deux catégories principales, soit les provinces à caractère surtout rural (Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick, Saskatchewan et Nouvelle-Écosse) et les provinces dont une proportion de 20 p. 100 à 30 p. 100 de la population peut être classée comme rurale (Manitoba, Alberta, Colombie-Britannique, Québec et Ontario). Les Maritimes, provinces les plus rurales du pays, précèdent de loin la région la plus agricole du Canada (les Prairies), suivies de la Colombie-Britannique, du Québec et de l'Ontario.

Le tableau n° 3 indique la population des provinces d'après la définition des expressions "région urbaine" et "région rurale" de Statistique Canada. La population rurale moyenne de chaque province, établie à 29 p. 100 au tableau n° 2, est de 5 p. 100 supérieure au chiffre correspondant fourni par Statistique Canada. Le tableau n° 2 indique également la population des régions éloignées, qui représente environ 1 p. 100 de la population totale des provinces. Terre-Neuve a un taux de population éloignée assez élevé en raison du taux de peuplement du Labrador. Les chiffres étonnamment élevés des Prairies s'expliquent par le nombre élevé de centres d'exploitation des ressources que l'on retrouve dans le nord de ces provinces; il ne faut pas oublier que Statistique Canada classerait ces centres dans la catégorie "région urbaine".

Le tableau n° 4 indique la densité de la population des provinces. La première colonne présente la densité moyenne (c'est-à-dire la population totale divisée par la superficie totale), tandis que la deuxième colonne représente la densité de la population dans la région rurale à l'étude. Ces derniers chiffres nous permettent de mieux évaluer la densité de la population rurale à travers les provinces. Il ne faut cependant pas oublier que ces moyennes peuvent nous induire en erreur. En effet, la densité de la population dépend de la façon dont l'unité de superficie est délimitée et de la population ainsi mesurée. À cet effet, le tableau n° 5 indique également la densité maximale et minimale de la région rurale à l'étude pour chaque province, d'après la superficie du secteur de dénombrement ou du comté en question. On peut ainsi constater que la densité réelle de la population de la région rurale à l'étude est bien inférieure à la densité limite qui a été établie pour les régions urbaines, c'est-à-dire 1 000 habitants par mille carré. Les données indiquent également que la densité de la région rurale à l'étude diminue graduellement d'est en ouest à travers le pays. En fait, elles reflètent d'une façon remarquablement juste la façon dont le Canada s'est peuplé au cours des 300 dernières années.

Nous retrouvons également dans ces tableaux des prévisions quant à la densité des régions urbaines et des régions éloignées. En règle générale, nous remarquons que la densité moyenne est multipliée par 100 lorsqu'on passe d'une catégorie de population à l'autre. Ainsi, dans toutes les provinces, la densité de la population des régions éloignées se chiffre à 0,1 habitant par mille carré, la densité de la population des régions rurales se chiffre à 10 habitants par mille carré et la densité de la population des régions urbaines se chiffre à 1 000 habitants par mille carré ou davantage.

Pour fixer à une personne par mille carré la densité minimale de population de la région rurale à l'étude devant déterminer la démarcation projetée entre la région éloignée et la région rurale, nous avons pris pour point de départ le taux de 0,8 personne par mille carré obtenu dans la DR n° 9 de l'Alberta, que nous avons arrondi à 1.

TABLEAU 1

SUPERFICIE DES RÉGIONS RURALES

Province	Superficie totale en milles carrés	Région rurale à l'étude en milles carrés	% de la région rurale à l'étude par rapport à la superficie totale	% des régions éloignées par rapport à la superficie totale**
Terre-Neuve	143,490 *	10,253	7.1	92.9
Nouvelle-Écosse	20,403	12,331	60.4	39.6
Nouveau-Brunswick	27,633	13,541	49.0	51.0
Île-du-Prince-Édouard	2,186	2,186	100.0	0.0
Région de l'Atlantique	193,712	38,311	19.8	80.2
Québec	524,253	67,569	12.9	86.5
Ontario	354,223	124,027	35.0	64.0
Manitoba	211,470	49,500	23.4	76.6
Saskatchewan	220,122	119,000	54.0	46.0
Alberta	246,423	130,027	52.8	47.2
Prairies	678,015	298,527	44.0	56.0
Colombie-Britannique	344,817	78,232	22.7	77.3
Toutes les provinces	2,095,020	606,666	29.0	71.0
Canada	3,560,238	606,666	17.0	83.0

* Comprend le Labrador, région éloignée. La partie insulaire de la province est peuplée à 24,9 p. 100.

** On suppose que la superficie des régions urbaines est négligeable.

TABLEAU 2

POPULATION DE LA RÉGION RURALE À L'ÉTUDE EN 1971

Province	Population totale	Population semi-rurale (1)	Population rurale après correction (2)	Population éloignée (3)	Populations de la région rurale à l'étude (4)	% de la population de la RRE par rapport à la pop. totale	% de la population éloignée par rapport à la pop. totale
Terre-Neuve	522,110	59,670	210,118	33,068	269,788	51.7	6.3
Nouvelle-Écosse	788,950	32,470	340,446	1,094	372,916	47.3	0.1
Nouveau-Brunswick	634,560	63,550	271,880	1,520	335,430	52.9	0.2
Île-du-Pr.-Édouard	111,650	5,150	68,870	0	74,020	66.3	0.0
Région de l'Atlantique	2,057,260	160,840	891,314	35,682	1,052,154	51.1	1.7
Québec	6,027,765	193,088	1,272,552	38,485	1,465,640	24.3	0.6
Ontario	7,703,105	137,268	1,700,792	16,550	1,838,060	23.9	0.2
Manitoba	988,245	29,200	263,312	51,681 (5)	292,512	29.6	5.2
Saskatchewan	926,245	49,270	419,110	21,820 (6)	468,380	50.6	2.7
Alberta	1,627,875	61,032	422,483	31,457	483,515 (7)	29.7	1.9
Prairies	3,542,365	139,503	1,104,905	104,959	1,244,408	35.1	3.0
Colombie-Britannique	2,184,620	121,025	518,330	13,505	639,355	29.3	0.6
Toutes les Prov.	21,515,115	751,724	5,487,893	209,181	6,239,617	29.0	1.0
Canada	21,568,300			262,367			1.2

REMARQUES:

- (1) Population totale des localités de la région rurale à l'étude dont la population se situe entre 1 000 et 2 500 habitants.
- (2) Secteurs ruraux de dénombrement moins secteurs ruraux éloignés.
- (3) La population éloignée comprend en général la population "urbaine" et la population "rurale".
- (4) Comprend la population rurale et la population semi-rurale après correction.
- (5) Comprend la population de la DR no. 16 moins la population de Fair Plon et celle de Le Pas.
- (6) Comprend la population de la DR no. 18.
- (7) Comprend la population de la DR no. 18.

TABLEAU 3

DISTRIBUTION DE LA POPULATION PAR PROVINCE EN 1971,
À PARTIR DES DÉFINITIONS DE STATISTIQUE CANADA*

Province	Population urbaine	Population rurale	Population totale	% de la population rurale
Terre-Neuve	298,820	223,290	522,110	42.8
Nouv-Ecosse	447,410	341,540	788,950	43.3
Nouveau-Brunswick	361,160	273,400	634,560	43.1
Ile-du-Prince-Edouard	42,780	68,870	111,650	61.7
Région de L'Atlantique	1,150,170	907,090	2,057,260	44.1
Quebec	4,861,245	1,166,520	6,027,765	19.4
Ontario	6,343,630	1,359,475	7,703,105	17.4
Manitoba	686,445	301,800	988,245	30.5
Saskatchewan	490,630	435,610	926,245	47.0
Alberta	1,196,250	431,620	1,627,875	26.5
Prairies	2,373,335	1,169,030	3,542,365	33.0
Colombie-Britannique	1,654,406	530,215	2,184,620	24.3
Toutes les provinces	16,382,786	5,132,330	21,515,115	23.9
Canada	16,410,785	5,157,525	21,568,310	23.9

On entend par "régions rurales" les localités dont la population est inférieure à 1 000 habitants ou les régions dont la densité de population est inférieure à 1 000 habitants par mille carré.

TABLEAU 4

DENSITE DE LA POPULATION EN 1971 (nombre d'habitants par mille carré)

Province	Densité moyenne	Densité de la RRE	Ecart de densité de la population de la RRE (1)		Densité des Régions éloignées	Densité des Régions urbaines (2)
			minimale	maximale		
Terre-Neuve	3.6 (3)	26.3	11.3	45.2	0.25	1101
Nouvelle-Ecosse	38.7	30.2	13.4	142.3	0.14	2595
Nouveau-Brunswick	23.0	24.8	5.8	76.0	0.11	850
Ile-du-Prince-Edouard	51.1	33.9	23.5	42.7	-	4448
Région de l'Atlantique	10.6 (3)	27.5	5.8	142.3	0.23	1318
Québec	11.5	21.7	2.9	170.0	0.08	1336
Ontario	21.7	14.8	2.0	173.0	0.07	1623
Manitoba	4.7	5.9	2.0	16.7	0.31	2970
Saskatchewan	4.2	3.9	1.5	6.0	0.21	2480
Alberta	6.6	3.9	0.8	11.1	0.27	2454
Prairie	5.2	4.2	0.8	16.7	0.28	2587
Colombie-Britannique	6.3	8.2	1.3	185.6	0.05	2770
Toutes les provinces	10.3	10.3	0.8	173.0	0.14	1639
Canada	6.1	-	-	-	0.09	-

REMARQUES:

- (1) Les densités minimales et maximales ont été calculées d'après le comté ou la division de recensement.
(2) Il s'agit de la densité approximative des localités dont la population est supérieure à 2 500 habitants (à l'exclusion des régions urbaines éloignées).
(3) Si l'on exclue le Labrador, la moyenne provinciale est de 12 et la moyenne de la région de l'Atlantique est de 22,6.

TABLEAU 5

FLUCTUATION EN POURCENTAGE DE LA POPULATION POUR LA PERIODE DE 1971 A 1976

Province	(1) Région urbaine	(2) Région semi-rurale	(3) Région rurale après correc- tion	Région rurale à l'étude	Total (4)
Terre-Neuve	9.1	-2.0	7.0	5.0	6.8
Nouvelle-Ecosse	-1.2	-12.0	11.7	10.6	5.1
Nouveau-Brunswick	8.6	-3.6	8.4	5.9	6.7
Ile-du-Prince-Edouard	-3.5	61.6	3.0	9.7	5.9
Région de l'Atlantique	4.4	-0.0	9.1	7.7	6.1
Quebec	4.2	-15.1	2.8	2.5	1.9
Ontario	8.4	-10.8	8.0	7.3	5.3
Manitoba	4.4	6.8	-0.7	0.0	3.4
Saskatchewan	5.0	0.6	-6.5	-5.8	-0.5
Alberta	15.5	16.8	6.0	7.4%	12.9
Prairies	10.1	9.2	-0.4	+0.7%	6.7
Colombie-Britannique	5.2	13.9	24.0	22.1	10.1
Canada (5)	7.3	-13.7	8.9	5.9	6.6

REMARQUES:

- (1) Localités dont la population est supérieure à 2 500 habitants.
- (2) Localités dont la population se situe entre 1 000 et 2 500 habitants.
- (3) Secteurs ruraux de recensement moins secteurs ruraux éloignés.
- (4) Fluctuation totale par province, par région ou à l'échelle du pays.
- (5) Source: tableaux spéciaux de Statistique Canada, mai 1978.

TABLEAU 6

DENSITÉ DES MÉNAGES DE LA RÉGION RURALE À L'ÉTUDE

Provinces	Population de la RRE	Nombre de ménages	Nombre moyen de personnes par ménage		Nombre de familles	Densité des ménages		
			RRE	Moyenne prov.		Ménages par mi. carré	Écart Min.	Max.
Terre-Neuve	269,788	54,690	4.8	4.6		5.3	0.3	11.0
Nouvelle-Ecosse	372,916	97,630	3.8	3.7		7.9	3.7	42.4
Nouveau-Brunswick	335,430	79,291	4.2	3.9		5.9	1.5	15.0
Ile-du-Prince-Edouard	74,020	18,837	3.9	3.9		8.6	8.2	9.3
Région de l'Atlantique	1,052,154	250,448	4.2	4.0		6.5	0.3	42.4
Quebec	1,455,640	331,895	4.4	3.7	302,775	4.9	0.6	40.6
Ontario	1,838,060	491,485	3.7	3.4	435,990	4.0	0.5	44.9
Manitoba	292,512	81,090	3.6	3.3		1.6	0.8	5.3
Saskatchewan	468,380	131,558	3.6	3.4		1.1	0.6	1.9
Alberta	463,515	126,086	3.8	3.4		1.0	0.2	2.3
Prairie	124,407	338,734	3.7	3.4		1.1	0.2	5.3
Colombie-Britannique	639,355	179,590	3.6	3.2	153,675	2.3	0.3	45.1
Toutes les provinces	6,239,617	1,592,142	3.9	3.5		2.6	0.2	45.1

L'annexe 2 décrit le processus d'urbanisation qu'a suivi la société canadienne et quelques hypothèses sur les tendances futures dans ce domaine. Nous avons donc tout intérêt à étudier les fluctuations qu'ont connues la population rurale et la population urbaine afin de déterminer si la tendance à l'urbanisation a été freinée ou même s'il y a eu revirement à cet égard, comme certains experts l'ont soutenu (consulter l'ouvrage de référence n° 11 qui fournit une analyse de la situation aux États-Unis, indiquant un taux de croissance plus élevé pour la population rurale). Malheureusement, cette tâche n'est pas aussi facile à réaliser qu'elle le semble à première vue et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, les taux de croissance sont très peu élevés au Canada: en effet, au cours de la période comprise entre 1971 et 1976, la population totale ne s'est accrue que de 6,6 p. 100. Deuxièmement, Statistique Canada modifie souvent sa définition des régions rurales et urbaines et ses limites des secteurs de recensement, ce qui rend extrêmement difficile la tâche de repérer les changements qui se manifestent d'un recensement à l'autre. Enfin, la croissance des localités constituées fait passer ces localités d'une catégorie à la suivante du point de vue de la population, ce qui contribue également au manque de continuité des données.

Le tableau n° 5 indique les fluctuations approximatives en pourcentage au niveau provincial, régional et national pour la période allant de 1971 à 1976 pour les centres de population que nous avons définis comme urbains (c'est-à-dire les localités dont la population est supérieure à 2 500 habitants), semi-ruraux (c'est-à-dire les localités dont la population se situe entre 1 000 et 2 500 habitants) et la région rurale à l'étude. Compte tenu des limites de ces données, on peut se rendre compte qu'il se dégage certaines tendances générales. Par exemple, la croissance de la population des provinces maritimes s'est poursuivie à un rythme plus rapide dans les régions rurales que dans les régions urbaines, ce qui accentue le caractère essentiellement rural de cette population. Toutefois, on pense que cette croissance se produit surtout dans les régions situées à proximité des grands centres urbains, car environ le tiers de la population de cette région vit dans seize centres urbains importants où la diminution nette de la population a atteint 2,3 p. 100 au cours de la période à l'étude. On pourrait donc dire que la population a tendance à émigrer du centre ville vers la banlieue, qui tôt ou tard se retrouvera à l'intérieur des limites de la ville.

En ce qui concerne le centre du Canada, la population de la RRE a augmenté à un rythme plus rapide que dans l'ensemble des provinces, surtout en Ontario. Par contre, dans les Prairies, la croissance de la population rurale se situe à un niveau nettement inférieur à la moyenne, et il y a même eu diminution nette en Saskatchewan. Il semble que la Colombie-Britannique ait connu un taux de croissance remarquable dans les régions rurales; en effet, il semble que le taux de croissance soit inversement proportionnel à la taille des localités. Par contre, on retrouve presque la situation inverse en Alberta, dont la croissance a connu un taux assez élevé, surtout dans les grands centres.

On saisit mieux cette situation en poursuivant la ventilation des statistiques pour l'ensemble du pays au tableau n° 5. Les grands centres urbains (dont la population est supérieure à 30 000 habitants) ont connu un taux de croissance de plus de 12 p. 100 au cours de la période à l'étude, les villes moyennes (dont la population se situe entre 2 500 et 30 000 habitants) ont connu un taux de diminution d'au moins 5 p. 100 et les petites villes (dont la population varie entre 1 000 et 2 500 habitants) ont connu une diminution de presque 14 p. 100, tandis que les régions rurales (dont la population est inférieure à 1 000 habitants) ont connu une augmentation de presque 9 p. 100. Même si les statistiques applicables à l'ensemble du pays englobent la catégorie de région que nous avons définie comme région éloignée, il semble qu'il se dessine un mouvement d'émigration des villes de petites ou moyennes dimensions vers les grands centres urbains ou vers les régions rurales.

Depuis 1931, la population rurale (d'après la définition de Statistique Canada) s'est maintenue avec une stabilité remarquable à environ 5,2 millions de personnes. La population rurale a atteint des sommets, c'est-à-dire 5,6 millions et 5,5 millions de personnes en 1941 et 1961 respectivement, mais en général elle diminue lentement, même si le pourcentage qu'elle représente par rapport à l'ensemble de la population a diminué de façon dramatique durant la période visée par l'étude, en raison de la forte hausse qu'a connue la population urbaine. Les 5,6 millions de personnes qu'indique Statistique Canada pour la population rurale en 1976 constituent donc un sommet pour les 33 dernières années, ce qui semble indiquer une remontée de la population rurale. Quant à savoir si cette augmentation se poursuivra ou s'il s'agit d'une simple fluctuation semblable à celle que l'on a connue en 1961, c'est une question dont on ne connaît pas encore la réponse.

2.3 Ménages

Le tableau n° 6 réunit les données sur la population du tableau n° 2 et les données sur la densité de la population du tableau n° 4, pour les traduire en statistiques équivalentes sur les ménages*. Encore une fois, la taille des ménages accuse une diminution graduelle d'est en ouest, celle des ménages à l'est de l'Ontario étant supérieure à la moyenne et celle des ménages à l'ouest de cette province étant inférieure à la moyenne. En général, plus une région est rurale, plus la taille des ménages s'accroît, pour des raisons expliquées à l'annexe 2. Cette situation est illustrée à la troisième colonne du tableau n° 6, qui compare la taille moyenne des ménages de la RRE et la moyenne provinciale correspondante. Dans tous les cas, la taille des ménages de la RRE est supérieure à la moyenne provinciale. Le tableau n° 7 indique que, dans l'ouest du pays, la taille des ménages augmente de façon inversement proportionnelle à l'augmentation des dimensions des localités.

* Statistique Canada définit un ménage comme une personne ou un groupe de personnes vivant à l'intérieur du même logement. Un logement est une unité distincte composée de pièces d'habitation et doté d'une entrée privée. Les statistiques sur les ménages ne comprennent pas les personnes appartenant à des ménages collectifs, comme les hôtels, les grandes pensions, les hôpitaux, les camps, etc.

FIG. 6

RAPPORT ENTRE LA POPULATION DES LOCALITÉS ET
LE NOMBRE DES LOCALITÉS DANS LA RÉGION
D'INTÉRÊT

Chiffres réels

Règle de classement par comparaison

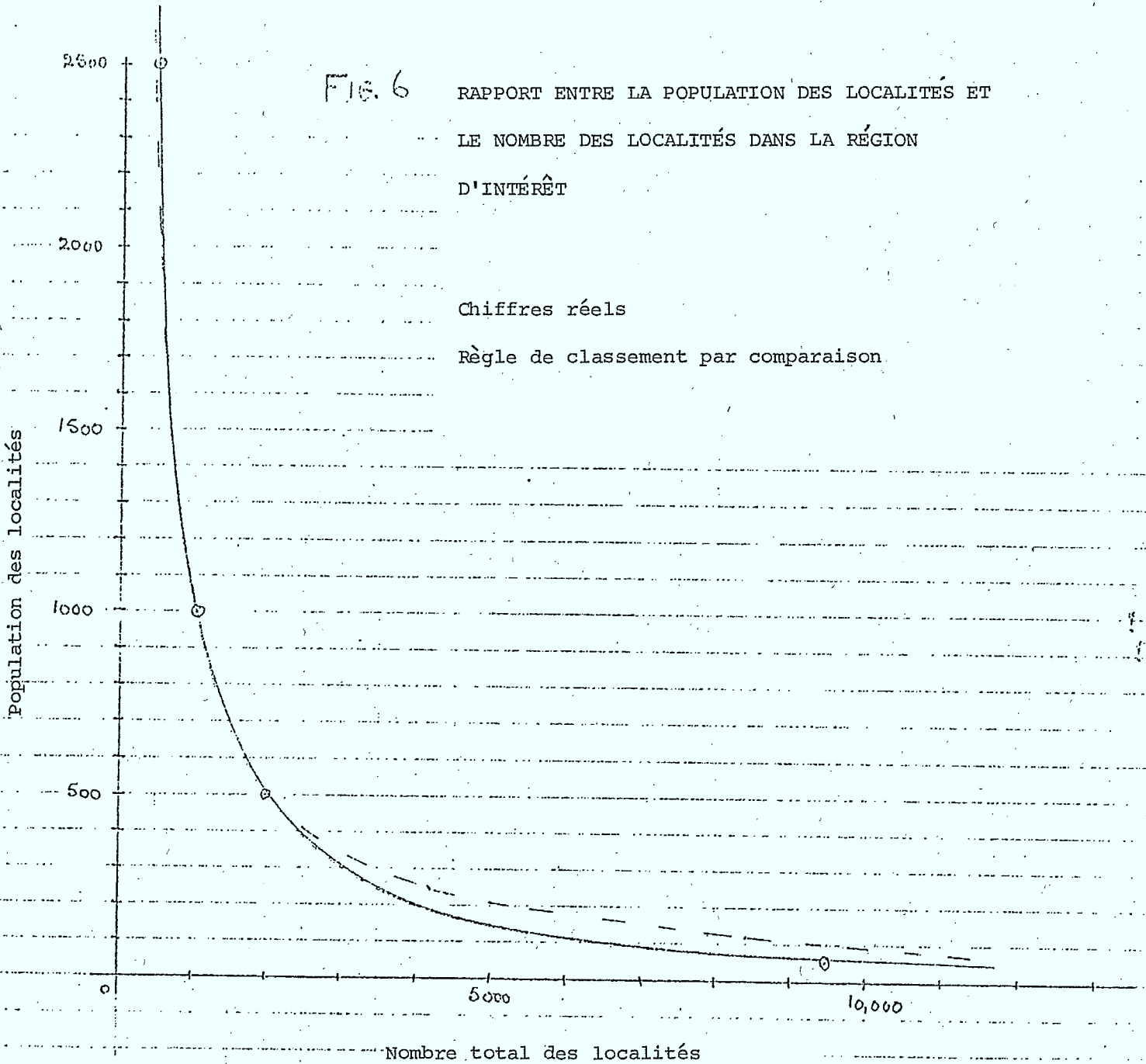


TABLEAU 7

TAILLE MOYENNE (NOMBRE DE PERSONNES) - DES MÉNAGES DE L'OUEST DU CANADA

	Régions urbaines (localités de plus de 2 500 habitants)	Régions simi-rurales (localités dont la pop. est de 1 000 à 2 500 habitants)	Régions rurales (localités de moins de 1 000 habitants)
Manitoba	3.3	3.0	3.7
Saskatchewan	3.3	3.1	3.6
Alberta	3.4	3.5	3.7
Colombie-Britannique	3.1	3.4	3.5

Les trois dernières colonnes du tableau 6 indiquent la densité moyenne des ménages et l'écart entre la densité minimale et la densité maximale, calculés d'après les comtés ou les secteurs de recensement de la RRE de chaque province. Encore là, la tendance à la diminution d'Est en Ouest apparaît évidente, la densité moyenne des ménages la plus élevée se retrouvant à l'Île-du-Prince-Édouard, et la plus basse, en Alberta. L'écart entre la densité minimale et la densité maximale dans les principales provinces agricoles, soit les Prairies et l'Île-du-Prince-Édouard, n'est pas tellement élevé; par contre, en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, cet écart est plus élevé, allant d'un ménage par mille carré, dans le cas des régions dont la population est dispersée, à 45 ménages par mille carré, dans le cas des comtés comprenant plusieurs petites localités.

Le tableau n° 6 donne également des statistiques sur les familles de certaines provinces. En général, le nombre des ménages est de 10 à 20 p. 100 supérieur au nombre des familles. À notre avis, ceci indique que le nombre des ménages d'une seule personne ne cesse d'augmenter au Canada, quoique ce phénomène n'est peut-être pas aussi prononcé dans les régions rurales, en raison de la rareté des logements qui conviennent à ce mode de vie. D'autre part, la population rurale comprend un fort pourcentage de personnes de 65 ans et plus (voir le tableau n° 10), dont un grand nombre vivent seules.

Nous n'avons obtenu aucunes statistiques sur l'augmentation du nombre des ménages de la RRE pour la période comprise entre 1971 et 1976. Seules les données de Statistique Canada peuvent nous fournir une idée du taux de cette augmentation. Depuis 1951, le taux d'augmentation du nombre des ménages a été supérieur d'environ 50 p. 100 au taux de croissance de la population: en effet, au cours de la période visée, les ménages ont augmenté de 77 p. 100, alors que la population augmentait de 54 p. 100. Toutefois, vers la fin des deux dernières décennies, le nombre des ménages a augmenté deux fois plus que la population, en raison de l'augmentation vertigineuse du nombre des ménages d'une seule personne et de la diminution de la taille des ménages.

Étant donné que ces deux facteurs ne sont pas aussi prononcés dans les régions rurales que dans les régions urbaines, pour les raisons précitées, il est peu probable que le taux de constitution des ménages en région rurale soit présentement de plus de 50 p. cent supérieur au taux de croissance de la population.

La dispersion linéaire des ménages est un facteur important dont on doit tenir compte pour assurer des services de télécommunications. Il s'agit cependant d'un facteur très difficile à mesurer de façon significative. Les techniques courantes consistent à mesurer la longueur des routes à forte densité de circulation dans une région donnée et de la diviser par le nombre de ménages, ce qui donne la distance moyenne entre les ménages. Même si les installations de télécommunication sont établies en général le long des routes, il est en fait très difficile de mesurer la longueur de tous les réseaux de routes primaires, secondaires et tertiaires. Dans le cas de deux études régionales, les préposés aux échantillonnages ont pu contourner cette difficulté en obtenant d'autres renseignements des compagnies d'électricité et de téléphone, qui possèdent des statistiques sur la longueur en milles des fils et câbles de distribution.

Afin de généraliser les données sur la dispersion linéaire des ménages, on a avantage à établir un lien entre ces données et la densité surfacique, que l'on peut mesurer plus facilement. De cette façon, on peut établir des prévisions quant au nombre escompté d'abonnés par mille dans différentes régions du pays.

Les responsables de l'étude au Québec et en Ontario ont eu recours aux données des deux compagnies d'électricité pour établir de façon approximative la distance linéaire moyenne entre les ménages dans chaque comté des deux provinces. Les tableaux nos 3 et 4

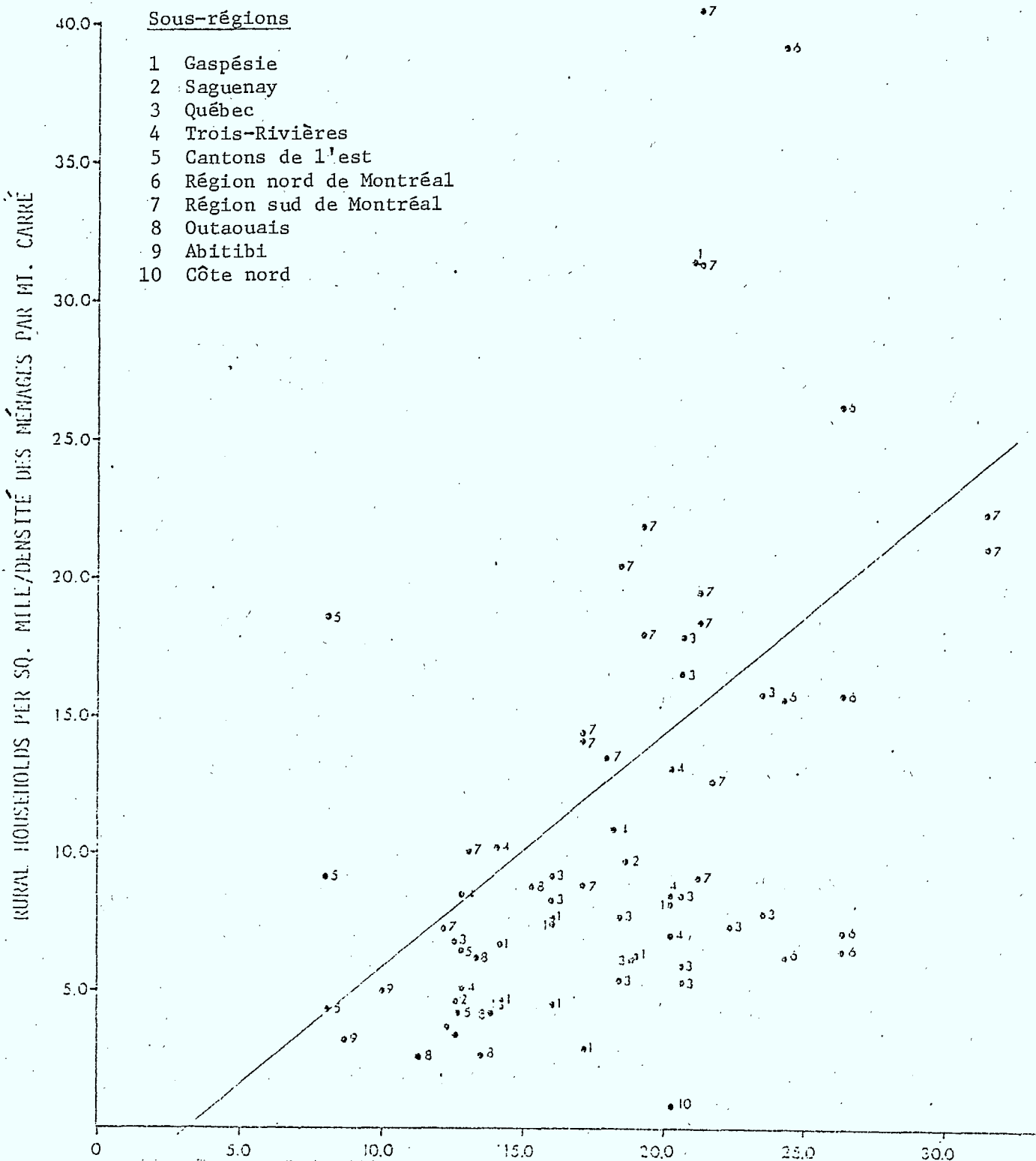
indiquent le rapport entre les données sur la densité surfacique et celles sur la densité linéaire dans chaque comté du Québec et de l'Ontario respectivement.

Au tableau n° 3, l'ensemble des points représentant chacun des 72 comtés ruraux du Québec forme une bande assez dense. Le rapport entre la densité linéaire et la densité surfacique, même s'il est positif, est assez faible, car plusieurs points se situent à une certaine distance de la ligne droite hypothétique. La Gaspésie et la Côte Nord ont une forte densité linéaire et une faible densité surfacique, car ces deux sous-régions s'étendent sur une grande superficie où les ménages se concentrent dans de petites localités dispersées le long du littoral.

Le rapport entre la densité linéaire et la densité surfacique de l'Ontario est légèrement supérieur à celui du Québec, même si un bon nombre de points se situent à une certaine distance de la ligne droite hypothétique (voir le tableau n° 4). Une courbe parabolique, illustrant la stabilisation de la densité linéaire au fur et à mesure de l'augmentation de la densité surfacique, serait probablement la meilleure façon d'indiquer le rapport entre ces différentes données. Les tableaux nos 3 et 4 sous-entendent qu'une augmentation de dix ménages par mille signifie une augmentation d'environ 7,5 ménages par mille carré.

Le tableau n° 5 indique les liens qui existent entre la densité linéaire et la densité surfacique des ménages dans les trois provinces maritimes à l'étude, rapports qu'il a été possible d'établir à partir des statistiques des compagnies de téléphone. Nous n'avons pas cherché à obtenir une approximation plus juste de ces points, qui représentent tous les comtés de la Nouvelle-Écosse, les deux tiers de ceux du Nouveau-Brunswick et le tiers de ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, mais encore là, il ne semble pas qu'il se dégage une tendance générale. Il faudrait étudier ce sujet de façon plus approfondie qu'il n'a été possible de le faire dans le cadre des études démographiques, avant d'établir des rapports sûrs et utiles entre les données.

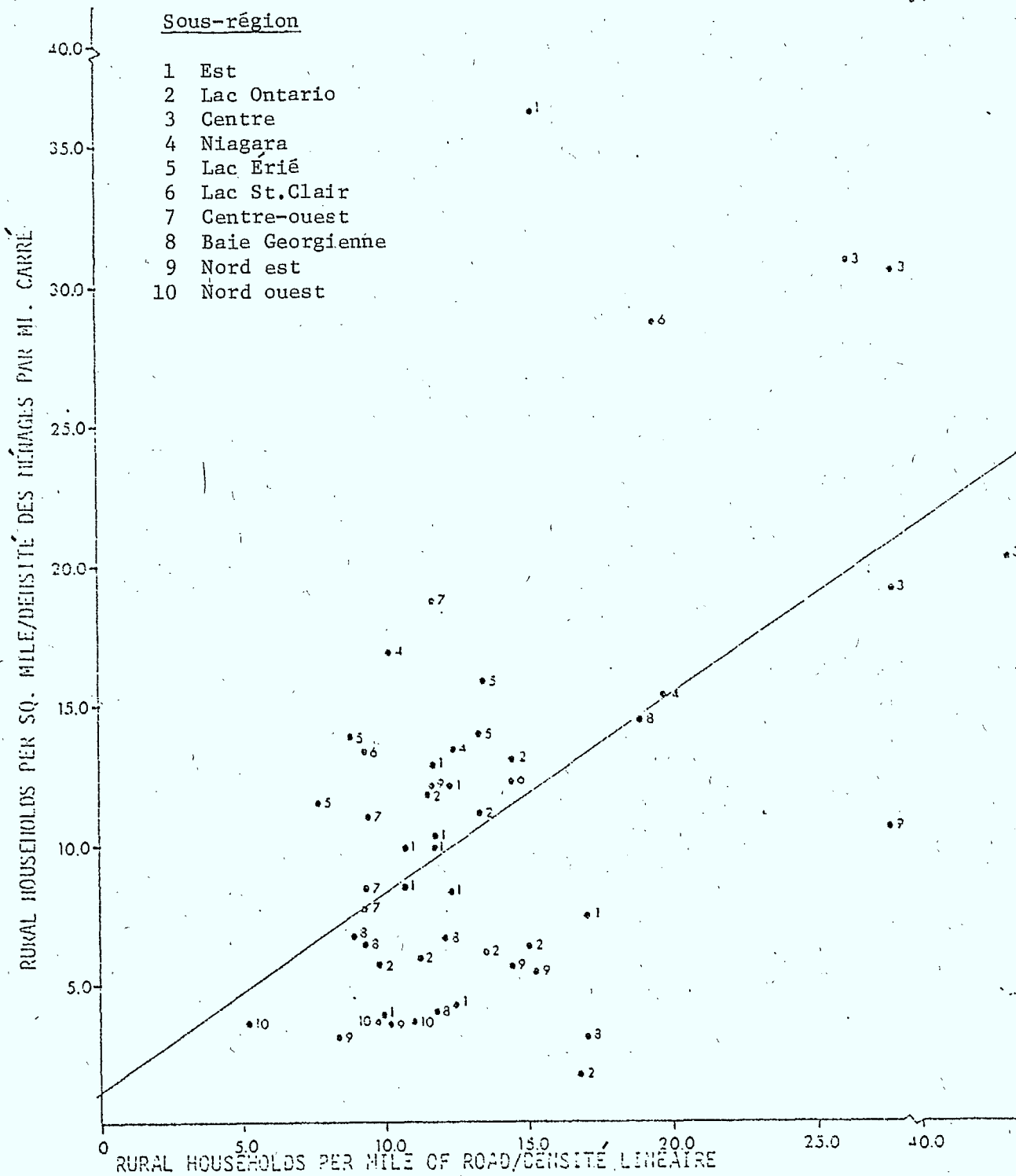
FIGURE No. 3



RURAL HOUSEHOLDS PER MILE OF ROAD/DENSITÉ LINÉAIRE

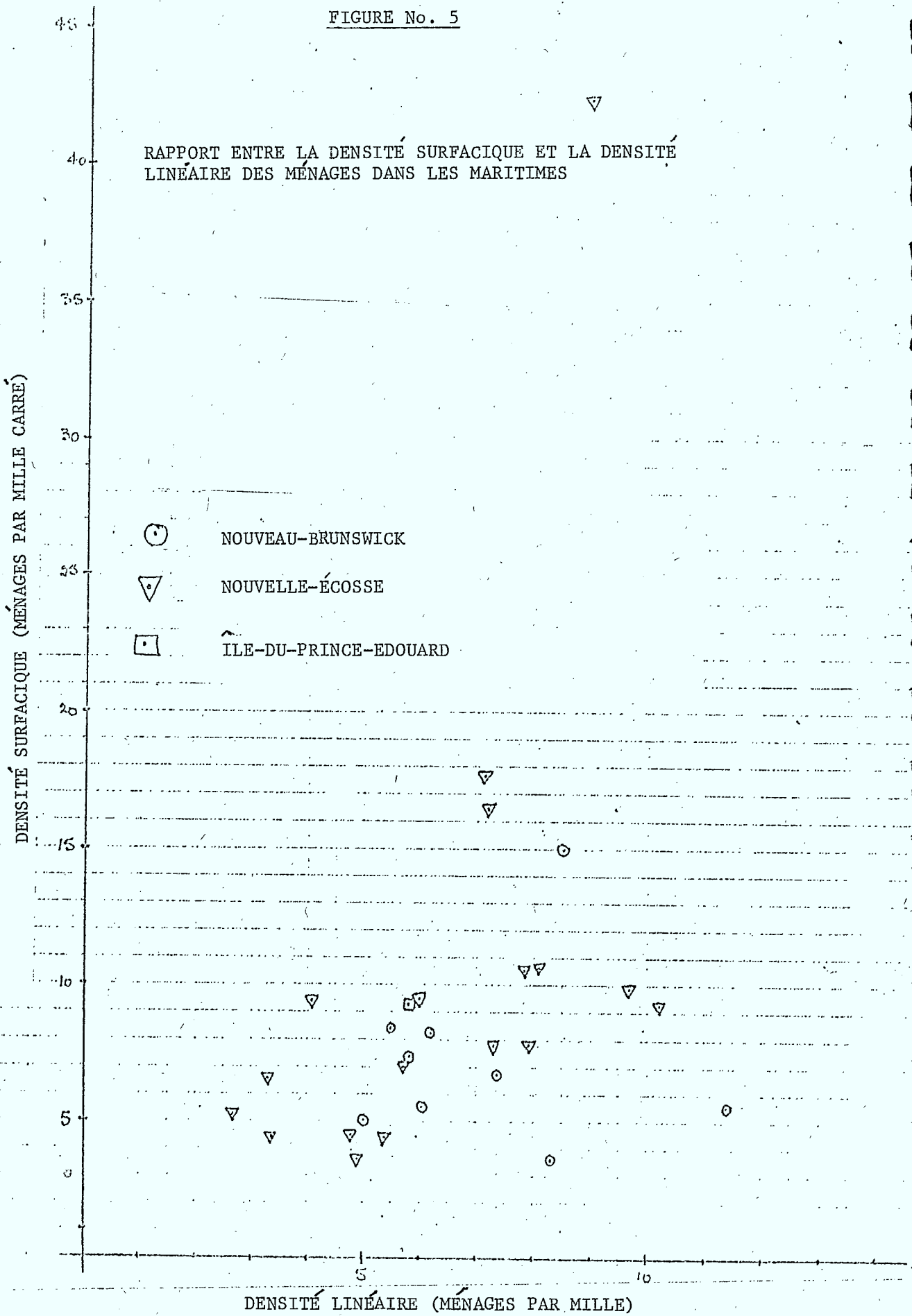
RURAL POPULATION DENSITY CHARACTERISTICS/QUEBEC
CARACTÉRISTIQUES DE LA DENSITÉ DE LA POPULATION RURALE/QUEBEC

Figure No. 4



RURAL POPULATION DENSITY CHARACTERISTICS/ONTARIO.
CARACTÉRISTIQUES DE LA DENSITÉ DE LA POPULATION RURALE/ONTARIO

FIGURE No. 5



2.4 Localités

Comme l'indique la partie précédente, la prestation des services téléphoniques dépend en grande partie de la dispersion des ménages et, plus précisément, du nombre et de la taille des groupements de ménage. Il est donc important de connaître le nombre de groupements dans chaque région visée par une étude. L'expression "groupement de ménages" désigne ici les concentrations de ménages d'une région géographiquement séparée d'autres concentrations de population. Chaque groupement de ménages peut être considéré comme une localité et, dans ce sens, la caractéristique générale de ces localités a trait au groupement géographique plutôt qu'à des aspects sociaux ou économiques communs à tous les résidents.

Toutefois, on ne peut pas calculer le nombre des localités aussi facilement qu'on pourrait le penser au départ, étant donné qu'il n'existe aucune classification universelle dont on puisse se servir. Les cités, les villes, les villages, les hameaux, etc., ne sont pas des localités aux dimensions normalisées dont les limites sont fixées de façon précise. Le lecteur est invité à consulter la partie II de l'ouvrage de référence n° 9, qui donne une description de la méthode utilisée pour diviser le territoire canadien en unités administratives locales et l'influence de cette méthode sur la délimitation des localités.

Deux sources de renseignements permettent de calculer le nombre des localités. Premièrement, on peut consulter les cartes routières des provinces, qui indiquent en général, à échelle réduite, l'emplacement de tous les endroits où le voyageur peut trouver un restaurant, une station de service et peut-être une chambre d'hôtel. Ces cartes ne précisent toutefois pas les dimensions des localités et elles peuvent même indiquer des localités dont la population est composée de résidents non permanents. Deuxièmement, on peut consulter la liste des agglomérations non constituées de Statistique Canada. Si ces agglomérations n'ont aucune limite juridique ni officielle et si leur population est calculée de façon purement subjective (les agents recenseurs doivent inscrire comme localités les endroits dont le nom est bien connu, où les habitations sont assez rapprochées les unes des autres et dont la population est supérieure à 50 habitants, c'est-à-dire environ 15 ménages), cette liste constitue probablement la source la plus complète de données sur les localités que nous puissions trouver.

2.4 Localités

Comme l'indique la partie précédente, la prestation des services téléphoniques dépend en grande partie de la dispersion des ménages et, plus précisément, du nombre et de la taille des groupements de ménage. Il est donc important de connaître le nombre de groupements dans chaque région visée par une étude l'expression "groupement de ménages" désigne ici les concentrations de ménages d'une région géographiquement séparée d'autres concentrations de population. Chaque groupement de ménages peut être considéré comme une localité et, dans ce sens, la caractéristique générale de ces localités a trait au groupement géographique plutôt qu'à des aspects sociaux ou économiques communs à tous les résidants.

Toutefois, on ne peut pas calculer le nombre des localités aussi facilement qu'on pourrait le penser au départ, étant donné qu'il n'existe aucune classification universelle dont on puisse se servir. Les cités, les villes, les villages, les hameaux, etc., ne sont pas des localités aux dimensions normalisées dont les limites sont fixées de façon précise. Le lecteur est invité à consulter la partie II de l'ouvrage de référence n° 9, qui donne une description de la méthode utilisée pour diviser le territoire canadien en unités administratives locales et l'influence de cette méthode sur la délimitation des localités.

Deux sources de renseignements permettent de calculer le nombre des localités. Premièrement, on peut consulter les cartes routières des provinces, qui indiquent en général, à échelle réduite, l'emplacement de tous les endroits où le voyageur peut trouver un restaurant, une station de service et peut-être une chambre d'hôtel. Ces cartes ne précisent toutefois pas les dimensions des localités et elles peuvent même indiquer des localités dont la population est composée de résidants non permanents. Deuxièmement, on peut consulter la liste des agglomérations non constituées de Statistique Canada. Si ces agglomérations n'ont aucune limite juridique ni officielle et si leur population est calculée de façon purement subjective (les agents recenseurs doivent inscrire comme localités les endroits dont le nom est bien connu, où les habitations sont assez rapprochées les unes des autres et dont la population est supérieure à 50 habitants, c'est-à-dire environ 15 ménages), cette liste constitue probablement la source la plus complète de données sur les localités que nous puissions trouver.

L'annexe 3 décrit en détail la façon d'utiliser les données de Statistique Canada pour calculer le nombre des localités, et le tableau n° 8 indique comment les localités de toutes les provinces ont été regroupées d'après leur taille au moyen des techniques expliquées précédemment. Pour les fins de ce tableau, nous avons pris en compte toutes les localités rurales de plus de 50 habitants. Toutefois, lorsque nous avons fait le compte des localités urbaines, nous avons inscrit comme une localité unique les noyaux des grands centres (les RMR et les AR), même si ces derniers sont peut-être constitués de plusieurs administrations locales différentes. Les localités situées en banlieue de ces centres ont été considérées comme centres de population distincts.

Le tableau n° 8 indique pour chacune des catégories de groupements de ménages le nombre des localités correspondant dans la région d'intérêt de chaque province, le nombre des localités "rurales" (population de moins de 2 500 habitants) et le nombre total des localités. Il indique également le nombre moyen de localités par 1 000 milles carrés, lorsque ces localités se situent dans la région rurale à l'étude, pour chacune des provinces. Ainsi, nous avons pu calculer la densité réelle des localités dans chaque province. Nous retrouvons encore une fois la "fluctuation d'est en ouest" que nous avons déjà constatée au sujet de la densité de la population et de celle des ménages. Les taux de densité atteignent en général leur niveau le plus élevé dans les provinces maritimes, pour diminuer graduellement jusqu'à un minimum en Alberta et augmenter de nouveau en Colombie-Britannique. Bien entendu, ces variations correspondent assez bien à la façon dont le peuplement s'est effectué au Canada depuis 300 ans.

Nous pouvons constater que ce schéma présente certaines anomalies. Par exemple, la densité de Terre-Neuve et celle de l'Île-du-Prince-Édouard sont respectivement inférieure et supérieure aux prévisions. À première vue, on pourrait expliquer cette situation par le fait que ces deux provinces reflètent probablement les deux extrêmes du développement communautaire dans les régions axées respectivement sur la pêche et sur l'agriculture. Toutefois, l'étude de la distribution en pourcentage des localités de chaque province par catégorie de groupements de ménages (tableau n° 9) nous réserve des surprises. Par exemple, la distribution des localités de Terre-Neuve ressemble à celle des localités de l'Ontario et de toutes les provinces de l'Ouest. Par contre, la distribution des localités des régions agricoles des Prairies par catégorie de groupements ne ressemble pas à celle des localités de l'Île-du-Prince-Édouard.

La dernière colonne du tableau n° 8 indique la distance moyenne entre les localités, qui a été calculée à l'aide des résultats de l'application de la théorie des lieux centraux*. Cette théorie s'appuie sur l'hypothèse qu'aucune barrière naturelle ou érigée par l'homme ne peut empêcher le libre échange commercial entre les localités et leurs environs. Par conséquent, les distances indiquées dans cette colonne sont purement hypothétiques, mais elles donnent une bonne idée de la dispersion des localités, facteur qui a une certaine importance par rapport à la prestation des circuits de jonction des réseaux téléphoniques. Nous reviendrons sur cette question à la Section 3, qui étudie les services téléphoniques assurés dans les régions rurales.

* On a élaboré la théorie des lieux centraux pour expliquer la façon dont les localités se situent géographiquement les unes par rapport aux autres, pour assurer la distribution la plus efficace des biens et services en fonction de la structure hiérarchique des centres de population. Lorsqu'on applique cette théorie, on s'aperçoit que la structure la plus susceptible de se faire jour est celle d'un hexagone, dont le centre est une localité, et que les hexagones ainsi formés s'entrecroisent. La distance qui sépare les localités dépend des dimensions de chaque hexagone ou, en d'autres mots, de la superficie "occupée" par chaque localité.

TABLEAU 8.

NOMBRE DE LOCALITÉS DANS LES RÉGIONS D'INTÉRÊT

Province	Nombre de localités et leur population				Nombre de RR des localités rurales (1)	Nombre de SR des localités de la région d'intérêt (2)	Nombre moyen de lo- calités par 1 000 milles carrés (3)	Distance moyen- ne en milles entre les localités
	50-499	500-999	1000-2499	2500+				
Terre-Neuve	504	105	52	19	661	680	44.3	5.1
Nouvelle- Écosse	1415	74	42	21	1531	1552	125.8	3.0
Nouveau- Brunswick	1117	87	45	21	1249	1270	93.7	3.5
Île-du-Prin- ce-Édouard	410	10	6	2	426	428	195.8	2.4
Région de l'Atlantique	3446	276	145	63	9867	3930	90.5	3.6
Québec	1127	262	154	141	1543	1684	24.9	6.8
Ontario	1291	176	118	145	1585	1730	13.9	9.1
Manitoba	243	41	21	14	305	319	6.4	13.4
Sask.	469	68	33	23	570	593	5.0	15.2
Alberta	364	42	41	43	447	490	3.8	17.4
Prairies	1076	151	95	80	1322	1402	4.7	15.7
Colombie- Britannique	524	68	44	58	636	694	8.9	11.4
Provinces	7458	931	556	494	8945	9439	15.4	8.7

(1) RR représente le nombre de localités dont la population se situe entre 50 et 2 499 habitants. En général, les données de cette colonne sont différentes du nombre de localités de la RRE, parce que la RRE comprend quelques localités non constituées dont la population est supérieure à 2 500 habitants.

(2) Nombre total de localités comprises dans la région d'intérêt (total des colonnes Nos 1 à 4).

(3) SR divisé par RRE, dans chaque province.

TABIEAU 9

DISTRIBUTION EN POURCENTAGE DES LOCALITÉS

Province	Pourcentage du nombre total des localités de la RI par catégorie de taille de groupement			
	50-499	500-2499	1000-2499	2500+
Terre-Neuve	74.1	15.4	7.6	2.8
Nouvelle-Écosse	91.2	4.8	2.7	1.4
Nouveau-Brunswick	88.0	6.9	3.5	1.7
Île-du-Prince-Édouard	95.8	2.3	1.4	0.5
Région de l'Atlantique	87.7	7.0	3.7	1.6
Québec	66.9	15.6	9.1	8.4
Ontario	74.6	10.2	6.8	8.4
Manitoba	76.2	12.9	6.6	4.4
Saskatchewan	79.1	11.5	5.6	3.9
Alberta	74.3	8.6	8.4	8.8
Prairies	76.7	10.8	6.8	5.7
Colombie-Britannique	75.5	9.8	6.3	8.4
Toutes les provinces	79.0	9.9	5.9	5.2

1
3
8
1

On peut déterminer la nature du rapport qui existe entre le nombre des localités et leurs dimensions en reportant les données du tableau n° 8 sur un autre tableau. C'est ce qui a été fait dans la figure n° 6, qui indique que dans la région d'intérêt, la dimension des localités et le nombre total des localités varient en sens inverse l'un par rapport à l'autre. La régularité de la courbe nous permet de constater qu'un élément bien connu de la géographie urbaine, le principe de classement par ordre de grandeur, s'applique à l'ensemble des localités étudiées. D'après ce principe, si toutes les villes d'un pays étaient classées par ordre décroissant de grandeur, la population de la R^e ville serait de $1/R$ multipliée par la population de la ville la plus importante. On pourrait énoncer mathématiquement cette formule de la façon suivante:

$$C = C_{\max}/N,$$

C représentant les dimensions de la localité;
C_{max}, la plus grande localité de la région;
et N, le nombre total de localités dont les dimensions sont égales ou supérieures à celles de la localité C.

La figure n° 6 présente également la courbe théorique du principe de classement par ordre de grandeur, que nous avons tracée en tentant de reproduire le plus fidèlement possible les données du tableau n° 8. Il est bien connu que cette règle ne s'applique pas au Canada dans le cas des grandes localités, car les deux plus grandes localités du pays sont de dimensions à peu près égales. Les courbes de la figure n° 6 indiquent en outre des écarts importants dans le cas des petites localités, dont la population est de 400 habitants ou moins.

La figure n° 6 a pour utilité particulière de permettre, malgré les limites imposées par les données, de calculer le nombre de localités comprises dans une catégorie particulière selon les dimensions et leur population totale. Par exemple, si nous désirons connaître la population des localités de la région rurale à l'étude comprises dans la catégorie des 50 à 2 500 habitants, il suffit de consulter la zone sous-jacente à la courbe. Nous obtenons ainsi une population totale de 4,1 millions d'habitants. Si l'on soustrait ce chiffre de la population totale de la RRI (voir le tableau n° 2), nous constatons que 2,1 millions de personnes vivent dans des localités de moins de 50 habitants. C'est un résultat intéressant qu'il faut employer avec une certaine prudence, car la courbe théorique n'est pas tellement appropriée aux petites localités.

Par ailleurs, nous pouvons extrapoler cette courbe pour évaluer le nombre de centres de population de dimensions données, compris dans la région d'intérêt. Cette extrapolation est parfaitement possible même pour des localités dont la population ne compte que dix habitants. Nous pouvons ainsi déterminer qu'il y a environ 3 500 localités dont la population varie entre 10 et 50 habitants. On peut également effectuer cette évaluation par région et par province: si l'on divise cette évaluation par le nombre approprié de personnes par ménage, on obtient le nombre de groupements de ménages dans toutes les catégories de localités qui nous intéressent.

On peut cependant se demander de quelle façon les localités sont réparties dans les régions rurales du Canada. Deux organismes de recherche, l'Université de Sherbrooke et l'Université Simon Fraser, ont étudié la répartition des localités à travers les provinces qu'ils étudiaient. Les résultats obtenus apparaissent au tables qui suit et on peut les comparer aux chiffres moyens indiqués dans le tableau No. 8 (toutes les distances sont indiquées en milles).

Provinces	Distance moyenne entre les localités, indiquée au Tableau No. 8	Distance moyenne évaluée à travers la province	
		Entre les Localités	En direction des principaux centres urbains*
Québec	6.8	6.9	7 to 335
Ontario	9.1	8.1	7 to 215
Colombie Britannique	8.7	6 to 64	15 to 263

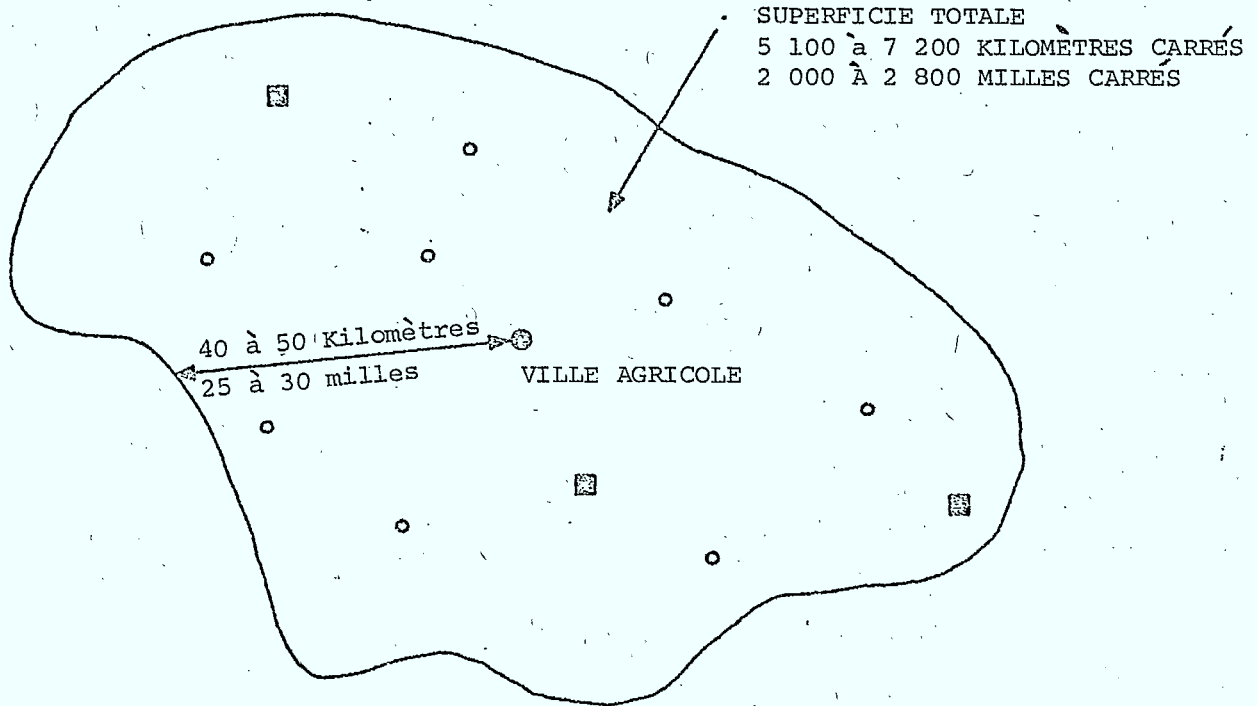
* Localités dont la population est supérieure à 25 000 habitants en Ontario et au Québec. Localités dont la population est supérieure à 5 000 habitants en Colombie-Britannique.

Même s'il ne faut pas donner trop d'importance à ces données, elle semblent indiquer que les distances qui figurent au tableau no. 8 sont exactes.

Le schéma de distribution des localités offre également un intérêt particulier pour la présente étude. Deux principaux schémas réguliers se dégagent de façon très nette au Canada. Le premier est un schéma de peuplement linéaire le long du littoral, des cours d'eau et d'autres voies de transport. Le peuplement le long de la côte de Terre-Neuve ou le long de la côte nord du St-Laurent et de la péninsule de Gaspé, de la route transcanadienne d'un bout à l'autre de l'Ontario et du réseau fluvial Fraser-Thompson en Colombie-Britannique, illustre bien ce schéma.

Le deuxième type de schéma de peuplement s'appuie sur la répartition des cantons dans les Prairies. Même si le peuplement dans les provinces de l'Ouest a d'abord commencé, au cours des années 30, par l'établissement de villages rapidement construits le long des voies des compagnies ferroviaires, un schéma de peuplement régulier s'est élaboré à partir des "villes agricoles". Ces dernières étaient très différentes des autres agglomérations et elles ont rapidement occupé des postes de commande des points de vue social et économique par rapport à ces agglomérations.

Cette région du pays comprend environ 120 villes agricoles séparées en moyenne d'environ 60 milles les unes des autres et situées chacune au centre d'un réseau communautaire qui comprend plusieurs petites villes, des villages, des hameaux, des étapes et des fermes dispersées. Même si la position géographique de ces villes à l'intérieur des réseaux communautaires n'a rien de systématique, leurs dimensions sont constantes, comme l'indique la figure n°7.



LA COMMUNAUTE TOTALE

UNE VILLE AGRICOLE	POPULATION TOTALE MOYENNE	3 300 HABITANTS) Population
		2 150 HABITANTS) totale moy-
3 OU 4 VILLES		3 700 HABITANTS) enne du ré-
		6 200 HABITANTS)seau commu-
8 OU 9 ESCALES)nautaire
)15 300 hab.
1 650 FERMES			

FIGURE NO. 7: LE RESEAU COMMUNAUTAIRE AGRICOLE DES PRAIRIES
(D'APRÈS ZIMMERMAN ET MONEO, "THE PRAIRIE COMMUNITY SYSTEM", 1971)

Enfin, pour étoffer ce tableau squelettique des localités rurales, le lecteur est prié de consulter l'annexe n° 4, qui décrit les éléments d'une localité rurale typique des Prairies et les facteurs qui l'ont façonnée au cours des dernières années.

2.5 Caractéristiques socio-économiques de la population de la région rurale à l'étude

Le tableau n° 10 indique le pourcentage de la population rurale par groupe d'âge et le pourcentage de la population rurale masculine. Dans les régions rurales, les hommes sont en général plus nombreux que les femmes (c'est le contraire dans les centres urbains) et le pourcentage des jeunes (14 ans et moins) et des personnes âgées (65 ans et plus) tend à être supérieur au pourcentage moyen. Les raisons qui expliquent ces caractéristiques sont exposées dans l'annexe 2. Le pourcentage que représentent les jeunes et les personnes âgées dans la population doit certainement poser de graves problèmes en ce qui concerne la prestation des services d'éducation et de santé, problèmes que les télécommunications pourraient peut-être contribuer à rendre moins aigus.

Le tableau n° 11 présente une ventilation régionale (fondée sur la définition de la région rurale de Statistique Canada) du niveau de scolarisation de la population rurale qui ne fréquentait pas l'école à temps plein au moment du recensement de 1971. Les disparités que l'on peut constater entre les régions sous ce rapport sont assez importantes pour justifier certaines observations. Par exemple, environ un tiers de la population rurale de la Colombie-Britannique a quitté l'école immédiatement après la huitième année, alors qu'au Québec ce groupe équivaut aux deux tiers de la population rurale. De la même façon, la Colombie-Britannique l'emporte sur toutes les autres régions du pays pour le pourcentage de sa population rurale qui a fréquenté l'école au-delà de la huitième année, et cela à tous les niveaux de scolarisation envisagés. On croit généralement que cette situation est attribuable à un certain nombre de facteurs: le nombre peu élevé des résidents de la province employés dans le secteur de l'agriculture; le fort mouvement d'immigration en Colombie-Britannique de personnes provenant des autres provinces et possédant un haut niveau de scolarité (conséquence semblable à celle de la désertion des compagnes qui a pour résultat d'abaisser le niveau général d'instruction de la population rurale demeurée sur place, comme l'indique l'annexe n° 2); et l'envergure aussi bien que la complexité de l'industrialisation des régions rurales, qui exige l'emploi d'un fort pourcentage d'employés techniques et de bureau. On croit que les chiffres

indiqués en regard des diplômés d'université comprennent un nombre important de diplômés qui n'ont pas d'emploi correspondant à leur scolarité et qui ont décidé de vivre dans des régions rurales, peut-être en s'occupant d'exploitation agricole de subsistance.

TABLEAU 10-

Distribution de la population de la RRE par groupe d'âge,
et pourcentage de la population masculine

Province	% de la population par groupe d'âge					% population masculine	
	% 0-14	% 15-44	% 45-64	% 65+	Rurale	Urbaine	
Terre-Neuve	39.2	38.9	15.4	6.6	51.9	50.1	
Nouvelle-Écosse	31.8	38.8	19.1	10.3	51.5	49.3	
Nouveau-Brunswick	34.0	39.9	17.3	8.7	51.5	48.7	
Île-du-Prince-Édouard	32.7	37.7	18.2	11.4	51.8	48.0	
Région de l'Atlantique	34.5	39.1	17.5	8.9	51.7	49.2	
Québec	76.3		16.5	7.2	51.7	49.3	
Ontario	73.1		18.3	8.3	51.1	49.4	
Manitoba (1)	33.7	36.9	20.1	9.3	52.1	49.0	
Saskatchewan (1)	31.9	36.4	22.1	9.3	52.4	49.0	
Alberta (1)	34.4	38.8	19.2	7.5	52.8	49.8	
Prairies					52.5	49.4	
Colombie-Britannique (2)	32.4	41.6	18.9	7.2	52.3	49.7	

(1) Secteur rural de recensement, pour les groupes d'âge

(2) Secteurs ruraux de recensement moins secteurs éloignés, pour les groupes d'âge

TABLEAU 11

NIVEAU D'ÉDUCATION (EN POURCENTAGE) DANS LES RÉGIONS RURALES*

Région	Etudes élémentaires et formation professionnelle	Etudes secondaires et formation professionnelle	Etudes secondaires et collégiales autre qu'universitaires	Etudes universitaires avec ou sans autre formation
Région de l'Atlantique	56	34	6	4
Québec	66	26	5	3
Ontario	45	42	8	5
Prairies	51	38	6	5
Colombie-Britannique	36	47	9	8

*Secteurs ruraux de recensement

Le tableau n° 12 présente différentes statistiques sur la langue, le revenu et l'équipement ménager (comme l'eau courante et la télévision). Comme physiologie générale de la population rurale qui se dégage de ce tableau et des tableaux précédents, retenons que par rapport à la population urbaine, celle des régions rurales présente les caractéristiques suivantes:

- une plus faible proportion de la population est âgée de 15 à 64 ans;
- une plus forte proportion utilise le français comme langue maternelle;
- l'équipement ménager est plus élémentaire;
- chaque ménage comprend un plus grand nombre de personnes;
- le revenu moyen est plus bas;
- le taux de participation est plus bas et le taux de chômage est plus élevé, surtout dans le cas des femmes;
- la main-d'oeuvre est moins instruite;
- la population rurale est moins bien représentée dans les catégories d'occupations ayant trait à la gestion, aux travaux d'écritures et aux services, mais la main-d'oeuvre rurale est en plus forte proportion utilisée dans les métiers et les industries primaires.

Il est évident que ce sont les éléments économiques des données qui retiennent le plus l'attention des responsables de la planification des services de télécommunication. En 1970, le revenu moyen du chef de ménage en région rurale était de \$5 300, contre \$7 500 en région urbaine. Les revenus étant de 25 p. 100 inférieurs à la moyenne nationale (ou de 40 p. 100 inférieurs à ceux des citadins), et l'équipement ménager n'étant pas suffisant en règle générale, on peut se demander quelles seront les priorités de la population rurale lorsque viendra le temps de s'abonner à certains services de télécommunication plus perfectionnés dont on présume qu'elle aura besoin.

TABLEAU 12

LANGUE, REVENU ET ÉQUIPEMENT MENAGER DE LA POPULATION DE LA RRE

Province	Langue le plus généralement utilisée à la maison (en pourcentage)				% de la population âgée de 15 ans et plus et revenu (1)			% de logements dotés de l'eau courante	% de logements dotés d'un téléviseur (1)
	Anglais	Français	Autre	- \$3 000	Entre 3000-10000	Plus de 10 000			
Terre-Neuve	99.5	0.4	0.1	75.9	22.5	1.5	70.0	79.0	
Nouvelle-Écosse	92.9	6.1	1.0	67.3	29.9	2.8	82.8	93.7	
Nouveau-Brunswick	57.8	41.3	0.9	70.6	27.5	1.9	83.1	92.5	
Île-du-Prince-Édouard	90.3	0.9	8.8	71.8	26.1	2.1	77.9	90.5	
Région de l'Atlantique	83.3	15.3	1.4	70.6	27.2	2.2	79.8	89.7	
Québec (2)	7.2	91.3	1.5	68.4	28.7	2.9	96.3	95.8	
Ontario (2)	88.5	6.7	4.8	60.4	33.0	6.6	92.5	94.1	
Manitoba	73.7	6.2	20.1	71.5	25.2	3.3		86.5	
Saskatchewan	92.6	0.3	7.1	73.5	23.2	3.3		89.7	
Alberta	86.9	2.3	10.8	69.1	25.7	5.1		88.0	
Prairies	85.7	2.5	11.8	71.4	24.6	3.9		88.3	
Colombie-Britannique (3)	94.0	0.5	5.5	58.4	32.8	8.7	92.5	88.0	
Canada	67.7	26.9	5.4	66.2	29.1	4.1		91.4	

(1) Secteurs ruraux de recensement.

(2) Statistiques provinciales sur l'eau courante.

(3) Régions rurales plus régions urbaines dont la population se chiffre à 5 000 habitants, en ce qui concerne l'eau courante.

2.6 Activités économiques

Il est difficile sinon impossible d'obtenir des renseignements précis sur les activités commerciales et l'emploi dans les régions rurales. Le présent sujet présentera donc un bref résumé des données fournies par les rapports, dont la plupart sont d'une exactitude douteuse et remontent à une date incertaine. Le degré de précision des données disponibles variait fortement d'une région à l'autre, ce qui a eu pour résultat la présence d'un bon nombre de lacunes dans les tableaux qui suivent. Un agent de recherche, l'université Simon Fraser, a tenté de remédier à la pénurie de statistiques sûres en présentant une description remarquablement bien rédigée des régions économiques de la Colombie-Britannique et le lecteur est prié de se reporter à ce document s'il désire obtenir de plus amples renseignements (voir la deuxième partie de l'ouvrage de référence n° 4).

Le tableau n° 13 présente une ventilation de la main-d'oeuvre rurale de chaque province et, en particulier de celle employée par les industries propres aux régions rurales. On peut donc y constater l'importance de l'agriculture dans les Prairies et dans l'Île-du-Prince-Édouard aussi bien que l'importance de la pêche dans les provinces maritimes. L'industrie forestière constitue une source importante d'emploi en Colombie-Britannique et au Québec; quant à l'extraction minière, elle semble avoir la même importance relative dans toutes les provinces. L'industrie manufacturière et la construction constituent des sources d'emploi dont l'importance est parfois étonnante dans les régions rurales du Québec et de l'Ontario, mais suivant en cela d'autres revirements de l'emploi dans notre société, le commerce, les transports et les industries tertiaires commencent à occuper une place prépondérante.

Le tableau n° 14 présente des données sur les industries primaires afin de faire ressortir certaines tendances. Le pourcentage de la main-d'oeuvre employée dans les industries primaires a diminué peu à peu au cours des vingt dernières années. Au cours de cette période, l'extraction minière est la seule industrie à accroître son effectif, les autres industries n'employant plus qu'environ 50 p. 100 de leur effectif de 1951. Même si l'emploi dans l'agriculture a diminué de façon dramatique, en raison de l'accroissement de la mécanisation et de l'intégration de cette industrie, son importance n'a pas tellement diminué par rapport à ce qu'elle était en 1951.

TABLÉAU 13.

MAIN-D'OEUVRE DE LA RÉGION RURALE À L'ÉTUDE PAR INDUSTRIE (1971)

Province	Effectif total	Pourcentage de la main-d'oeuvre employée par industrie												
		Agriculture	Industrie forestière	Pêche et Piégeage	Industrie minière	Industrie manufacturière	Construction	Transports et communications	Commerce	Finance et transactions immobilières	Industries tertiaires	Administration publique et défense	Autres	
Terre-Neuve		1.8 (1)		14.3					34.2		15.6			
Nouvelle-Écosse		7.2 (1)		12.0					33.0		20.3			
Nouveau-Brunswick		8.1 (1)		12.0					29.7		14.8			
Île-du-Prince-Édouard		28.8 (1)		25.6					22.7		15.9			
Région de l'Atlantique		7.6 (1)		13.6					31.3		17.1			
Québec	460,290	14.7	3.7	0.3	1.7	27.0				42.4			10.3	
Ontario	731,050	15.5	0.7	0.1	2.9	25.3				47.7			7.8	
Manitoba (2)	132,915	34.3	0.4	0.2	1.8	8.6			10.3	1.0	16.3		8.2	3.1
Saskatchewan (2)	203,485	47.8	0.4	0.1	2.3	2.3			9.8	1.4	14.7		4.3	7.3
Alberta (2)	237,240	35.3	0.7	0.1	4.1	4.9			10.7	1.6	17.6		5.3	3.1
Prairies	573,640													
Colombie-Britannique	195,440	9.3	7.0	0.6	2.7	15.4			12.1	2.3	19.0		5.2	9.6

(1) Dans le cas des provinces de l'Atlantique, il s'agit du pourcentage de la population de la RRE qui vit à la ferme.

(2) Les données s'appliquent à l'ensemble de la province et elles comprennent les localités dont la population est d'au plus 5 000 habitants.

(3) Les données de toutes les colonnes s'appliquent aux secteurs ruraux de recensement moins les secteurs éloignés.

TABLEAU 14

STATISTIQUES SUR LES INDUSTRIES PRIMAIRES DU CANADA

Industrie	1971	1961	1951
Agriculture	481 195	633 325	821 807
Industrie forestière	74 380	108 580	129 690
Pêche et piégeage	25 470	36 263	53 103
Industrie minière	139 035	116 217	102 328
Total	720,050	894 385	1 206 928
% de la main-d'oeuvre totale du Canada employée dans les industries primaires	8.3	13.8	22.8

Même s'il n'est pas possible de regrouper les données du tableau No. 13 pour donner une idée assez juste de la situation à travers le Canada, nous pouvons utiliser les données de ce tableau et celles du tableau No 14 pour établir de façon approximative les statistiques sur l'emploi dans les régions rurales de la façon suivante:

TABLEAU 15

ÉVALUATION DES CATÉGORIES D'EMPLOI EN RÉGION RURALE (1971)

<u>Industrie</u>	<u>% de la main-d'oeuvre totale</u>
Industrie primaire:	20
exploitation agricole	13
industrie forestière	2
pêche	1
industrie minière	4
Industrie manufacturière et construction:	25
Transports, commerce et services	45
Divers	10

Le tableau No 16 présente d'autres aspects de la même situation économique, en indiquant la valeur annuelle de différentes industries de la région rurale à l'étude. Encore une fois, ces données ne sont pas complètes et probablement pas très fiables. Toutefois, elles donnent une idée de l'importance relative de différentes activités. Nous avons toujours associé les communautés rurales et la production agricole, mais il semble qu'au Canada, l'exploitation minière constitue l'activité économique la plus importante. En fait, l'industrie manufacturière semble plus importante que l'exploitation agricole; par exemple, au Québec et en Ontario, près de 20 p. 100 des établissements manufacturiers se situent dans la région rurale à l'étude. Ces usines représentent au moins 10 p. 100 de la valeur provinciale ajoutée. Au Québec, en particulier, les nombreuses petites usines (souvent familiales) que l'on y retrouve emploient plus de 15 p. 100 de la main d'oeuvre du secteur manufacturier de la province.

Il a été encore plus difficile d'obtenir des données complètes sur le nombre d'entreprises de la région rurale à l'étude, c'est-à-dire l'équivalent en termes de commerce du nombre des ménages. Les renseignements n'étaient disponibles qu'en très petite quantité: par exemple, il y a 61 000 fermes et 2 400 usines de fabrication dans les régions rurales du Québec, contre 94 000 et 2 200 respectivement en Ontario. Il est alors impossible d'établir une extrapolation à partir de ces données, pour établir la situation générale.

TABLEAU 16

ÉCONOMIE DE LA RÉGION RURALE À L'ÉTUDE

Province	Valeur annuelle des entreprises (en millions de dollars)						
	Agriculture (1)	Pêche	Exploitation forestière	Industrie minière et pétrolière	Industrie manufacturière	Vente au détail	
Terre-Neuve	-	37		244.0	78	477	
Nouvelle-Écosse	63	59		86	121	297	
Nouveau-Brunswick	52	16		90	108	224	
Île-du-Prince-Édouard	39	10		1	4	55	
Région de l'Atlantique		123		421	310	1053	
Québec	692			770 ⁽²⁾	3469	1082	
Ontario	1385			1554 ⁽²⁾	3211	1584	
Manitoba	367			330			
Saskatchewan	905			348			
Alberta	771			1480			
Prairies	2043			2158			
Colombie-Britannique	221	167 ⁽³⁾	4346 ⁽³⁾	1486 ⁽³⁾			

(1) Reçettes en espèces des fermes, à l'exclusion des paiements supplémentaires (source: annuaire du Canada, 1973).

(2) Valeur de la production minière (source: annuaire du Canada, 1973).

(3) Données de l'année 1976.

3.0 DONNÉES SUR LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE

3.1 Introduction

Dans la présente section, nous tenterons d'atteindre deux objectifs:

- i) bien décrire le niveau de service présentement assuré aux abonnés des régions rurales; et
- ii) mettre au point un modèle de central moyen pour chacune des provinces.

Nous nous attarderons sur le deuxième objectif, parce qu'il illustre parfaitement les problèmes de définition et de traitement des données essentiels aux études sur la population rurale. Toutefois, il vaut la peine d'étudier au préalable toutes les fins auxquelles ce genre de modèles peut être utilisé.

La conception des réseaux de télécommunications rurales dépend en grande partie de la distribution des abonnés (ménages) actuels et éventuels à la campagne. Habituellement, ces réseaux sont construits en fonction des centres locaux de commutation (centraux) établis, dans la mesure du possible, dans les centres de population, et les régions environnantes moins peuplées, qui peuvent comprendre un ou plusieurs villages ou autres groupements de population, sont desservies au moyen de câbles d'alimentation. La région que ce bureau dessert est définie par les limites du centre. Parmi les facteurs qui entrent en ligne de compte mentionnons le nombre d'abonnés (ménages) desservis par le central, la région desservie, le nombre de localités comprises dans la région, la distance entre les localités et (étant donné le coût élevé des lignes de jonction intercentraux) la distance qui sépare les centres de commutation.

Nous avons déjà indiqué qu'en général, les régions rurales comprennent des localités dont la population est inférieure à 2 500 habitants. Par conséquent, un central rural est un central situé dans une localité de moins de 2 500 habitants. Habituellement, le central se situe dans la localité la plus importante de la circonscription. Toutefois, certains centraux sont situés dans des localités de plus de 2 500 habitants, mais ils desservent quand même des localités et des régions rurales situées dans les environs. Ce sont ces centraux qui posent le plus de difficultés lorsqu'il s'agit d'établir des statistiques sur le central rural moyen.

Pour mieux comprendre ces difficultés, le lecteur est prié de consulter la figure n° 8, qui indique les limites de la circonscription de la région d'Ottawa. Les centraux situés dans le noyau central de la région, sur la rue O'Connor par exemple, sont entièrement urbains et ne desservent aucun abonné rural. Le central de la rue Merivale, par contre, dessert les régions construites de Nepean, ainsi que la ceinture de verdure et la région environnante. La région desservie par ce central est donc en partie urbaine et en partie rurale. Le noyau urbanisé de la ville, calqué sur la carte de la RMR d'Ottawa, elle-même superposée aux limites de la circonscription indiquées à la figure n° 8, illustre bien cette situation. Les données du recensement (population, ménages, etc.) sont disponibles pour les parties urbaines et les parties rurales de Nepean, mais les statistiques sur les services téléphoniques sont établies par central. Pour faire le lien entre ces deux séries de données établies en fonction de limites différentes, il faut effectuer un bon nombre de calculs approximatifs.

GRAPHIQUE 8

LIMITES DE LA RMR ET DES CENTRAUX D'OTTAWA

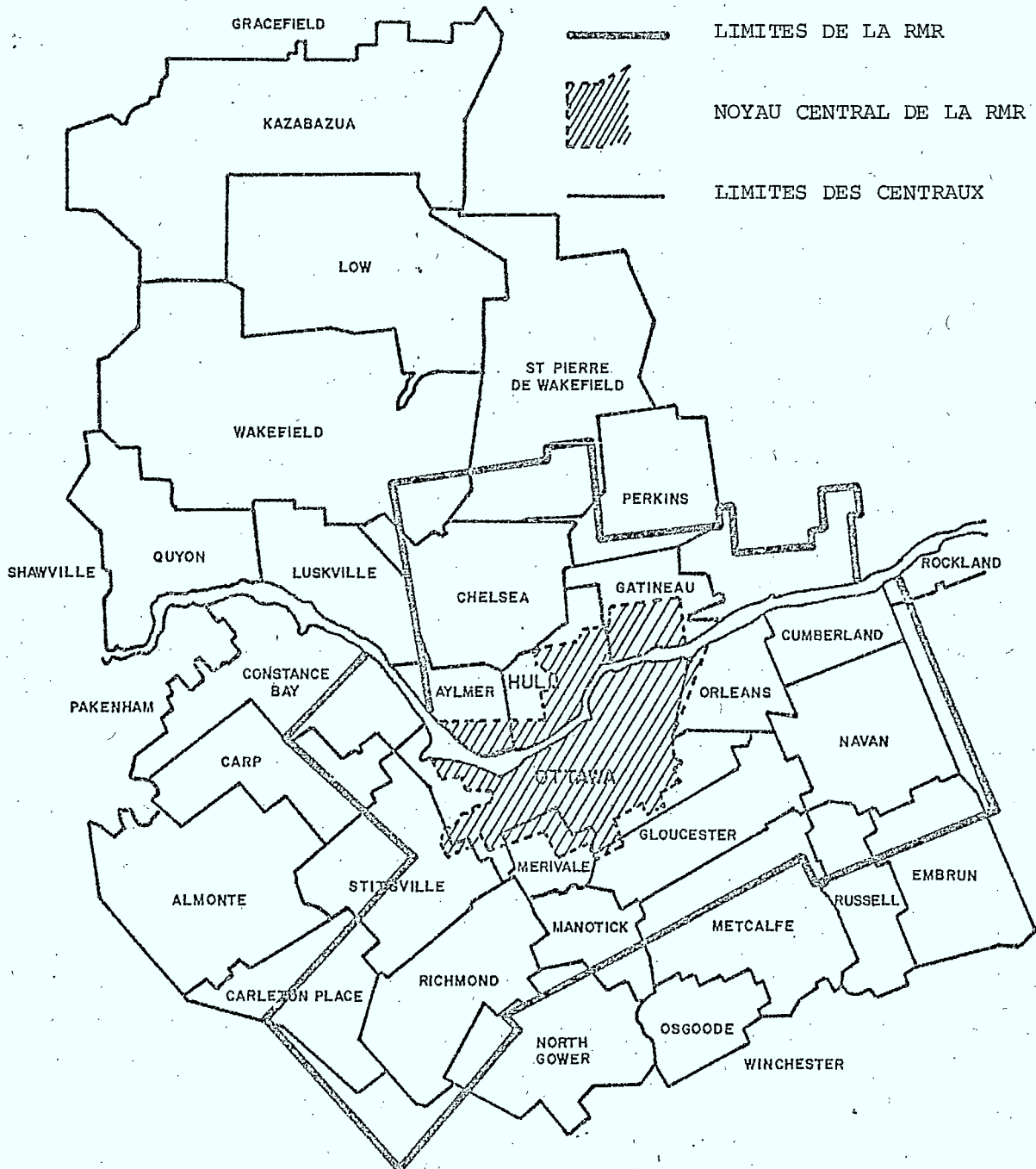


TABLEAU 17

CIRCONSCRIPTIONS TÉLÉPHONIQUES PAR PROVINCE (1976)

Province	Circonscriptions rurales (C _R) (1)	Circonscriptions urbaines - rurales (C _{UR}) (2)	C _T = C _R + C _{UR}	Nombre total approx. de circonscriptions dans les provinces
Terre-Neuve	169	6	175	209
Île-du-Prince-Édouard	25	2	27	27
Nouvelle-Écosse	135	16	151	165
Nouveau-Brunswick	79	33	112	114
Région de l'Atlantique	408	57	465	515
Québec	438	101	539	605
Ontario	509	85	594	727
Manitoba	195	13	208	230
Saskatchewan	296	29	325	344
Alberta	252	56	308	344
Prairies	743	98	841	918
Colombie-Britannique	181	52	233	257
Toutes les provinces	2279	393	2672	3022

(1) Circonscriptions dont le central se situe dans une localité dont la population est inférieure à 2 500 habitants.

(2) Circonscriptions partiellement rurales dont le central se situe dans une localité dont la population est supérieure à 2 500 habitants.

Ainsi, il est difficile de calculer des moyennes significatives. Nous avons tenté de le faire au moyen des techniques permettant de réduire les erreurs au minimum, mais nous ne sommes pas en mesure d'évaluer dans quelle mesure la plupart des données ainsi obtenues sont exactes. Nous avons considéré que les circonscriptions urbano-rurales, c'est-à-dire les circonscriptions dont le central se situe dans un centre de population de plus de 2 500 habitants et dessert une région rurale environnante, comportent deux éléments: un premier qui dessert la partie urbaine de la circonscription et l'autre, la partie rurale. Nous prenons pour hypothèse que la partie rurale desservie par le central se situe dans une localité fictive (non peuplée), pour des raisons que nous expliquerons au cours de la prochaine section.

3.2 Données sur les circonscriptions

Le tableau n° 17 indique, pour chaque province, le nombre total des circonscriptions, le nombre des circonscriptions rurales et celui des circonscriptions urbano-rurales. En étudiant ce tableau, on se rend compte que 75 p. 100 de toutes les circonscriptions se situent dans des régions rurales et que 13 p. 100 sont en partie rurales et en partie urbaines. En d'autres termes, 88 p. 100 de toutes les circonscriptions des provinces sont reliées au service téléphonique rural. Les provinces qui comptent le plus grand nombre de grands centres urbains, l'Ontario et le Québec par exemple, sont celles qui ont le pourcentage le moins élevé de circonscriptions devant assurer un service téléphonique rural, mais ce n'est qu'en calculant les données moyennes des circonscriptions moyennes de chaque province, qu'on se rend compte de l'importance des disparités entre les régions du Canada.

Pour les fins de l'étude qui suit, nous avons utilisé les symboles ci-après:

- P = population de la RRE
- M = ménages de la RRE
- A = abonnés du service résidentiel de la RRE
- S = superficie en milles carrés de la RRE
- L_R = nombre de localités rurales de la RRE, c'est-à-dire les localités dont la population varie entre 50 et 2 500 habitants.
- L_U = nombre de localités urbaines de la RI, c'est-à-dire les localités de plus de 2 500 habitants
- L_T = nombre total de localités de la RI, c'est-à-dire la somme de L_R et de L_U

- C_R = nombre de circonscriptions rurales de la RI, c'est-à-dire les circonscriptions dont le central se situe dans une localité dont la population est inférieure à 2 500 habitants
- C_{UR} = nombre de circonscriptions urbano-rurales de la RI, c'est-à-dire les circonscriptions dont le central se situe dans une localité de plus de 2 500 habitants
- $C_T = C_R + C_{UR}$

Les données moyennes sur les circonscriptions sont définies de la façon suivante

a) Superficie moyenne des circonscriptions rurales = $\frac{S}{C_T}$

Dans le cas, nous avons considéré chaque circonscription urbano-rurale comme une circonscription rurale. La superficie ainsi obtenue est légèrement inférieure à sa valeur réelle, mais si nous avons divisé la superficie totale par le nombre de circonscriptions rurales seulement, la superficie que nous aurions obtenue aurait été de beaucoup supérieure à sa valeur réelle. Si l'on suppose que chaque circonscription possède une forme hexagonale régulière, on peut utiliser cette superficie pour calculer la distance moyenne qui sépare les centres des circonscriptions.

b) Nombre de localités rurales par circonscription rurale = $\frac{L_R + C_{UR}}{C_T}$

Si le dénominateur ne comprend que le nombre de circonscriptions rurales, le résultat obtenu serait trop élevé parce que certaines des L_R se situent à l'intérieur de circonscriptions urbano-rurales (C_{UR}). D'autre part, si le dénominateur englobe toutes les circonscriptions (C_T), le résultat que nous obtenons est légèrement inférieur à la valeur réelle. Étant donné que toutes les circonscriptions (C_T) comprennent les circonscriptions urbano-rurales (C_{UR}), nous avons tenté de réduire au minimum ce genre d'erreurs en prenant pour hypothèse que chacune de ces circonscriptions comprend une localité "rurale".

c) Population moyenne par circonscription rurale = $\frac{P}{C_T}$

Pour les fins de ce calcul, le dénominateur comprend toutes les circonscriptions (C_T) et non pas les circonscriptions rurales (C_R seulement), étant donné que le nombre des circonscriptions urbano-rurales est assez élevé (15 p. 100 de l'ensemble des circonscriptions) et que la population rurale qu'elles desservent est probablement assez élevée également. La population moyenne des circonscriptions que nous obtenons de cette façon est assez faible, mais elle serait très élevée si le dénominateur englobait toutes les circonscriptions rurales (C_R).

d) Nombre moyen de ménages par circonscription rurale =

$$\frac{M}{C_T}$$

Voir le paragraphe c) ci-dessus.

e) Nombre moyen d'abonnés par circonscription rurale = $\frac{A}{C_T}$

Voir le paragraphe c) ci-dessus. La différence entre cette moyenne et la moyenne calculée en d) constitue le nombre moyen de ménages non desservis par circonscription rurale.

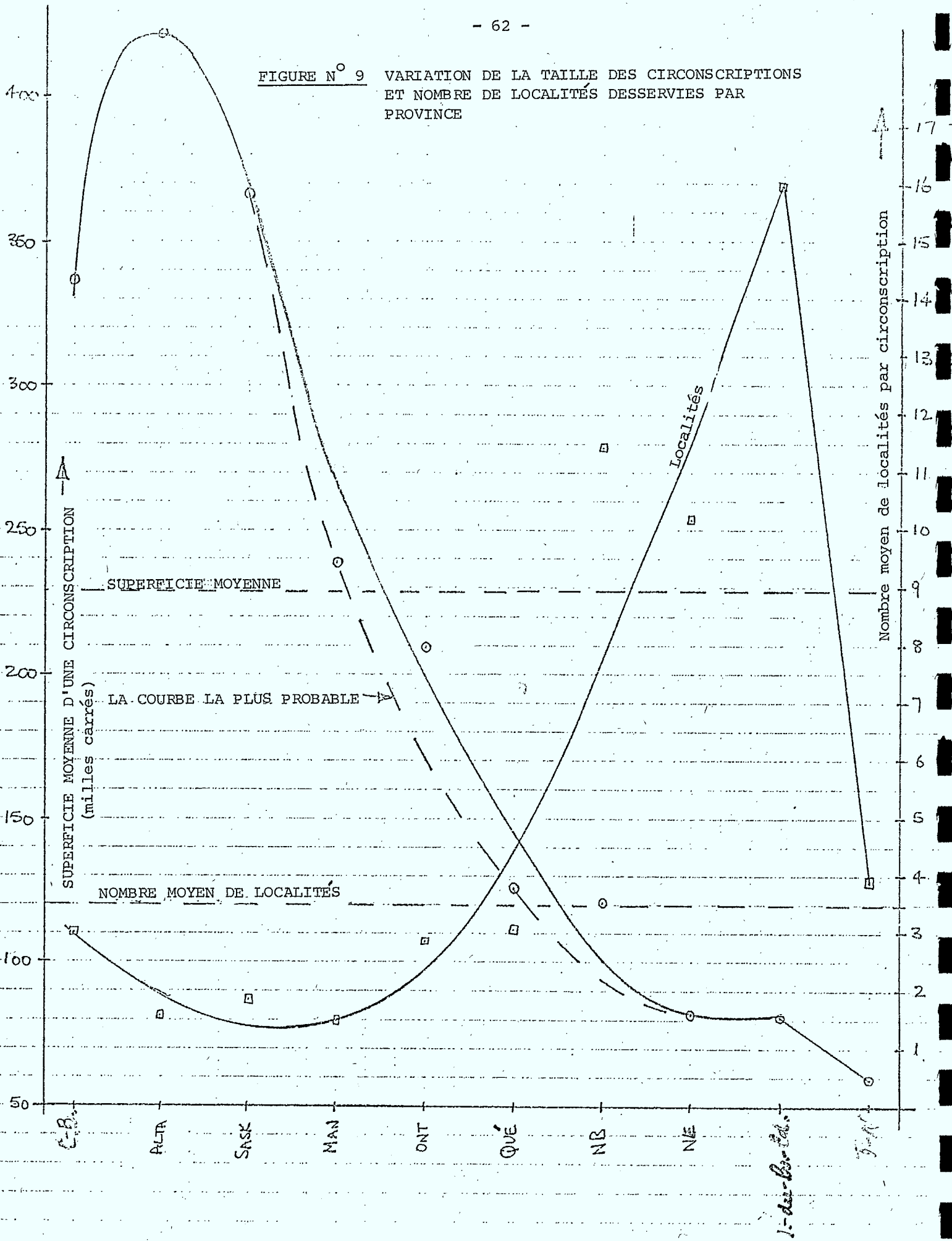
Le tableau n° 18 présente des statistiques "moyennes" sur les circonscriptions des provinces, que l'on a calculées de la façon décrite ci-dessus. La figure n° 9 trace la courbe de la variation d'est en ouest de la taille des circonscriptions et du nombre des localités desservies par chaque central téléphonique. La taille des circonscriptions atteint son niveau le plus bas dans l'est et augmente jusqu'à un niveau maximal en Alberta pour diminuer légèrement en Colombie-Britannique. La courbe du nombre des localités desservies varie en sens inverse de celle de la superficie des circonscriptions et elle suit de près la variation que l'on a déjà remarquée à travers le pays au sujet de la densité des localités et de la population (voir les tableaux n°s 4, 6 et 8).

TABLEAU 18

DONNÉES SUR LES CIRCONSCRIPTIONS RURALES (ESTIMATIONS DE 1976)

Province	Superficie moyenne en mi. c. des circonscriptions rurales	Distance moyenne en mille entre les centraux	Nombre de localités des services par circonscription.		Population moyenne par circonscription	Nombre moyen de ménages par circonscriptions
			Moyen	Maximal		
Terre-Neuve	59	8.3	3.8	14.1	1619	336
	81	9.7	15.9	18.8	3007	800
Nouvelle-Écosse	82	9.7	10.2	33.0	2731	749
	121	11.8	11.4	29.5	3172	771
Région de l'Atlantique	82	9.7	8.4	-	2735	602
Québec	125	12.0	3.1	5.0	2787	635
	209	15.5	2.8	6.3	3320	886
Manitoba	238	16.6	1.5	2.7	1406	390
	366	20.6	1.8	2.4	1358	389
Saskatchewan	422	22.1	1.6	-	1686	455
	355	20.3	1.7	-	1490	413
Colombie-Britannique	336	19.7	3.0	5.5	3350	1052
	227	16.2	3.5	-	2485	652

FIGURE N° 9 VARIATION DE LA TAILLE DES CIRCONSCRIPTIONS ET NOMBRE DE LOCALITÉS DESSERVIES PAR PROVINCE



Nous pouvons remarquer certaines anomalies du point de vue de la régularité des données présentées dans la figure n° 9. Par exemple, la superficie des circonscriptions et le nombre de localités par circonscription au Nouveau-Brunswick sont supérieures aux valeurs "prévues". Ce phénomène peut s'expliquer par l'un des trois facteurs ci-après (bien qu'il puisse résulter à la fois de ces trois facteurs conjugués):

- i) Le Nouveau-Brunswick est la seule province dont la population comprend un groupe linguistique minoritaire assez important (voir le tableau n° 12); par conséquent, il se peut que les limites des circonscriptions aient été fixées de façon à comprendre des localités d'intérêt bien définies.
- ii) Cette province accuse une distribution inhabituelle des localités d'après la population (voir le tableau n° 9) celle-ci étant axée sur les centres urbains. Le fort pourcentage des circonscriptions "urbano-rurales" (voir le tableau n° 17) illustre bien ce caractère inusité, qui pourrait fausser les données.
- iii) La compagnie téléphonique de la province a été parmi les premières au Canada à effectuer l'automatisation de son réseau de commutation et à adopter des techniques normalisées, axées sur les longs circuits bouclés, afin de desservir les régions rurales, ce qui permet d'élargir la superficie des circonscriptions.

La courbe de la superficie des circonscriptions qui est donnée dans la figure n° 9, indique qu'il faut se méfier des données concernant l'Ontario et peut-être de celles concernant le Manitoba. L'explication la plus plausible est que les chiffres sur la superficie utilisés dans le cas de l'Ontario sont trop élevés compte tenu des régions peu peuplées de la province, dont une grande partie n'est pas desservie mais que nous avons intégrées à la RRE (le nord de l'Ontario, par exemple).

Prenant pour hypothèse que les données du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario ne sont pas tout à fait justes, nous avons également tracé à la figure n° 9 une courbe qui correspond probablement le mieux à la variation d'est en ouest de la superficie des circonscriptions dans les provinces.

Il est intéressant de bâtir des hypothèses sur le profil régulier de cette courbe. Il est probable que la superficie des circonscriptions de chaque province est rajustée de façon à ce que chaque circonscription comprenne un nombre optimal d'abonnés et, comme nous

avons déjà remarqué une diminution de la densité de la population d'est en ouest, les circonscriptions de l'ouest du pays doivent avoir une superficie plus grande afin de compter le même nombre d'abonnés que celles de l'est.

On pourrait donc entièrement prévoir le profil de la courbe de la superficie tracée dans la figure n° 9 à partir des données sur la densité des ménages établies au tableau n° 6. Ces prévisions se réaliseraient si, par exemple, un seul genre d'appareils de commutation était utilisé dans les régions rurales du Canada* et si d'autres facteurs comme la géographie et les localités d'intérêt, n'avaient aucune importance.

Par conséquent, dans la pratique, nous pouvons nous attendre à ce que la population moyenne des circonscriptions varie d'une province à l'autre, comme l'indique la dernière colonne du tableau n° 18**. On s'aperçoit cependant que ces données demeurent assez constantes, les Maritimes et les Prairies n'indiquant que des nombres moyens peu élevés de ménages par circonscription. Les données de Terre-Neuve sont bien inférieures à la moyenne de la région de l'Atlantique, en raison de la distribution inhabituelle de la population dans cette province, tandis que celles de la Colombie-Britannique sont supérieures aux prévisions, probablement en raison de la préférence des usagers pour les appareils de commutation utilisés dans les régions rurales de cette province. Si ce tableau n'indique aucune gamme de variation, nous avons découvert que la population moyenne des circonscriptions rurales peut varier de 10 fois, dans un sens ou dans l'autre, par rapport à la population des divisions de recensement de certaines provinces et que de fait, elle peut être supérieure à la population des circonscriptions urbaines de la même division de recensement.

* Le genre d'appareil de commutation le plus populaire, le modèle SA-1 de Northern Telecom, n'est utilisé que par environ la moitié des centraux des régions rurales. Il n'est pas tellement utilisé en Colombie-Britannique ou à Terre-Neuve. Les autres centraux utilisent des appareils de différents genres, de différentes dimensions, de différentes années de fabrication et de différents fabricants.

** Les données sur le service téléphonique recueillies dans le cadre des études démographiques dataient de 1976; par conséquent, nous avons corrigé les données sur les ménages, qui dataient de 1971, en supposant (en l'absence d'autres données) que le taux de formation des ménages était une fois et demie celui de la croissance de la population.

Le fait que la population moyenne des circonscriptions rurales des Prairies est inférieure à celle des Maritimes s'explique probablement par des facteurs techniques. En effet, on ne peut pas accroître les circonscriptions indéfiniment sans dépasser les limites permises des points de vue de la transmission et de la signalisation. En outre, au fur et à mesure que la superficie des circonscriptions augmente, les coûts peuvent s'accroître et atteindre un niveau tel qu'il est plus économique d'établir de nouvelles circonscriptions que de prolonger les voies d'acheminement existantes.

Le nombre des localités desservies dans une seule circonscription varie de 16 à l'Île-du-Prince-Édouard, à 1,6 en Alberta. Si l'on effectue les calculs en fonction d'une grande superficie, comme une division de recensement, on constate que le nombre maximal de localités par circonscription est supérieur de 1,3 à 3,7 fois à la moyenne. Le fait que l'écart entre la moyenne et le nombre maximal soit peu élevé dans certaines provinces indique que les régions de ces provinces sont assez homogènes, tandis qu'un écart assez prononcé révèle que les conditions d'exploitation sont très variées. Un nombre élevé des localités par circonscription indique que la population est assez regroupée et qu'il est assez facile de la desservir, même si le coût de la prestation des services aux abonnés des régions rurales dépend d'autres facteurs dont il sera question ci-dessous.

Le tableau n° 18 donne également la distance moyenne qui sépare les centraux de chaque province, distance qui a été calculée à l'aide des hypothèses qui ont été utilisées dans le cas des localités (voir le sujet 2.4), c'est-à-dire que chaque central se situe au milieu d'un hexagone régulier dont la superficie est indiquée à la colonne 1 du tableau n° 18. Ces chiffres nous permettent d'établir la longueur moyenne des lignes de jonction inter-centraux par exemple, mais il ne faut pas oublier que les circonscriptions téléphoniques sont rarement ou jamais de forme symétrique et que les abonnés n'y sont jamais répartis également. L'installation du central a tendance à se faire dans le voisinage des concentrations de population. Au Canada, le service rural a évolué si rapidement au cours des deux ou trois dernières décennies qu'il a fallu établir un grand nombre de petits centraux automatiques pour desservir les abonnés résidant en-deçà de la portée de transmission et de signalisation des appareils de l'époque. On peut espérer que la mise au point et l'adoption de techniques de conception de circuits à grande distance, des systèmes à courants porteurs pour abonnés et de centres de commutation à grande distance auront pour effet l'extension des circonscriptions téléphoniques.

3.3 Données sur le service

Il est particulièrement difficile de recueillir des données sur le service téléphonique assuré en particulier à la population de la RRE, car très peu de renseignements ont été réunis en fonction de l'emplacement géographique. Par conséquent, les données dont nous avons besoin ont dû être tirées des sources d'information fournies par les compagnies téléphoniques assurant des services dans la RRE. Ces compagnies recueillent habituellement les données en fonction des circonscriptions, mais celles-ci sont plus ou moins détaillées selon la région du pays.

Si l'on adopte la circonscription téléphonique comme unité de base de superficie, on peut utiliser les cartes des circonscriptions (lorsqu'elles existent) pour délimiter les circonscriptions d'après les divisions de recensement plutôt que d'après les divisions ou districts des compagnies téléphoniques. Comme les circonscriptions chevauchent souvent sur les limites des divisions de recensement, certaines circonscriptions qui ne faisaient pas entièrement partie d'une division ont été classées dans la division où la plus grande partie du service est assurée ou même, dans certains cas, dans plus d'une division. Dans ces derniers cas, nous nous sommes servis de cartes qui indiquent les limites des municipalités. De cette façon, nous avons pu classer les circonscriptions d'après les divisions de recensement de chaque province.

Pour limiter la portée des données aux circonscriptions dont une partie est assurée à des régions rurales, nous avons d'abord identifié et éliminé les circonscriptions ne desservant que des régions entièrement urbaines et des régions éloignées respectivement. Nous avons ensuite identifié de la même façon les circonscriptions desservant des régions entièrement rurales. Le reste des circonscriptions qui font donc partie de la catégorie des circonscriptions urbano-rurales et les données sur le service assuré dans ces circonscriptions doivent être réparties d'après le centre urbain et les régions rurales qui l'entourent. À cette fin, nous avons procédé de différentes façons, selon le degré de précision des données disponibles; à ce stade, nous n'avons pas pu éviter de recourir à des approximations, prenant généralement pour hypothèse que tous les abonnés des secteurs à tarif de base résidaient dans les villes. En outre, dans les cas où les chiffres englobaient à la fois les abonnés des secteurs à tarif de base et ceux de l'extérieur de ces secteurs, nous avons divisé les chiffres de l'ensemble de la circonscription en fonction du nombre estimatif des ménages de la circonscription.

Même une fois cette étape achevée, les renseignements posaient encore certaines difficultés, car ils remontaient à des années différentes, selon la source dont ils provenaient. Les données, obtenues en général auprès des compagnies téléphoniques, dataient du milieu de l'année 1976 (de 1975 dans le cas de l'Ontario et du Québec), mais les données du recensement de l'année 1976 n'étaient pas encore disponibles. Il nous a donc fallu évaluer la population et le nombre des ménages de l'année 1976 à partir des données du recensement effectué en 1971, afin d'établir des équivalences assez justes par rapport aux données sur le service téléphonique.

Ces méthodes nous ont permis de recueillir des données sur les parties visées de toutes les circonscriptions à l'intérieur de la RRE. Il nous a cependant fallu effectuer certains calculs approximatifs au cours de cette opération; dans la mesure du possible, nous avons tenté de corriger les erreurs flagrantes qui apparaissaient dans les données recueillies de cette façon au moyen de statistiques plus récentes fournies par Statistique Canada, mais certaines de ces erreurs n'ont malheureusement pas pu être corrigées, comme il sera souligné ultérieurement. Étant donné qu'il n'existe aucune base de données permettant de présenter des renseignements plus précis, nous devons nous contenter des données que nous avons compilées. Toutefois, ces données devraient se révéler suffisamment justes pour bien illustrer la situation du service téléphonique assurée dans les régions rurales du Canada.

Le tableau n° 19 indique le nombre de postes principaux et supplémentaires du service résidentiel que l'on comptait en 1976 dans la région rurale à l'étude. Le nombre total des postes principaux, soit 1 666 556, constitue environ 23 p. 100 de l'ensemble des postes principaux du service résidentiel du Canada, même si la population de la RRE correspond à 29 p. 100 de la population totale et si le nombre des ménages de la RRE équivaut à 26 p. 100 du nombre total des ménages au pays. Les données sur les lignes à plusieurs abonnés présentées dans le tableau illustrent une particularité bien connue du service assuré dans les régions rurales, c'est-à-dire le partage des lignes visant à maintenir les coûts de prestation des services à un niveau raisonnable. L'importance de la prestation de ce service partagé dépend d'un certain nombre de facteurs, dont il est traité dans le prochain sujet. Le tableau n° 20 illustre bien dans quelle mesure la prestation de ce genre de service varie à travers le Canada. En effet, nous y avons calculé le pourcentage de postes principaux à 1, 2, 4 et plusieurs abonnés dans les régions rurales de chaque province. Le pourcentage de postes principaux à un seul abonné varie entre 40 p. 100 et 61 p. 100, pour donner

une moyenne de 54 p. 100. Les chiffres ne varient pas beaucoup d'une région à l'autre, quoique les pourcentages de la région de l'Atlantique (à l'exception de l'île-du-Prince-Édouard), de l'Ontario et du Québec sont supérieurs à la moyenne et que le pourcentage des Prairies lui est inférieur.

TABLEAU 19

ABONNÉS DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE RÉSIDENTIEL DE LA RÉGION RURALE À L'ÉTUDE (1976)

Province	Lignes à 1 abonné	Lignes à 2 abonnés	Lignes à 4 abonnés	Lignes à plus de 4 abonnés	Postes principaux du serv. résidentiel	Postes supplémentaires du serv. résidentiel
Terre-Neuve	29821	18194	4876	1096	53987	
Île-du-Pr.-Édouard	6309	205	1587	10480	18581	
Nouvelle-Écosse	51528	440	5561	26744	84273	18400
Nouveau-Brunswick	41579	5874	8316	19836	75625	17558
Région de l'Atlantique	129237	24713	20340	58176	232466	
Québec (1)	215580	54774	98671	→	369033	70149
Ontario (1)	288780 (2)	72855 (2)	129100	→ (2) →	505327	142998 (2)
Manitoba	32550	1694	-	46489	80733	
Saskatchewan	58469	-	-	61686	120155	
Alberta	56151	-	72298	-	128449	
Prairies	147170	1694	72298	108175	329337	
Colombie-Britannique	122200	40909	67284	→	230393	
Total de la RRE	902967	194945	554760	→	1666556	

(1) Données de décembre 1975

(2) Ne comprend pas les données qui s'appliquent aux comtés de Cochrane et de Témiscamingue.

POURCENTAGE DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE RÉSIDENTIEL DE LA RRE (1976)

Province	Pourcentage de postes principaux				Nombre approximatif de postes principaux par 100 ménages		Nombre de postes suppl. par 100 ménages	Téléphones payant par 1000 habitants
	1 abonné	2 abonnés	4 abonnés	Plusieurs abonnés	RRE	Moyenne provinciale (1)		
Terre-Neuve	55	34	9	2	92	93		
Île-du-Pr.-Ed.	34	1	9	56	86	95	1.7	
Nouvelle-Écosse	61	1	7	32	75	98	2.2	
Nouveau-Brunswick	55	8	11	26	88	97	20	
Région de l'Atlantique	56	11	9	25	83	96		
Québec (3)	58	15	27	→	108	103	21	
Ontario (3)	59	15	26	→	96	103	27	
Manitoba	40	2	-	58	100	101		
Saskatchewan	49	-	-	51	95	100		
Alberta	44	-	56	-	92	103		
Prairies	45	1	22	33	95	102		
Colombie-Britannique	53	18	29	→	94	100	27 ⁽²⁾	
Total de la RRE	54	12	33	→	96	102	3.0	

(1) Source: Statistiques sur le service téléphonique 1976, Statistique Canada, 56-203. Le total s'applique à l'ensemble des provinces.

(2) D'après les données présentées pour 9 divisions de recensement seulement.

(3) Les données de la RRE datent de décembre 1975.

Par contre, les écarts sont plus prononcés d'une province à l'autre du point de vue du nombre standard d'abonnés par ligne partagée dans les diverses régions rurales. Par exemple, les services par ligne à deux abonnés prédominent à Terre-Neuve en raison de la ligne de conduite suivie par la compagnie sur l'île (il convient de se rappeler que le sujet précédent mentionnait que les circonscriptions sont peu étendues; en effet, la plupart des abonnés vivent dans le secteur à tarif de base). Les services de lignes à plusieurs abonnés prédominent dans les autres provinces maritimes, comme c'est le cas en Ontario et au Québec, quoique à un degré différent. Le service de lignes à plusieurs abonnés est également assez répandu au Manitoba et en Saskatchewan, tandis qu'on retrouve surtout le service de lignes à quatre abonnés en Alberta. Le service de lignes partagées offert en Colombie-Britannique est assez conforme à la moyenne nationale.

En ce qui concerne ces données, il faut bien comprendre que les compagnies de téléphone qui desservent les régions rurales du Canada tentent continuellement d'améliorer le service qu'elles y assurent et qu'elles affectent des ressources considérables aux travaux nécessaires pour atteindre cet objectif. Les données des tableaux nos 19 et 20 ne s'appliquent qu'à une bien courte période, des programmes d'amélioration sont entrepris en vue de l'élimination éventuelle du service de lignes à plusieurs abonnés (comme en Alberta) et de la réduction de la charge moyenne des lignes de façon à ce qu'elles ne soient partagées par pas plus de quatre abonnés.

Une colonne du tableau n° 20 présente également le nombre estimatif de postes principaux par 100 ménages au sein de la RRE et par province. C'est cette colonne qui illustre le mieux les approximations précitées, que nous avons effectuées lors du calcul des données. Ces données doivent être considérées comme un indice et non pas comme des données définitives. Les chiffres indiqués pour la Nouvelle-Écosse sont peu élevés, probablement en raison de certaines inexactitudes de calcul du nombre des ménages pour l'année 1976, tandis que les chiffres correspondants pour le Québec sont élevés. Cet indice n'est pas vraiment représentatif du nombre des ménages desservis, car le chiffre 100 laisserait entendre que chaque ménage possède un appareil téléphonique. Les régions rurales comprennent un bon nombre de résidences secondaires que la compagnie téléphonique considère comme postes principaux dès qu'elle les dessert, même si ce n'est que de façon saisonnière. Mais, ces résidences ne peuvent pas être considérées comme des ménages et lorsque en outre, certains ménages possèdent deux postes principaux (ce qui est moins courant dans les régions

rurales que dans les régions urbaines), il est assez facile de comprendre pourquoi le nombre de postes principaux par 100 ménages peut induire en erreur. En fait, à l'échelle du pays, le pourcentage de ménages desservis s'établit à 97 p. 100, c'est-à-dire 5 p. 100 de moins que les 102 postes principaux par 100 ménages indiqués dans le tableau.

Il faut se rappeler qu'il existe toujours un pourcentage peu élevé mais constant des ménages qui ne désirent pas être desservis pour différentes raisons sociales ou religieuses, et que les facteurs qui déterminent ce refus sont plus susceptibles d'avoir une influence dans les régions rurales que dans les régions urbaines (voir l'ouvrage de référence n° 12). Nous pouvons donc logiquement conclure que le développement du service téléphonique s'effectue à un rythme plus lent dans les régions rurales que sur le plan provincial. En effet, ce phénomène se vérifie dans la plupart des cas, surtout dans les provinces maritimes dont la population rurale est, toute proportion gardée, la plus élevée au pays.

En principe, le nombre de postes principaux par 100 ménages peut servir à évaluer le nombre de ménages qui ne possèdent pas le service téléphonique dans les régions rurales du Canada, de la façon suivante. Environ 1 p. 100 des ménages habitent des régions éloignées et, aux fins de la présente étude, nous prenons pour hypothèse qu'il s'agit de ménages qu'il n'est pas possible de desservir dans la structure économique actuelle. Par conséquent, le taux de saturation s'établira à 99 p. 100 du nombre total des ménages au Canada (26 p. 100 dans les régions rurales et 73 p. 100 dans les régions urbaines), dont 2 p. 100 ne sont présentement pas desservis. Si nous supposons qu'un ménage en région rurale est deux fois plus susceptible de ne pas être desservi qu'un ménage en région urbaine et qu'il y a trois fois plus de ménages en région urbaine qu'en région rurale, nous constatons que 1,6 p. 100 des ménages en région urbaine et 3,2 p. 100 des ménages en région rurale ne sont pas desservis. Toutefois, ce ne sont pas tous les ménages qui désirent le service téléphonique. Si nous supposons que c'est le cas de 1 p. 100 des ménages en région urbaine, la demande non satisfaite se chiffre à 0,6 p. 100, ce qui constitue un facteur "de rattrapage" aux yeux de la compagnie téléphonique. Nous pouvons également supposer que ce taux est deux fois plus élevé dans les régions rurales, car il s'y trouve de nombreuses réserves indiennes, des colonies religieuses et d'autres groupements où l'on désire recevoir un service collectif plutôt qu'individuel. Par exemple, le nombre de lignes qui desservent les communautés hutterites du Manitoba varie de 1 à 4, pour constituer une moyenne de 2. La

demande rurale non satisfaite s'établirait alors à 1,4 p. 100, soit 24 000 ménages non desservis. Compte tenu des hypothèses que nous avons utilisées pour calculer ces chiffres et en raison des pourcentages peu élevés que nous possédons, ces résultats doivent être considérés quelque peu douteux, mais tant que nous n'aurons pas d'outil statistique plus juste, comme un sondage sur les ménages ruraux, ils constituent néanmoins les meilleurs résultats que nous possédions présentement pour avoir une idée de la demande non satisfaite dans les régions rurales du Canada. Il ne faut pas oublier qu'il y a un certain nombre d'éléments qui entrent en ligne de compte dans la constitution de cette demande, y compris les ménages qui prennent l'aspect d'un arriéré permanent de service pour les compagnies de téléphone en raison de leur croissance et de la nécessité constante de rajuster le service assuré dans leur zone de desserte, ainsi que les ménages résidant à l'extérieur de la portée des installations actuelles, qui ne peuvent pas payer les frais de liaison qui s'imposent.

Le tableau n° 20 présente également certaines données sur les postes résidentiels supplémentaires, qui se chiffrent en moyenne à environ 20 postes par 100 ménages. La dernière colonne de ce tableau indique le nombre de téléphones publics par 1000 habitants dans le cas de certaines provinces. Les téléphones publics installés dans les régions rurales sont souvent utilisés par les gens qui ne possèdent pas le téléphone chez eux, par des personnes de l'extérieur ou des vacanciers dans des cas d'urgence ou d'autres situations. Il semble que la moyenne soit de deux ou trois téléphones publics par 1000 habitants dans les régions rurales du Canada.

Les problèmes dont il a été question précédemment au sujet du calcul des données sur le service résidentiel rural sont plus prononcés en ce qui concerne le service commercial. En effet, dans ce dernier cas, le problème est aggravé par les difficultés que nous éprouvons à classer dans les catégories appropriées la grande variété des services commerciaux disponibles, de façon à obtenir des données équivalentes pour chaque compagnie de téléphone et chaque province.

Le tableau n° 21 présente des renseignements sur les postes principaux commerciaux de la RRE en 1976. Ce tableau n'est pas très utile en lui-même, sauf si nous utilisons les données qu'il présente pour établir les rapports indiqués au tableau n° 22. En général, 87 p. 100 des postes principaux sont munis de lignes à un seul abonné, soit un pourcentage beaucoup plus élevé que celui du service résidentiel, ce qui reflète probablement l'importance que les compagnies de téléphone accordent au service commercial. Au niveau des régions, le pourcentage des Maritimes est encore une fois supérieur à la

moyenne nationale, tandis que le pourcentage des Prairies est inférieur à cette moyenne, ce qui reflète avec précision à quel point la population de ces régions est dispersée, d'où la difficulté de desservir cette population.

Dans le cas du service commercial, il aurait été avantageux de comparer le nombre de postes principaux au nombre et aux genres d'entreprises commerciales de la RRE. Même si on a tenté d'effectuer cette comparaison dans certaines provinces, en additionnant le nombre d'établissements commerciaux et d'entreprises manufacturières afin d'établir un indice du nombre de téléphones commerciaux par "établissement commercial", l'absence de données concrètes sur le nombre d'établissements faisant affaire dans la RRE ne permet pas d'établir de comparaison significative. Nous avons plutôt calculé le pourcentage par province des postes principaux commerciaux à l'intérieur de la RRE, comme l'indique la dernière colonne du tableau n° 22. Même si les postes principaux ne comprennent pas les téléphones reliés à un central PBX, dont le nombre est égal ou supérieur au nombre de postes principaux dans la plupart des provinces et qui desservent en général des entreprises commerciales et des industries assez vastes, nous pouvons nous servir des données de cette colonne pour déterminer le pourcentage du nombre total d'entreprises qui font affaire dans la RRE. Nous pouvons ainsi déterminer qu'environ 18 p. 100 des activités commerciales s'effectuent dans la RRE et que ce pourcentage est plus élevé dans les régions où la population rurale prédomine (Terre-Neuve, île-du-Prince-Édouard et Saskatchewan, par exemple).

Les deux dernières colonnes du tableau n° 21 présentent certaines données sur les postes supplémentaires commerciaux et les téléphones publics situés dans la RRE de chaque province. Les données sur les postes supplémentaires ne sont pas assez nombreuses pour que nous puissions tirer des conclusions significatives. Quant aux données sur les téléphones publics, elles ont servi à déterminer le nombre de téléphones publics par 1 000 habitants, qui apparaît au tableau n° 20.

Enfin, pour compléter l'exposé de la situation du service assuré en région rurale, nous avons indiqué à la troisième colonne du tableau n° 22 le pourcentage que constituent les postes principaux commerciaux par rapport aux postes principaux résidentiels. Ce pourcentage varie de 8 p. 100 à 19 p. 100, pour donner une moyenne de 13 p. 100. Dans le cas de la circonscription rurale moyenne, les postes principaux commerciaux équivalent donc à 13 p. 100 des postes principaux résidentiels.

TABLEAU 21

SERVICE TÉLÉPHONIQUE COMMERCIAL ASSURÉ DANS LA RÉGION RURALE À L'ÉTUDE (1976)

Province	un seul abonné	Deux ou plusieurs abonnés	Nombre total de postes principaux	Postes Supplémentaires	Téléphones publics
Terre-Neuve	7852	366	8218		
Île-du-Pr.-Édouard	3093	406	3499		142
Nouvelle-Écosse	5835	1083	6918		917
Nouveau-Brunswick	5263	962	6225	805	
Région de l'Atlantique	22043	2817	24860		
Québec (1)	43035	6099	49134	76710 (3)	4376
Ontario (1)	55774 (2)	6299 (2)	64175	114651 (3)	5808
Manitoba	8658	3081	11739		
Saskatchewan	11970	1279	13182		
Alberta	11485	3423	14908		
Prairies	32054	7775	39829		
Colombie-Britannique	29555	2474	32029		2356
Total de la RRE	182520	25464	210027		

(1) Les données remontent à décembre 1975.

(2) Ne comprend pas les données concernant les comtés de Cochrane et de Témiscamingue.

(3) Y compris les postes supplémentaires, le service Centrex, le service Wats et le service mobile.

TABLEAU 22

RAPPORTS APPLICABLES AU SERVICE TÉLÉPHONIQUE COMMERCIAL (1976)

Province	Pourcentage des Postes principaux de la RRE		% des postes principaux commerciaux par rapport aux postes princ. rés.	% des postes principaux de la RRE par rapport au nombre total de postes principaux des provinces
	un seul abonné	deux ou plusieurs abonnés		
Terre-Neuve	96	4	15	43
Île-du-Pr.-Edouard	88	12	19	67
Nouvelle-Écosse	84	16	8	19
Nouveau-Brunswick	85	15	8	23
Région de l'Atlantique	89	11	11	28
Québec	88	12	13	16
Ontario	87	13	13	15
Manitoba	74	26	14	21
Saskatchewan	91	9	11	30
Alberta	77	23	12	13
Prairies	80	20	12	19
Colombie-Britannique	92	8	14	23
Canada	87	13	13	18

3.4 Facteurs touchant le service téléphonique rural

Le présent sujet expose quelques-uns des facteurs qui, à notre avis, touchent la qualité du service assuré dans les régions rurales. Les compagnies de téléphone évaluent le coût de l'extension du service dans chaque région sur une base individuelle et il n'existe pas de dossier facilement accessible qui récapitule les résultats de cette méthode utilisée par le passé. Toutefois, la plupart des facteurs que nous avons identifiés touchent directement l'aspect économique du service, même si nous n'avons pas pu établir de liens quantitatifs pour expliquer les conditions dans chaque région particulière du pays, probablement parce que ces facteurs sont reliés entre eux de façon très complexe.

a) Topographie et climat

Compte tenu de la technique actuelle de la téléphonie, la topographie et le relief des régions influent beaucoup sur la facilité avec laquelle le service téléphonique peut être assuré. Si le relief des régions est fortement accidenté, les pentes accentuées, les vallées profondes et les rivières à fort courant qu'on y retrouve sans doute constituent des barrières naturelles aux réseaux de câbles, ce qui rend assez difficile l'installation du service téléphonique et en fait augmenter les coûts.

L'enfouissement de câbles est moins coûteux à long terme, puisque les frais d'entretien sont peu élevés. Toutefois, la constitution du sol (roc ou terre) est un facteur très important puisqu'il n'est pas pratique du point de vue économique de dynamiter le roc pour enfouir des câbles. De plus, des câbles enfouis conviennent très bien dans le cas de distances assez grandes, puisque le branchement de lignes d'abonnés sur des câbles souterrains est en général plus coûteux que dans le cas de câbles aériens. Par conséquent, dans les régions rurales, le développement linéaire le long des grandes routes peut nécessiter des câbles aériens, tandis que l'établissement de la liaison entre les villages peut s'effectuer au moyen de câbles souterrains dans la mesure du possible, compte tenu des limites imposées par la topographie.

Si l'on tient compte de ce qui précède, on constate que le Canada est un pays à la topographie très variée. Par exemple, Terre-Neuve est à la fois montagneuse et rocheuse, tout comme le nord-ouest de la Nouvelle-Écosse. Quant au reste de cette dernière province, le terrain est rocheux, à l'exception de quelques régions susceptibles de permettre l'enfouissement de câbles. Le Nouveau-Brunswick offre de nombreuses

barrières topographiques mais son relief, au moins dans les régions peuplées de la province, présente peu de problème en ce qui concerne l'enfouissement des câbles. L'Île-du-Prince-Édouard présente un relief idéal pour l'enfouissement des câbles. Dans le centre du Canada, le sol de certaines régions du Québec et de l'Ontario permet l'enfouissement de câbles de communications, tandis que d'autres régions de ces deux provinces présentent des obstacles de taille. La plupart des régions rurales des Prairies, très peu accidentées, offrent le relief idéal pour l'enfouissement des câbles. C'est également le cas dans le nord-est de la Colombie-Britannique, tandis que dans le reste de la province, les chaînes de montagne et le roc posent de grandes difficultés.

Le climat d'une région est le résultat de l'interaction de nombreux facteurs, comme la température, les précipitations, la longueur des journées, l'humidité, etc. Les facteurs géographiques, comme la proximité de vastes masses d'eau et les accidents, exercent également une certaine influence sur le climat. Étant donné l'état actuel de la technique du téléphone au Canada, le climat est rarement un facteur prédominant, même s'il peut entraîner de graves problèmes d'entretien, comme le bris de fils et la chute de pylônes, et limiter la saison de construction.

b) Dispersion de la population

Ce facteur détermine directement la possibilité pour une compagnie téléphonique de desservir une région donnée. Par exemple, les ménages dispersés le long d'une grande route, même sur de longues distances, sont plus susceptibles d'être desservis que s'ils étaient dispersés sur une superficie de plusieurs milles carrés, le long d'un réseau de routes secondaires. À cet égard, les Maritimes constituent la région la plus facile à desservir, les Prairies étant pour leur part, la région la plus difficile à desservir.

c) Proximité des villes et importance des localités

La distance qui sépare une région rurale et un grand centre urbain est un facteur important en ce qui concerne le niveau du service assuré dans la région visée. La banlieue rurale des grands centres urbains reçoit habituellement le même niveau de service ou presque que les régions urbaines. Il est souvent possible d'assurer le service à la région rurale sans qu'il soit nécessaire d'établir une nouvelle circonscription, du moins aux premiers stades du peuplement. Les grands centres urbains exercent une influence telle que dans les comtés où se trouvent des grandes villes, on constate un pourcentage plus élevé d'abonnés bénéficiant

d'une ligne à un seul abonné et un pourcentage moindre d'abonnés bénéficiant d'un service de lignes à plusieurs abonnés.

De la même façon, l'importance d'une localité exerce une forte influence sur la qualité du service qui lui est assuré. Le tableau n° 23, qui indique les statistiques relatives au service résidentiel et commercial assuré dans des localités de différentes tailles en Colombie-Britannique, illustre cette situation. Plus la localité est petite, plus le pourcentage des ménages non desservis augmente et plus le nombre de lignes à plusieurs abonnés augmente également.

TABLEAU 23

VARIATION DU SERVICE ASSURÉ EN FONCTION DE L'IMPORTANCE DES LOCALITÉS
COLOMBIE-BRITANNIQUE

Importance de la Localité (population)	Postes résidentiels par 100 ménages				% de postes principaux commerciaux	
	un seul abonné	deux abonnés	Plusieurs abonnés	Nombre de postes principaux	1 seul abonné	Plusieurs abonnés
1000	45.7	15.5	32.6	93.7	89.6	10.4
1000-2500	65.6	21.4	6.9	93.9	99.0	1.0
2500-5000	71.5	23.0	2.7	97.2	99.7	0.3
Total de la RRE	49.9	16.7	27.5	94.0	92.2	7.8

d) Facteurs socio-économiques

Les facteurs démographiques, comme le taux de croissance de la population et des ménages, et l'exactitude avec laquelle les compagnies de téléphone réussissent à prévoir cette croissance, peuvent influencer de façon marquée sur le taux de croissance du service dans les régions rurales. Ce dernier facteur est également relié à la date récente de l'établissement d'une localité. Le service assuré dans une région où la population est établie depuis longtemps sera souvent supérieur à celui assuré dans une région dont la population ne forme pas encore une localité permanente.

Ces facteurs sont fortement influencés par les conditions économiques, puisqu'un bon nombre de régions rurales dépendent fortement d'une industrie axée sur l'exploitation des ressources pour leur survie économique. Ces industries sont sujettes à des revirements soudains dans leurs activités à la suite de décisions financières et politiques prises à l'extérieur de la région et, dans bien des cas, à l'extérieur du pays. Comme conséquence de cette dépendance de la région sur des industries uniques, la croissance de la population dans les régions rurales est souvent très irrégulière et sujette à de brusques régressions. Les régions rurales qui semblent présenter un rythme de croissance constant se situent à proximité des centres urbains importants ou de dimension moyenne, c'est-à-dire les centres qui ne dépendent pas d'une industrie unique, mais qui possèdent une économie assez diversifiée. Des conditions économiques instables réduisent sensiblement la capacité de la population rurale à payer les coûts d'un service téléphonique de haute qualité et les dépenses nécessaires pour maintenir ce service.

e) Importance des compagnies de téléphone

Ce facteur a une répercussion directe sur les économies d'échelle et, par conséquent, sur le coût de la prestation du service. Même s'il est difficile d'en donner des exemples, en raison de tous les autres facteurs qui entrent en ligne de compte, il est intéressant de remarquer que les provinces où sont installées les plus importantes compagnies, c'est-à-dire le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique, sont celles où le pourcentage du service résidentiel à quatre abonnés ou plus est le plus faible, et que la province qui gravite autour de la compagnie la moins importante, c'est-à-dire l'Île-du-Prince-Édouard, compte le pourcentage le plus élevé de service résidentiel à quatre abonnés ou plus.

f) Lignes de conduite

Quelques gouvernements provinciaux, surtout dans les Prairies, ont mis au point des stratégies destinées à raffermir la viabilité économique et sociale de leurs régions rurales. Dans bon nombre de cas, la prestation de services de communications améliorés a été l'un des éléments de ces lignes de conduite. Les intéressés se sont donc efforcés d'assurer un service de bonne qualité à presque toutes ces régions, sur demande.

Ce facteur est également relié à la propriété des compagnies provinciales, ce qui touche leur régime fiscal, la structure de leur capital et, par conséquent, leur capacité de financer à des taux raisonnables des projets d'amélioration des services assurés en région rurale.

Il est difficile de tirer des conclusions générales quant aux répercussions globales des facteurs énumérés ci-dessus. Leurs liens mutuels, qui sont complexes et peu connus, peuvent être tels que certains d'entre eux peuvent également tendre à s'annuler mutuellement. Par exemple, certaines compagnies téléphoniques font affaire dans des régions dont la densité de population est la plus faible au pays, mais dont les conditions topographiques sont les plus favorables.

Quant à l'aspect de l'économie du service rural, l'importance seule de la compagnie ne constitue pas nécessairement une garantie de succès. Par exemple, l'ouvrage de référence n° 2 indique que quelques-unes des plus petites compagnies de téléphone du Québec possèdent le revenu brut et le profit net le plus élevé par appareil. Même si ce facteur ne nous donne aucune idée du service assuré, il semble sous-entendre que dans certaines circonstances, des petites compagnies peuvent demeurer viables, même si elles ne font affaire que dans des régions rurales.

Dans l'état actuel de notre compréhension des facteurs qui influent sur le service téléphonique rural, nous pouvons maintenant classer les provinces en quatre catégories:

- 1) Terre-Neuve - particularités: petites compagnies, densité moyenne de population, installations presque exclusivement aériennes et nombre assez faible de lignes à quatre abonnés ou plus;
- 2) Maritimes - particularités: petites compagnies, forte densité de population, installations surtout aériennes et pourcentage de lignes à quatre abonnés ou plus, de moyen à fort;

- 3) Québec, Ontario et Colombie-Britannique - particularités: grandes compagnies, densité moyenne de population, installations surtout aériennes et pourcentage moyen de lignes à quatre abonnés ou plus;
- 4) Prairies - particularités: compagnies moyennes, faible densité de population, installations presque exclusivement enfouies et nombre élevé de lignes à quatre abonnés ou plus.

4.0 Régions typiques

4.1 Objectif

"Identifier, dans chaque province, un petit nombre de régions typiques susceptibles de faire l'objet d'autres études techniques, économiques et sociales".

Cet objectif sous-entend qu'il est possible de choisir, d'après les renseignements déjà recueillis et analysés dans le cadre de cette étude sur les régions rurales du Canada, des petites régions susceptibles de bien représenter les différents genres d'aménagement rural et de répartition de la population rurale que l'on retrouve dans chaque province. Ces régions pourraient alors servir de centres ou de "laboratoires" pour l'exécution d'essais sur place et d'expériences sociales, ou encore pour l'évaluation des répercussions économiques des réseaux de télécommunication sur une échelle restreinte. Il a été prévu que chaque région serait centrée sur une localité rurale et engloberait la région environnante. Même si les critères réels de sélection adoptés dans chaque région ont été laissés à la discrétion de chaque organisme de recherche, il a été pris pour principe que les éléments à considérer lors du choix des régions s'appliqueraient à un large éventail de particularités des régions rurales (par opposition à la méthode suivie dans les travaux ultérieurs sur l'établissement des particularités des régions rurales, qui se sont centrés uniquement sur la dispersion des ménages).

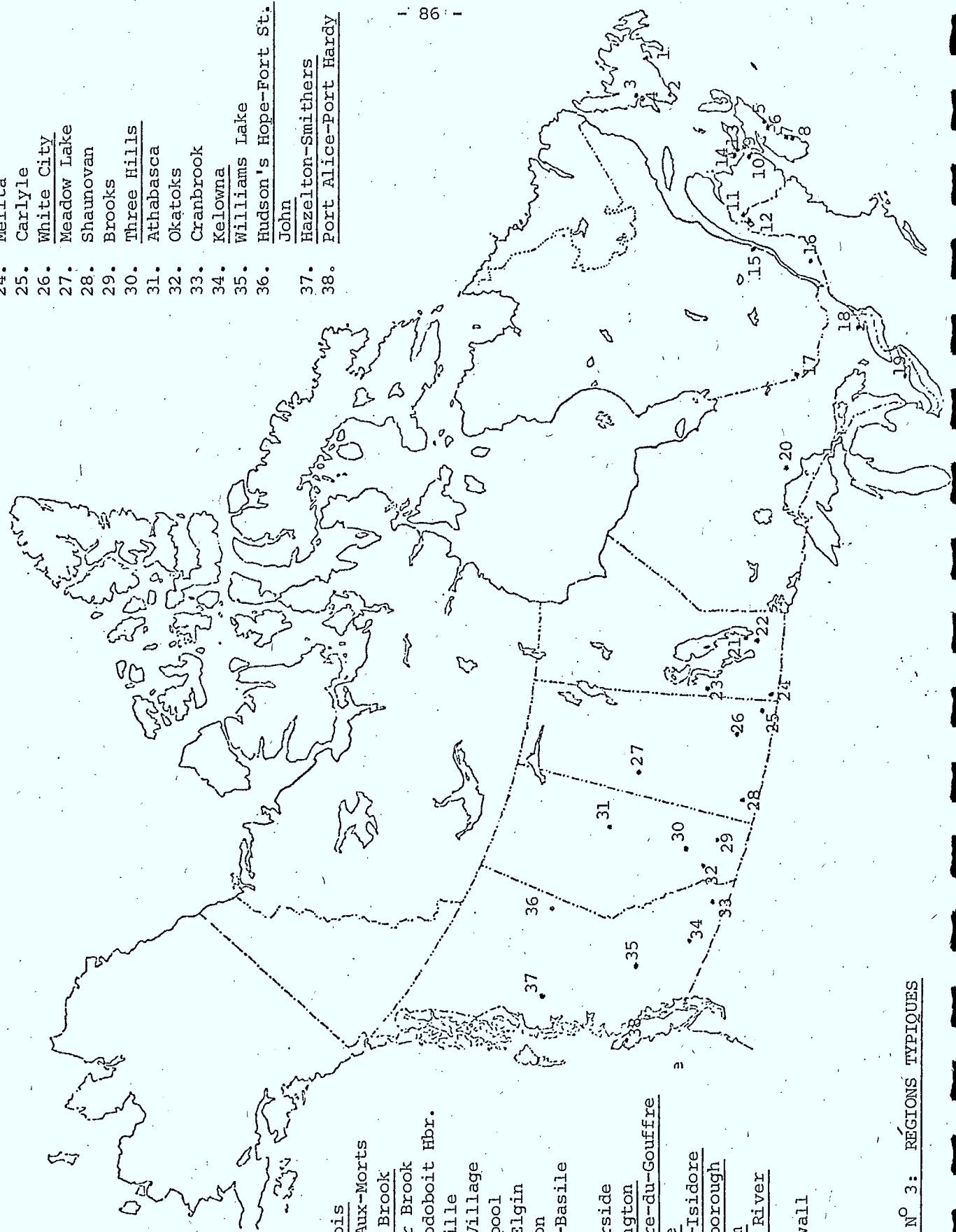
Bien entendu, plus s'élargit l'éventail des éléments pris en considération dans le choix des régions typiques, plus il est difficile de choisir des localités précises (certains prétendent même que c'est impossible), car il est difficile de choisir dans chaque province une région unique satisfaisant à toutes les exigences possible dans le cas d'études techniques, sociales et économiques. Compte tenu de ces limites, nous pouvons considérer les 38 localités typiques choisies comme des localités rurales particulières dont nous connaissons quelques éléments. En d'autres termes, nous avons réduit de 9000 à 38 le nombre des localités susceptibles d'être retenues pour le déroulement d'essais sur le terrain. Le choix définitif d'une localité en particulier peut ensuite être effectué à partir de cette liste, en fonction des objectifs globaux de l'essai.

Par ailleurs, nous avons également tenté de diminuer davantage le nombre de possibilités, en établissant une "liste abrégée" de 18 localités qui semblent représenter le mieux des sous-régions particulières de la RRE.

4.2 Critère de sélection et régions choisies

Le présent sujet analyse les critères qui ont été utilisés pour la sélection de zones typiques dans chaque région et présente des renseignements sur les localités choisies. Les ouvrages de référence n^{os} 1 à 4 fournissent, le cas échéant, les données détaillées sur la géographie, la démographie et le service téléphonique correspondant à chaque localité indiquée à la carte n^o 3.

- 23. Swan River
- 24. Melita
- 25. Carlyle
- 26. White City
- 27. Meadow Lake
- 28. Shaunovan
- 29. Brooks
- 30. Three Hills
- 31. Athabasca
- 32. Okatoks
- 33. Cranbrook
- 34. Kelowna
- 35. Williams Lake
- 36. Hudson's Hope-Fort St. John
- 37. Hazelton-Smithers
- 38. Port Alice-Port Hardy



- 1. Gaultois
- 2. Isle-Aux-Morts
- 3. South Brook
- 4. Corner Brook
- 5. Musquodoboit Hbr.
- 6. Sackville
- 7. Mill Village
- 8. Liverpool
- 9. Port Elgin
- 10. Moncton
- 11. Saint-Basile
- 12. Clair
- 13. Summerside
- 14. Wellington
- 15. Rivière-du-Gouffre
- 16. Racine
- 17. Saint-Isidore
- 18. Loughborough
- 19. Bayham
- 20. White River
- 21. Gimli
- 22. Stonewall

CARTE N° 3: RÉGIONS TYPIQUES

1) Colombie-Britannique

Lors de la sélection des régions rurales typiques de cette province, nous avons jugé utile, dans bon nombre de régions, d'examiner de façon plus détaillée le service téléphonique et son expansion dans les régions périphériques. Toutefois, pour réduire l'éventail de la sélection à un minimum, il a été décidé que six régions suffiraient pour refléter toutes les principales caractéristiques jugées typiques des régions rurales de la Colombie-Britannique. C'est, bien sûr, une décision subjective fondée sur les connaissances que l'agent de recherche possède de la région.

Région de Kelowna (Centre de la vallée de l'Okanagan): Il s'agit d'une région dont la population croît rapidement et dont l'expansion dépend du centre urbain. Son économie, assez diversifiée, devrait connaître un taux de croissance constant au cours de la prochaine décennie. Cette banlieue rurale a été choisie de préférence à la banlieue Lower Mainland, parce qu'elle ressemble davantage à d'autres centres de la même région; Vancouver est unique par sa superficie et sa prédominance économique en Colombie-Britannique.

Région de Port Alice - Port Hardy (Mont Waddington): Cette région, qui occupe le nord de l'île de Vancouver, comprend cinq petites localités assez rapprochées les unes des autres. Des routes secondaires la relient au grand centre le plus rapproché, Campbell River, à environ 185 milles. À l'exception de Holberg, qui compte également une base des Forces armées canadiennes, ces localités vivent de la pêche et de l'exploitation forestière. Cette région ne connaît pas une croissance rapide, mais son expansion s'effectue à un rythme régulier, car les localités de cette région ont tendance à s'établir de façon plus permanente. S'il s'établissait des collectivités plus au nord sur le continent (exception faite de Ocean Falls et de quelques autres localités maintenant établies), leur développement ressemblerait probablement à celui des localités situées au nord de l'île de Vancouver. Il s'agit de la seule région côtière qui a été choisie.

Région de Hudson Hope - Fort St. John (Peace River-Liard): Cette région réunit de façon intéressante plusieurs points forts et points faibles du point de vue économique. Hudson Hope est un bon exemple des localités éphémères du nord de la Colombie-Britannique dont l'existence est reliée aux projets de construction de barrages hydro-électriques. À l'heure actuelle, les travaux principaux

de construction du barrage de Hudson Hope seront bientôt terminés et la population de cette localité diminuera au cours des cinq prochaines années. Fort St-John et Dawson Creed se font une vive concurrence pour devenir le centre de transport des produits agricoles et autres de la région. Au nord de Fort St-John commence le schéma de répartition de la population que l'on retrouve le long de la route de l'Alaska, tandis que le sud de la région choisie est borné par les districts typiques des Prairies axés sur la culture des céréales, situation unique en Colombie-Britannique.

Région de Williams Lake (Cariboo): Il s'agit essentiellement d'une région agraire comprenant des localités qui longent la route au nord et au sud de Williams Lake et d'autres à proximité des routes secondaires à l'est et à l'ouest de cette localité. En général, la population peu élevée de la région est dispersée sur une grande superficie. Il semble que la population des environs immédiats de Williams Lake augmente plus rapidement que celle de la région en général. Les activités économiques de la région comprennent l'agriculture (en particulier l'élevage), quelques industries secondaires et l'exploitation forestière.

Région de Hazelton-Smithers (Kitimat-Stikine, Bulkley-Nechako): L'industrie forestière occupe une place importante dans la région et la plupart des localités se trouvent à proximité d'une route importante qui sillonne à travers des chaînes de montagnes. Cette région ne compte aucun centre urbain d'au moins 5 000 habitants et sa prospérité ne dépend pas des marchés locaux. Même si la fondation de certaines localités remonte au début du siècle, d'autres, comme Houston et Granisle, sont assez nouvelles et on pourrait assez justement prévoir la capacité du service téléphonique à y assurer avant l'afflux des arrivants. La région compte également plusieurs des grandes réserves indiennes.

Région des Cranbrook - (Kootenay est): Les consommateurs de cette région se tournent davantage vers l'Alberta plutôt que vers Vancouver pour répondre à leurs besoins. C'est également une région qui tire sa subsistance de l'industrie minière plus que toute autre des environs. À l'heure actuelle, certaines localités de la région semblent croître à un rythme assez rapide mais, compte tenu de leur dépendance à l'égard d'une industrie sujette à de grandes fluctuations, il est peu probable que cette croissance se stabilise. En raison du caractère montagneux du relief de la région, les agglomérations se

concentrent dans des vallées étroites et la population n'est pas dispersée sur une superficie de plusieurs milles carrés.

ii) Prairies

Pour choisir les petites régions représentatives des Prairies, nous nous sommes appuyés sur les critères et les principes suivants:

1. ces régions doivent être de petits territoires comprenant quatre ou cinq circonscriptions téléphoniques;
2. ces régions doivent se trouver dans les parties rurales des Prairies;
3. ces régions doivent être "représentatives" des localités rurales des Prairies;
4. ces régions doivent être choisies dans les trois provinces à parts égales;
5. le nombre de régions identifiées sera supérieur à celui des régions qui seront choisies en dernière analyse pour servir de "laboratoires", ce qui laissera une certaine liberté de choix au ministère des Communications et aux trois compagnies de téléphone des Prairies;
6. ces régions doivent comprendre chacune un centre d'une certaine importance et ses environs. Le centre en question comprendra habituellement une circonscription téléphonique;
7. ces régions doivent être "intéressantes" à la fois du point de vue socio-économique et du point de vue du service téléphonique qui y est assuré;
8. voici les facteurs dont nous avons tenu compte pour déterminer la "représentativité" des régions:
 - a) le milieu géographique, y compris le climat, le sol et les différents genres de végétation qu'on y retrouve;
 - b) l'activité agricole, qui comprend notamment la culture des céréales, l'agriculture mixte et l'élevage;
 - c) la densité de la population globale;

- d) l'importance du centre principal de la région, déterminée en fonction des catégories suivantes: population de 1 000 habitants; population de 1 000 à 2 500 habitants; et population de 2 500 habitants ou plus;
- e) l'activité économique de base du centre principal, l'accent étant mis sur les centres uniquement agricoles et les centres axés sur l'agriculture et les services;
- f) les possibilités économiques de la région et de son centre principal, sauf les régions et les centres connaissant un déclin significatif;
- g) les niveaux actuels du service téléphonique assuré dans la région.

Les principes et lignes directrices qui précèdent nous ont permis d'identifier comme typiques douze régions (quatre par province), composées de localités choisies et de leurs environs. Le choix des douze régions était essentiellement une question de jugement. Voici le nom de ces douze régions et celui de la localité autour de laquelle elles gravitent:

Manitoba

- 1. Melita - petite localité agricole de 1 000 habitants.
- 2. Gimli - localité de plus de 1 500 habitants à l'économie diversifiée, située dans une région spéciale, la région de l'entrelacs.
- 3. Swan River - grande ville agricole d'environ 3 500 habitants.
- 4. Stonewall - localité satellite de la région de Winnipeg qui connaît une croissance rapide. C'est également une "ville agricole".

Saskatchewan

- 5. Carlyle - petite localité agricole de 1 000 habitants.
- 6. Shaunavon - localité surtout agricole de plus de 2 000 habitants située dans une région particulière, le triangle Palliser.

7. Meadow Lake - centre rural assez grand dont la population est d'environ 3 500 habitants et qui joue un rôle économique particulier.
8. White City - très petite localité satellite située à proximité de Regina.

Alberta

9. Three Hills - petite localité agricole d'environ 1 350 habitants.
10. Athabasca - localité moyenne de 1 800 habitants dont l'économie est mixte.
11. Brooks - grande localité agricole de 4 000 habitants.
12. Okotoks - localité satellite de 1 250 habitants située à proximité de Calgary.

iii) Québec et Ontario

On entend par zones régionales représentatives des groupements de divisions territoriales (des sous-régions dans le cas qui nous intéresse) qui ont en commun des facteurs importants, si bien qu'on peut considérer qu'un groupe particulier est représentatif de certains phénomènes socio-économiques et géographiques bien définis.

Pour définir ces groupements, nous avons choisi un certain nombre des variables les plus distinctives. Les variables de niveaux différents d'importance, comme la physiographie en comparaison du revenu, ont été éliminées. Une autre variable, l'éducation, aurait pu être retenue, mais des problèmes de manque d'uniformité des statistiques fournies pour l'une des provinces nous ont forcés à l'éliminer. Les variables les plus importantes qui restent relèvent du domaine économique:

1) Le revenu total des ménages (1970); 2) le chiffre moyen des ventes par activité commerciale (1971); 3) la valeur moyenne des livraisons dans l'industrie manufacturière (1972). En général, ces trois variables donnent une bonne idée de la croissance des régions.

En ce qui concerne les variables socio-démographiques, nous avons estimé qu'une seule d'entre elles, c'est-à-dire le pourcentage de la population engagée dans des entreprises agricoles et des entreprises non agricoles, était assez importante pour être retenue. Cet indice social unique s'est révélé un facteur efficace de groupement, surtout en Ontario. En outre, l'antithèse

entreprise agricole/entreprise non agricole confirme le genre ou la caractéristique de l'activité économique d'une sous-région, la population non agricole étant engagée principalement dans le commerce et l'industrie.

Dans le cas du Québec, les premiers résultats obtenus par rapport à ces quatre variables n'étaient pas satisfaisants aux yeux du groupe d'étude, qui a donc décidé d'y ajouter un facteur démographique de nature à faciliter la définition des sous-régions. Les résultats obtenus ont été jugés satisfaisants. La cinquième variable est la densité des ménages par mille carré, en territoire aménagé seulement. Ce facteur exprime également d'une certaine façon une valeur économique, comme les dépenses engagées au titre de l'installation d'un service destiné à la population, par exemple la télévision par câble.

Le calcul de l'indice correspondant à chacune des variables a été fait de la façon suivante: en utilisant la moyenne provinciale comme base de comparaison entre les sous-régions, la valeur 4 a été attribuée aux régions dont les valeurs moyennes étaient les plus élevées, la valeur 3 aux régions dont les valeurs étaient supérieures à la moyenne générale, la valeur 2 aux régions dont les valeurs moyennes étaient inférieures à la moyenne provinciale et la valeur 1 aux régions dont les valeurs sont les plus basses. Par exemple, dans le cas du Québec, la moyenne provinciale de la densité des ménages par mille carré étant de 6,4, c'est la région sud de Montréal qui a reçu la cote 4, car sa moyenne (15,8) est la plus élevée de la province; la région nord de Montréal venait en deuxième lieu avec une moyenne de 11,7, ce qui lui a valu 3. L'attribution de ces cotes dépend donc directement de notre interprétation de chaque valeur. De cette façon, nous avons pu identifier des groupements de comtés ayant en commun certaines caractéristiques.

Dans le cas du Québec, nous avons identifié trois groupements de sous-régions:

a) Grand groupement

Les caractéristiques de cette première catégorie de groupements sont les suivantes:

- la densité des ménages varie de moyenne à forte, surtout dans le cas de la densité linéaire;
- l'activité économique est élevée;
- la population agricole varie de moyenne à élevée;
- ce genre de groupements gravite autour de régions métropolitaines à forte densité;

- le service téléphonique assuré est en général de haute qualité.

b) Groupement moyen

Les caractéristiques de cette deuxième catégorie de groupements sont les suivantes:

- la densité des ménages varie de faible à forte;
- les activités économiques et les revenus sont moyens;
- les activités agricoles sont moyennes;
- le service téléphonique par lignes à un seul abonné est équivalent ou inférieur à la moyenne;
- le taux de pénétration est égal ou supérieur à la moyenne.

c) Petit groupement

Les caractéristiques de cette troisième catégorie de groupements sont les suivantes:

- la densité des ménages varie de faible à forte;
- les activités économiques et les revenus sont faibles;
- la population agricole est en petit nombre, sauf dans le cas de Trois-Rivières;
- le service téléphonique par ligne à un seul abonné est inférieur à la moyenne;
- le taux de pénétration est inférieur à la moyenne.

À l'intérieur de ces trois catégories de groupements, tous les comtés ont été étudiés en fonction des caractéristiques des groupements, ce qui a permis de retenir comme représentatifs un certain nombre de comtés. Les comtés retenus ont alors été étudiés des points de vue du taux de pénétration du service téléphonique et de la densité des ménages à l'intérieur de chaque groupement, jusqu'à ce qu'on ait choisi un comté par groupement.

Ensuite, une localité unique a été choisie dans chaque comté comme localité typique possédant les particularités du groupement à l'étude. Ces localités ont été étudiées en fonction de la densité moyenne, de la population agricole moyenne, de la population non agricole moyenne et de la taille moyenne des localités. Nous

avons alors fait un choix entre les localités acceptables en comparant les activités économiques et les particularités du service téléphonique de ces localités à celles de leur groupement respectif.

Ce processus nous a permis d'identifier les trois régions qui suivent comme régions rurales typiques du Québec:

Grand groupement: Racine (comté de Shefford) - petite localité dont la population, agricole à 32 p. 100, comptait 529 habitants en 1976. Elle se situe près du secteur industriel de Valcourt et l'agglomération la plus rapprochée, Granby, se trouve à 22 milles.

Groupement moyen: Rivière-du-Gouffre (Comté de Charlevoix-Ouest) - localité en pleine croissance dont la population, agricole à 31 p. 100, comptait 832 habitants en 1976. L'agglomération la plus rapprochée, Québec, se trouve à 58 milles. Rivière-du-Gouffre se trouve à proximité de la route de la Rive-Nord le long du fleuve Saint-Laurent, près de Baie-Saint-Paul, dont la population est de 4 000 habitants.

Petit groupement: Saint-Isidore (Comté de Témiscamingue) - localité isolée dont la population, agricole à 38 p. 100, comptait 864 habitants en 1976. L'agglomération la plus rapprochée, Rouyn-Noranda, se trouve à 60 milles au sud.

Un processus semblable à celui que nous venons de décrire nous a permis d'identifier trois groupements de sous-régions en Ontario:

a) Grand groupement

Les caractéristiques de cette première catégorie de groupements sont les suivantes:

- les activités économiques sont intenses;
- les revenus varient de moyens à forts;
- la population non agricole constitue un fort pourcentage;
- le service téléphonique par ligne à un seul abonné est supérieur à la moyenne;
- le taux de pénétration du service téléphonique est supérieur à la moyenne.

b) Groupement moyen

Les caractéristiques de cette deuxième catégorie de groupements sont les suivantes:

- les activités économiques sont bonnes;
- les revenus sont forts;
- la population non agricole constitue un pourcentage moyen;
- la densité des ménages varie de moyenne à forte;
- le service téléphonique par ligne à un seul abonné est égal ou supérieur à la moyenne;
- le taux de pénétration du service téléphonique est supérieur à la moyenne.

c) Petit groupement

Les caractéristiques de cette troisième catégorie de groupements sont les suivantes:

- ce sont des localités faibles à tous les points de vue, par exemple, les activités économiques et les revenus;
- les activités agricoles y constituent un fort pourcentage;
- la densité des ménages varie de moyenne à faible;
- le pourcentage du service téléphonique par ligne à un seul abonné est faible dans le cas du service résidentiel et égal ou inférieur à la moyenne dans le cas du service commercial;
- le taux de pénétration du service téléphonique commercial est inférieur à la moyenne dans la région des lacs Ontario et Érié et supérieur à la moyenne dans la région du Midwest et de la Baie Georgienne.

À l'intérieur de chacune de ces trois catégories de groupements, tous les comtés ont été étudiés et un certain nombre d'entre eux ont été retenus comme comtés représentatifs. On a ensuite comparé ces comtés des points de vue de la densité des ménages et du taux de pénétration du service téléphonique jusqu'à ce qu'on ne retienne qu'un seul comté par groupement.

Nous avons ensuite choisi dans chaque comté une localité typique des points de vue de la densité moyenne,

de la population agricole moyenne, de la population non agricole et de la dimension moyenne des localités. Nous avons ensuite fait un choix parmi les localités acceptables en comparant leurs activités économiques et les particularités du service téléphonique assuré à l'intérieur de leur groupement respectif, ce qui nous a permis d'identifier les trois localités qui suivent comme régions rurales typiques de l'Ontario:

Grand groupe-
ment White River (Comté de Algoma) - petite localité non agricole de 750 habitants (1976); elle se trouve à 140 milles au nord de Sault-Sainte-Marie.

Groupe-
ment moyen Loughborough (Comté de Frontenac) - localité rurale de dimensions typiques en pleine expansion dont la population, agricole à 14 p. 100, était de 2 990 habitants en 1976. Elle se trouve à proximité de la région urbaine de Kingston.

Petit groupe-
ment Bayham et Springfield (Comté de Elgin) - deux localités jumelles de dimensions moyennes dont la population, agricole à 33 p. 100, était de 4 612 habitants en 1976. Elles se trouvent à 25 milles de London, l'agglomération la plus rapprochée, à l'intérieur de l'une des régions agricoles les plus fertiles de l'Ontario.

iv) Provinces maritimes

Les techniques d'analyse que nous avons utilisées pour identifier les régions typiques de ces provinces sont semblables à celles dont nous nous sommes servi dans le cas du Québec et de l'Ontario, sauf qu'un plus grand nombre de variables des domaines du téléphone et de la socio-démographie ont pu être examinées à l'aide de techniques d'analyse multivariée faisant appel aux "tracés en étoile" (cette technique est décrite dans l'ouvrage de référence n° 1). Nous avons pu établir dix catégories de liens entre les données démographiques et le service téléphonique commercial dans les 46 divisions de recensement constituant la région à l'étude dans les quatre provinces visées.

Après avoir identifié les régions homogènes en ce qui concerne le service téléphonique et les facteurs démographiques commerciaux, nous avons utilisé les critères qui suivent pour limiter le choix à un petit nombre de divisions:

- a) choisir les régions de façon à ce qu'une seule région soit retenue dans chaque groupe homogène de comtés (il s'agit en fait d'un groupe de parties rurales de comtés);
- b) éliminer les comtés différents des autres;
- c) choisir au moins une région par province;
- d) choisir les régions de façon qu'elles englobent, dans la mesure du possible, le plus grand nombre possible de groupes démographiques commerciaux et de groupes de service téléphonique.

Ces critères nous ont permis de choisir les comtés suivants:

Terre-Neuve	- D.R. n° 3
	- D.R. n° 5
Nouveau-Brunswick	- Madawaska
	- Westmorland
Nouvelle-Écosse	- Halifax
	- Queens
Île-du-Prince-Édouard	- Prince

La partie rurale d'un comté est encore trop étendue pour le genre d'étude sur les petites régions qui convient à la planification future des services de télécommunication. C'est pourquoi, dans chacun des comtés nous avons retenu deux circonscriptions, la première représentant les circonscriptions dont même le secteur à tarif de base faisait partie de la région rurale à l'étude, la circonscription a donc été retenue en entier comme objet possible de l'étude, et l'autre étant la partie autre que le secteur à tarif de base d'une circonscription du comté.

Voici les circonscriptions qui ont été choisies:

- 1) Comté
- 2) Circonscriptions à central urbain
- 3) Circonscriptions à central rural
- 4) Terre-Neuve D.R. n° 3 Isle-aux-Morts Gaultois
D.R. n° 5 Corner Brook South Brook
- 5) Nouveau-Brunswick Madawaska Saint-Basile Clair
Westmorland Moncton Port Elgin

- 6) Nouvelle-Écosse Halifax Sackville Musquodoboit Harbour
Queens Liverpool Mill Village
- 7) Île-du-Prince-Édouard Prince Summerside Wellington

Nous tenons à souligner que c'est la partie rurale autre que le secteur à tarif de base de ces circonscriptions urbaines que nous proposons, et non les centres urbains proprement dits.

4.3 Examen

Nous nous appuyerons sur les résultats du sujet précédent pour restreindre davantage le choix des régions typiques, en prenant pour principe que la région rurale à l'étude peut se diviser en régions ou sous-régions dont chacune se distingue des autres. Chaque sous-région représente alors un pourcentage de la population et de la superficie de la région rurale à l'étude. Une fois ces sous-régions identifiées, nous tenterons de choisir la zone la plus représentative de chaque sous-région, en fonction des choix expliqués dans le sujet précédent.

La méthodologie dont nous nous sommes servi pour choisir les régions typiques des provinces de l'Atlantique tenait compte d'une vaste gamme de variables. Toutefois, dans le cas de Terre-Neuve, toutes les divisions de recensement, à l'exception des divisions de recensement n^{os} 4 et 6, font partie de la première catégorie de groupements, qui a pour caractéristiques un faible revenu moyen, un fort pourcentage de population dont le niveau d'éducation est peu élevé et un faible pourcentage d'emplois de bureau. Les divisions de recensement n^{os} 4 et 6 ne diffèrent des autres que par leur niveau de revenu supérieur à la moyenne. En outre, leur population n'est que de 23 930 habitants, soit 8,7 p. 100 de la population totale de la province. Il ne semble donc pas nécessaire d'établir de cas d'exception pour ces deux divisions de recensement; par conséquent, on peut considérer l'Île de Terre-Neuve comme une seule sous-région, dont la population équivaut à 4,3 p. 100 de la population totale de la région rurale à l'étude. Afin de centrer notre attention sur les régions rurales en particulier, nous avons éliminé les circonscriptions urbaines de la province, ce qui limite le choix des régions typiques à Gaultois, localité de pêche le long du littoral à laquelle on ne peut avoir accès que par voie de mer, et à South Brook, village intérieur à proximité de la route transcanadienne.

Nous avons établi la distinction entre les comtés de l'Île-du-Prince-Édouard en fonction du pourcentage de la main-d'oeuvre qui occupe des emplois de

bureau, tous les autres facteurs étant essentiellement équivalents. Ainsi, les comtés de Prince et de Kings ont été considérés comme un seul groupement, et le comté de Queens, un autre. Compte tenu du relief homogène et des entreprises agricoles similaires que l'on retrouve à l'échelle de la province, il semble à propos de ne pas tenir compte de ces différences et de considérer l'ensemble de la province comme une seule sous-région, dont la région typique est la circonscription rurale de Wellington. Ce raisonnement nous amène à conclure que la population de l'Île-du-Prince-Édouard constitue 1,2 p.100 de la population de la région rurale à l'étude.

Il est difficile de classer les comtés du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse dans une catégorie particulière de sous-régions, en raison des différences que l'on constate d'un comté à l'autre ou d'une division de recensement à l'autre. La seule particularité que nous ayons pu identifier pour permettre une classification logique a été de considérer si le territoire des comtés était littoral ou intérieur. Nous avons donc divisé les sous-régions en sous-régions littorales ou sous-régions intérieures. Ainsi, nous pouvons classer l'ensemble de la Nouvelle-Écosse et 57 p. 100 du Nouveau-Brunswick comme sous-région littorale. Si l'on élimine les circonscriptions à prédominance urbaine de l'ensemble des localités choisies, il reste la localité de Clair comme région représentative des régions intérieures et les localités de Port Elgin (Nouveau-Brunswick), Mulquodoboit Harbour (Nouvelle-Écosse) et Mill Village (Nouvelle-Écosse) comme régions représentatives des localités littorales. S'il faut choisir une localité unique, il serait alors préférable que l'une des deux localités de la Nouvelle-Écosse soit retenue. Mill Village, localité non constituée de 250 habitants située à 20 milles au sud-ouest de Bridgewater, serait le meilleur choix, puisque Musquodoboit Harbour se trouve dans une région axée sur la conurbation de Halifax-Dartmouth.

Les techniques de groupement que nous avons utilisées pour identifier les régions typiques du Québec et de l'Ontario ont déjà été décrites de façon assez détaillée. Dans le cas qui nous intéresse, nous sommes en présence de deux provinces où nous retrouvons une grande variété de conditions sociales, économiques et géographiques, ce qui rend très difficile le regroupement des sous-régions en catégories différentes. Les techniques d'analyse des groupements que nous avons utilisées ont eu pour résultat la constitution de certains regroupements qui peuvent paraître surprenants. Par exemple, dans le cas du Québec, la sous-région de la Côte-Nord a des particularités qui ressemblent à celles du nord et du sud de Montréal; dans le cas de l'Ontario,

le nord a des caractéristiques semblables à celles de la région du centre (région de Toronto). Le plus surprenant, compte tenu des facteurs étudiés (ne pas oublier que nous nous intéressons aux parties rurales de ces sous-régions), c'est qu'il s'agit de groupements tout à fait logiques. Ces groupements ont toutefois été déterminés d'après un nombre total de points calculés en fonction de cinq facteurs. Il est donc concevable que des sous-régions dont les particularités sont tout à fait aux antipodes obtiennent le même nombre de points.

Nous avons cherché à éliminer les groupements qui présentent une irrégularité évidente en apportant des rajustements aux groupements proposés dans le sujet précédent. Malheureusement cette mesure a eu pour conséquence de priver un groupement de région typique. Voici les groupements que nous proposons:

Genre de Groupement	Sous-régions	Régions typiques
Québec Grand groupement	Saguenay Lac Saint-Jean Côte-Nord	
Groupement moyen	Nord de Montréal Sud de Montréal Outaouais	Racine
Petit groupement	Québec Trois-Rivières Cantons-de-l'est Gaspésie Abitibi-Témiscamingue	Rivière-du-Gouffre Saint-Isidore
Ontario Grand groupement	Nord-est Nord-ouest	White River
Groupement moyen	Centre Niagara Est Lac St-Clair	Loughborough
Petit groupement	Lac Ontario Lac Erié Mid-ouest Baie Georgienne	Bayham

Le tableau n° 24 donne la superficie et la population de chaque catégorie de groupements (grand, moyen et petit). Chaque région typique est donc représentative de la partie de la région rurale à l'étude indiquée dans ce tableau.

La majorité de la superficie des régions rurales des Prairies est exploitée aux fins de l'agriculture. Il semble donc logique d'identifier les sous-régions d'après les principales activités agricoles exercées dans les trois provinces en question. Chaque division de recensement a été étudiée des points de vue de la superficie des fermes, du nombre des fermes, de la superficie affectée à la culture du blé et du nombre de bovins. À la suite de cette étude, nous avons divisé le territoire des trois provinces en quatre sous-régions, axées respectivement sur l'élevage bovin en liberté, la culture du blé, l'exploitation de petites fermes (dont la superficie est inférieure à 500 acres) et l'exploitation agricole mixte (élevage bovin et culture du blé). Nous pouvons ainsi constater que l'Alberta est surtout axée sur l'élevage bovin, que la Saskatchewan est axée principalement sur la culture du blé et que les régions d'exploitation agricole mixte se retrouvent dans le nord. Les régions axées sur l'exploitation de petites fermes sont toutes au sud-est du Manitoba.

Three Hills (Alberta) illustre les caractéristiques de la région axée sur l'élevage bovin en liberté et White City (Saskatchewan), celle de la région axée sur la culture du blé. Aucune région n'a été retenue comme représentative de la sous-région axée sur l'exploitation des petites fermes. Deux localités, Swan River (Manitoba) et Meadow Lake (Saskatchewan), sont de bons exemples de la sous-région axée sur l'exploitation agricole mixte; par souci de voir les provinces représentées à parts égales, nous considérerons Swan River comme zone typique de la sous-région axée sur l'exploitation agricole mixte.

La situation de la Colombie-Britannique est beaucoup plus complexe en raison des limites imposées par la géographie et de la grande variété d'activités économiques qui ont cours dans cette province. La densité de la population semble donc constituer le meilleur facteur d'identification des sous-régions typiques de la Colombie-Britannique. Nous avons ainsi divisé la province en trois régions: une région littorale, une région dont la densité varie de moyenne à faible (intérieur de la province) et une sous-région à forte densité de population (sud-ouest de la province, aux environs de Vancouver). Le nord-est de la province (Peace River - Liard) fait partie de la catégorie "exploitation agricole mixte" des Prairies.

La région de Port Alice et Port Hardy est représentative de la sous-région littorale et celle de Hazelton-Smithers, de la région intérieure. Kelowna, quoique située dans une région de la province autre que la région à forte densité, a été retenue comme zone représentative de cette sous-région. La région de Hudson Hope - Fort St-John est à l'intérieur de la sous-région des Prairies axée sur l'exploitation agricole mixte.

Le tableau n° 24 récapitule les résultats de ces choix, en indiquant la zone et la population de chaque sous-région, ainsi que le pourcentage de la RRE qu'elle représente. Nous avons limité à 18 le nombre des régions typiques, en étudiant un certain nombre de facteurs comme l'utilisation de la terre, la densité de la population et une grande variété d'indices économiques et sociaux. Il reste que nous pouvons toujours nous demander si un petit nombre de localités peut suffire à représenter vraiment la grande diversité des conditions que l'on retrouve dans les régions rurales du Canada. Il est probable que non, mais nous n'en serons jamais sûrs tant que nous n'aurons pas tenté d'analyser les résultats de cette façon de procéder.

Toutefois, l'exercice en valait la peine car il nous a aidés à mieux comprendre les régions rurales. Or ceci constitue une étape indispensable de la planification.

TABLEAU 24

SOUS-RÉGIONS ET ZONES TYPIQUES

Sous-Région	Population			Zone			Zones typiques
	1971	% de la région	% du total	Milles carrés	% de la superficie de la rég.	% de la superf. totale	
Terre-Neuve	269,788	25.6	4.3	10,253	26.8	1.7	Gaultois, South Brook
Île-du-Pr.-Ed.	74,020	7.0	1.2	2,186	5.7	0.4	Wellington
Région littorale (N.-E.)	581,416	55.2	9.3	20,345	53.1	3.4	Mill Village
Région intérieure (N.-E. N.-B.)	128,490	12.2	12.2	5,530	14.4	0.9	Clair
Total	1,053,714	100.0	16.9	38,314	100.0	6.3	
Grand groupement	135,000	9.2	2.2	12,820	18.9	2.1	-
Groupement moyen	522,000	35.6	8.4	14,954	22.1	2.5	Racine
Petit groupement	808,000	55.2	12.9	39,980	59.0	6.6	Rivière-du-Gouffre
Total	1,465,000	100.0	23.5	67,754	100.0	11.2	Saint-Isidore
Grand groupement	295,540	16.1	4.7	82,006	66.1	13.5	White River
Groupement moyen	823,735	44.8	13.2	15,745	12.7	2.6	Loughborough
Petit groupement	718,785	39.1	11.5	26,276	21.2	4.3	Bayham
Total	1,838,060	100.0	29.5	124,027	100.0	20.4	
Élevage de bovins	417,259	33.5	6.7	107,498	36.0	17.7	Three Hills
Culture du blé	403,580	32.4	6.5	94,841	31.8	15.6	White City
Petites fermes	103,470	8.3	1.7	13,860	4.6	2.3	-
Exploitation mixte	320,098	25.7	5.1	82,359	27.6	13.6	Swan River
Total	1,244,407	100.0	19.9	298,558	100.0	49.2	-
Région littorale	163,130	25.5	2.6	7,604	9.7	1.3	Port Alice-Port Hardy
Région intérieure	350,455	54.7	5.6	52,628	67.3	8.7	Cranbrook
Région à forte densité	103,375	16.1	1.7	576	0.7	0.1	Kelowna
Région mixte	23,395	3.7	0.4	17,424	22.3	2.9	Hudson's Hope-Fort St. John
Total	640,355	100.0	10.3	78,232	100.0	12.9	
Total de toutes les régions	6,241,536		100.0	606,885		100.0	

RÉGION DE L'ATLANTIQUE

QUÉBEC

ONTARIO

PRAINES

C.-B.

5.0 Observations de conclusion

Dans le présent rapport, nous avons tenté d'étudier les principales caractéristiques des régions rurales du Canada et de déterminer les principaux facteurs qui ont influencé la pénétration du service téléphonique dans les régions rurales. Certains pourraient croire que le service téléphonique est assuré à presque tous les ménages ruraux, même si la qualité du service qui leur est fourni est légèrement inférieure à celle du service assuré aux ménages urbains; mais il reste que les compagnies de téléphone font face à un dilemme. D'une part, la concentration de plus en plus importante de la population dans les centres urbains permet aux compagnies de réaliser d'importantes économies de masse et de réduire le coût unitaire. D'autre part, le dépeuplement des campagnes au profit des villes fait croître substantiellement le coût des services offerts à la population qui y demeure.

Ces facteurs pourraient avoir des conséquences profondes sur le service téléphonique. Si, par exemple, une société de téléphone dispose d'un montant déterminé pour améliorer ses installations, elle devra déterminer selon les avantages et les inconvénients du projet, si elle assurera le service à un grand nombre d'abonnés urbains ou à un nombre plus restreint d'abonnés ruraux. Or, sur quels éléments la compagnie se fondera-t-elle pour prendre sa décision? Il semble que l'effet cumulatif de l'évolution du caractère social et démographique de la population accentue les différences entre les régions urbaines et les régions rurales, la demande étant de plus en plus concentrée dans les régions urbaines, ce qui rend encore plus ardue la résolution de ce dilemme de base.

Le développement du service téléphonique rural a toujours été étroitement relié aux particularités et aspects dominants de la vie rurale et, même si un bon nombre de ces facteurs ne sont pas quantifiables, nous pouvons affirmer sans crainte d'erreur que le service de l'avenir sera l'aboutissement de l'interaction entre les conditions sociales et économiques, d'une part, et des lignes de conduite adoptées par les gouvernements et les compagnies de téléphone, d'autre part. Il semble donc que l'avenir repose, du moins en partie, sur le choix des compagnies de téléphone, choix comportant des décisions politiques qui joueront en faveur de la distribution ou du refus de leurs services aux localités, aux zones ou aux régions.

Ces questions de politique sous-entendent que les recherches pourraient prendre différentes orientations: quel compromis peut-on accepter de faire entre le

développement du service urbain et le développement du service rural? Les services de télécommunication peuvent-ils servir d'instrument pour combler les disparités sociales et économiques que l'on retrouve entre les régions rurales et les régions urbaines? Dans quelle mesure la technologie des télécommunications peut-elle remplacer les communications face-à-face dans le domaine des affaires, de l'enseignement et de l'hygiène? Quelles seront les répercussions des progrès techniques? Une façon d'étudier ces sujets consiste à créer des "laboratoires" ruraux régionaux de télécommunication dans de petites zones typiques. Ces laboratoires seraient des emplacements permettant de procéder à l'essai de la technologie des télécommunications et à l'évaluation de ses répercussions sociales et économiques.

Nous aimerions enfin mettre le lecteur en garde. Certains estiment que la vie à la campagne est particulière et différente du style de vie que nous retrouvons dans les villes et les métropoles. Pourtant, les progrès techniques les plus courants et les plus emballants, comme la "cité cablée", se réalisent dans les villes. Le noeud de la question est donc d'éviter d'imposer les valeurs urbaines aux localités rurales. Il nous faudra sans doute trouver des solutions qui tiendront compte des valeurs qui ont façonné le développement des petites localités au fil du temps, et qui témoigneront d'un véritable souci de respecter la qualité générale de la vie, en se fondant sur une échelle de valeurs appropriée aux régions rurales.

6.0 Ouvrages de Référence

- (1) Atlantic Region Demographic Study, Government Studies Program, Université de Dalhousie, Décembre 1977.
- (2) Demographic Studies: The Quebec-Ontario Region. Centre de Recherche en aménagement régional, Université de Sherbrooke, Novembre 1977.
- (3) Demographic Studies: The Prairie Region. Office of Industrial Research, Université du Manitoba, juillet 1977.
- (4) Regional Demographic Studies: B.C. Region; Telecommunications Research Group, Université Simon Fraser, juin 1977.
- (5) Rural TV Penetration, Université Simon Fraser, 1978.
- (6) The Definition of Rural; K. Richardson, Programme de télécommunications rurales, février 1978.

- (7) A demographic Overview of Rural Canada;
K. Richardson. Document préparé en vue d'être
présenté à l'occasion du séminaire international sur
les télécommunications rurales, New Delhi,
septembre 1978.
- (8) Socio-Demographic Characteristics of the Population
by Community Size: A Comparative Study. Préparé
par R. D'Costa pour le conseil de l'aménagement
rural du Canada.
- (9) An Overview of Small Communities in Canada;
John S. Kirkland, SCHL, Mai 1976.
- (10) Étude de profil: la composition urbaine et rurale
de la population du Canada. Publication n° 99-702
de Statistique Canada, janvier 1976.
- (11) A Further Look at Nonmetropolitan Population Growth
Since 1970: Calvin L. Beale, Réunion annuelle de la
Rural Sociological Society, New York City, août
1976.
- (12) Socio-Demographic Characteristics of
Non-Participants in Social Surveys; G. Vigderhous,
Nouvelles enquêtes, Publication n° 11-006 de
Statistique Canada.

ANNEXE I

Description de la région rurale à l'étude

La description ci-après de la région rurale à l'étude (RRE) a pour objet la région de distribution continue de la population du Canada. Lors de l'élaboration de cette description, nous n'avons cherché d'aucune façon à séparer les régions urbaines des régions rurales. Quatre régions du Canada, soit la Colombie-Britannique, les Prairies, la région de l'Atlantique, ainsi que le Québec et l'Ontario, seront décrites individuellement des points de vue de l'emplacement des agglomérations, du relief, du sol et du climat. La zone visée se trouve en général dans la partie sud de chaque région, quoique ce ne soit pas tout à fait le cas en Colombie-Britannique et dans la région de l'Atlantique.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Les bandes et les poches de population de la Colombie-Britannique se répartissent selon un schéma d'établissement complexe. Certains établissements longent la côte et d'autres sont installés dans plusieurs vallées et plateaux intérieurs. La province comprend un vaste réseau de chaînes de montagnes qui suivent respectivement l'axe nord-ouest et l'axe sud-est. Le district de Peace River se trouve au nord-est. Cet flot de terre habitée fait partie des plaines intérieures et il en sera question dans le cadre de la description de la région des Prairies.

La chaîne côtière forme la lisière ouest du continent. Les réseaux fluviaux du Skeena et du Fraser traversent cette chaîne de montagne pour former des corridors de peuplement vers l'intérieur. Les fiords qui longent la côte ouest entre ces vallées fluviales constituent des ports naturels bien protégés pour les établissements isolés. Par contraste avec ce littoral abrupt, les bordures est de l'Île de Vancouver et des Îles de la Reine-Charlotte sont formées de plaines littorales étroites, où l'on retrouve des agglomérations aux dimensions et aux activités économiques variables.

Les terres hautes intérieures comprises entre la chaîne côtière, à l'ouest, et les rocheuses, à l'est, forment une série de plateaux, de chaînes de montagnes et de tranchées. Les plateaux du Fraser et du Nechako se situent directement à l'est de la chaîne côtière. Les plateaux du Nechako, dans le centre de la Colombie-Britannique, est un district axé sur l'élevage en liberté et le plateau du Fraser, au sud, comprend des vallées fluviales importantes pour l'agriculture à haut rendement. Au nord et à l'ouest de ces hautes terres

intérieures se trouve une partie non peuplée de la province dont les contours sont irréguliers.

Le district de Kootenay, au sud-est, comprend quatre chaînes de montagnes séparées par trois tranchées importantes. Les principaux réseaux routiers de la région longent ces affaissements pour réunir de petites agglomérations axées sur l'exploitation minière et l'industrie forestière.

L'océan, les montagnes et les vents d'ouest qui balaient cette région se conjuguent pour former un régime climatique varié. Les vents de l'ouest chargés d'humidité font augmenter le niveau des précipitations dans la partie de l'île de Vancouver exposée aux vents ainsi que sur le littoral, le niveau des précipitations atteignant un sommet au cours des mois d'hiver. Par ailleurs, les vallées et la partie des montagnes intérieures qui se trouve à l'abri du vent sont assez arides. Le plateau du Fraser reçoit moins de 20 pouces de précipitation par année. Si l'on avance vers le nord, on constate que les vents d'ouest pénètrent davantage à l'intérieur des terres en raison de l'élévation plus faible de la chaîne côtière, ce qui fait augmenter le niveau des précipitations dans la région du plateau du Nechako.

Les régions du littoral jouissent d'un climat tempéré, la température quotidienne moyenne durant le mois de janvier ne descend pas à moins de 32° F. Lorsqu'on s'éloigne de l'océan et de son influence immédiate, on se rend compte que la température baisse assez nettement au fur et à mesure que la latitude augmente.

Les principaux types de sol que l'on retrouve en Colombie-Britannique sont le podzol dans les régions du littoral, le sol gris forestier dans les régions forestières de l'intérieur et les sols noir et brun foncé, que l'on retrouve dans les vallées sèches de l'intérieur. Les alluvions fertiles des vallées fluviales sont excellentes pour la culture.

RÉGION DES PRAIRIES

C'est dans les Prairies qu'on retrouve la plus grande bande de population continue de toutes les régions du Canada. Cette superficie a à peu près la forme d'un triangle. Elle s'étend au sud, sur une distance de 900 milles le long de la frontière canado-américaine, de l'Ontario jusqu'au pied des Rocheuses à l'ouest. Sa frontière occidentale coïncide presque avec la limite occidentale des terres agricoles des Prairies, excluant ainsi une grande partie de la division de recensement n° 9 de l'Alberta mais s'étendant vers l'ouest jusqu'en Colombie-Britannique en passant par Banff et.

Jasper. Dans la région du mid-ouest de l'Alberta, qui se situe à environ 55° de latitude nord, les avant-monts s'étendent sur une distance de 200 milles vers l'est à partir des montagnes rocheuses pour former un territoire éloigné en forme de péninsule. Si l'on trace une ligne entre le plus haut point du prolongement de ces avant-monts et un point situé à la frontière entre le Manitoba et l'Ontario, à environ 100 milles au nord de la frontière canado-américaine, nous obtenons la limite septentrionale approximative de la distribution continue. Cette frontière septentrionale s'avance au nord de façon à comprendre le district de Peace River, en Alberta et en Colombie-Britannique, et Flin Flon, dans la région du centre ouest du Manitoba.

Flin Flon, situé dans la région du Bouclier canadien, est relié à la région agricole des Prairies par une voie ferrée et la route provinciale. Pour sa part, le district de Peace River se trouve directement au nord des avant-monts de l'Alberta. Cette région fait partie des plaines des Prairies et ses particularités ressemblent à celles d'autres régions agricoles des Prairies.

Les régions physiographiques comprises à l'intérieur des frontières décrites ci-dessus comprennent les grandes plaines, les terres basses de l'intérieur et une petite partie du Bouclier canadien au Manitoba. Les grandes plaines ou les plaines intérieures de l'ouest font partie d'un vaste géosynclinal qui s'étend de la région du Bouclier à l'est (élévation de 750 pieds au-dessus du niveau de la mer) jusqu'au secteur des avant-monts à l'ouest (élévation de 4 000 pieds au-dessus du niveau de la mer). La majeure partie des Prairies est sans relief, mais on y trouve des accidents géographiques dans certains secteurs. La région comprend trois plaines.

La première plaine, située au sud du Manitoba, est un bassin naturel autrefois recouvert par le dépôt glaciaire Agizziz. Le secteur méridional de cette plaine contient une terre noire fertile. Au nord de cette région, entre le lac Manitoba et le lac Winnipeg, le sol perd de sa fertilité en raison du taux excessif de chaux qu'il contient, de son peu de profondeur et des nombreuses saillies rocheuses. Cette plaine est bornée à l'ouest par l'escarpement du Manitoba, à proximité de la frontière entre cette province et la Saskatchewan. La deuxième plaine, qui englobe une grande partie du sud de la Saskatchewan, possède un relief peu accidenté, composé surtout d'argile à blocs ou de moraine de fond et où des lits d'argile ont été formés par des lacs glaciaires. Cette plaine s'étend vers l'ouest jusqu'au Côteau Missouri (Saskatchewan). La troisième plaine, la plus vaste, s'étend vers l'ouest jusqu'aux avant-monts, et son relief est constitué de vallées fluviales très

escarpées et de terres hautes.

Les divers types de sol qu'on trouve dans les plaines des Prairies sont le sol brun, le sol brun foncé et la terre noire. On retrouve les sols brun et brun foncé surtout dans la région où les précipitations sont de moins de 16 pouces par année, soit une zone semi-aride du triangle Palliser, dans le sud de l'Alberta et de la Saskatchewan. À l'extérieur de cette zone, le niveau des précipitations est plus élevé et le sol est noir et riche. La bande de terre noire rétrécit à l'ouest aux environs de Calgary pour s'élargir à la fois au nord, aux environs de Edmonton, et vers l'est, aux environs de Prince-Albert et de Winnipeg. La terre noire est celle terre qui convient le mieux à la culture du blé dans les prairies.

Les conditions climatiques générales qui caractérisent les plaines des Prairies se retrouvent aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la zone semi-aride du sud de l'Alberta et de la Saskatchewan. On constate qu'à l'extérieur de cette zone, le nombre de jours sans gel diminue et que le niveau des précipitations augmente. C'est dans la partie sud du Manitoba que les précipitations atteignent leur niveau maximal.

Le sol du district de Peace River est constitué à la fois de terre noire et d'un sol gris forestier. La saison de croissance des moissons étant un peu plus courte qu'ailleurs dans cette région, est quand même suffisamment longue pour permettre la culture du blé et d'autres céréales.

ONTARIO ET QUÉBEC

Le territoire éloigné de l'Ontario est réparti dans cinq divisions de recensement: Algoma, Cochrane, Kenora, Nipissing et Thunder Bay. Une grande partie de ce territoire éloigné, au nord du cinquante-et-unième parallèle, comprend Kenora, Thunder Bay et Cochrane. La limite septentrionale de la distribution continue longe au nord la voie ferrée des chemins de fer canadiens, qui traverse le nord de l'Ontario entre Kenora à l'ouest et Kapuskasing à l'est. Au sud de cette limite septentrionale, se retrouvent quatre poches de population de territoires éloignés.

On trouve également une région éloignée au nord des trois villes suivantes: Thunder Bay, Sault-Sainte-Marie et Sudbury. Algonquin Park, dans le comté de Nipissing, constitue elle aussi une région non peuplée. Par conséquent, elle n'est pas comprise dans la RRE.

La partie peuplée du Québec se trouve surtout dans les terres qui longent le St-Laurent et au nord de l'Outaouais, à l'est de Rapides-des-Joachims. Tout le territoire du Québec au sud du Saint-Laurent fait partie de la RRE. Une bande étroite de peuplement qui s'étend vers le nord jusqu'au cinquante-deuxième degré de latitude nord, comprend la majeure partie du territoire aménagé le long de la rive nord du Saint-Laurent. Nous retrouvons également une centre de peuplement le long des rives de la rivière Saguenay et dans la région environnante du Lac Saint-Jean. En allant vers l'ouest à partir de la ville de Québec, le territoire aménagé s'élargit pour atteindre un sommet à proximité de Montréal et se prolonge ainsi vers l'ouest sans rétrécir sur une distance de plus de 100 milles le long de la rive nord de l'Outaouais. Cette bande rétrécit en allant vers l'ouest et elle se termine le long de la rivière Outaouais, à environ 100 milles au nord-ouest de Hull.

Certaines parties de la RRE se trouvent en Abitibi et au Témiscamingue. En Abitibi, les agglomérations longent la voie ferrée des chemins de fer nationaux du Canada, qui relie l'Abitibi et le Témiscamingue à Trois-Rivières (division de recensement). Un territoire aménagé d'environ 50 milles s'étend au nord de Rouyn-Noranda et de Val d'Or en Abitibi. Dans la division de recensement du Témiscamingue, le territoire non aménagé est une région éloignée, sauf une partie septentrionale comprise dans le territoire dont Rouyn et Val d'Or font partie, ainsi qu'une autre bande de terre qui s'étend de Fabre jusqu'à la limite sud de la ville de Témiscamingue.

Les régions peuplées de l'Ontario et du Québec se trouvent dans les trois régions physiographiques suivantes: le Bouclier canadien, les terres basses intérieures et la région des Appalaches. La région rocailleuse du Bouclier, qui s'étend dans le nord de l'Ontario et dans la majeure partie du Québec au nord du fleuve Saint-Laurent, possède un climat continental, seules les régions à l'est du Québec jouissant d'un climat légèrement tempéré en raison des influences de l'océan. Les forêts qui recouvrent une bonne partie de la région du Bouclier constituent une ressource importante pour bon nombre de localités. Le Bouclier ne convient pas à l'agriculture, sauf dans la région environnante du Lac Saint-Jean et dans la région argileuse qui entoure le lac Témiscamingue.

La région des Appalaches du sud-ouest du Québec est un territoire modérément montagneux, les montagnes de Gaspé s'élevant jusqu'à 4 000 pieds. Le climat est continental et les étés y sont frais.

Les terres basses du Saint-Laurent, dans le sud de l'Ontario et le long du fleuve Saint-Laurent au Québec, constituent un territoire à forte densité de population où le climat et la topographie conviennent à l'agriculture. Le sud de l'Ontario jouit d'une saison de végétation prolongée, grâce aux courants tempérés des Grands Lacs. La péninsule du Niagara est une des seules régions du pays où peuvent pousser des fruits fragiles qui ne peuvent pas résister aux rigueurs de l'hiver.

RÉGION DE L'ATLANTIQUE

Le peuplement de la région de l'Atlantique est concentré surtout dans les terres basses extérieures et dans les régions littorales. L'ensemble du Labrador constitue un territoire éloigné, tandis que l'île-du-Prince-Édouard fait complètement partie de la région d'intérêt.

La population de Terre-Neuve est concentrée surtout dans les régions littorales et le long des principales routes de transport de la province, la majorité des terres hautes intérieures n'étant pas peuplée. Des poches de peuplement longent la route transcanadienne, à partir du sud-ouest de l'île jusqu'aux côtes orientales de la presqu'île d'Avalon. Plusieurs routes secondaires se détachent de cette grande route principale pour mener aux localités le long des côtes occidentale, septentrionale et orientale. Les agglomérations dispersées le long de la côte méridionale de l'île font partie de la RRE, même si le seul moyen de se rendre dans ces localités est le transport maritime.

L'uniformité du relief de l'île-du-Prince-Édouard se reflète également dans la régularité de la distribution de la population rurale sur l'île. Le climat, le sol et la topographie de cette province contribuent à créer un contexte qui convient à l'agriculture.

Une bonne partie de la population du Nouveau-Brunswick vit le long de la côte septentrionale et orientale de la province. Le peuplement dans les régions intérieures comprend les districts agricoles de plusieurs vallées fluviales dont la plus vaste est la vallée du fleuve Saint-Jean. On retrouve un schéma de peuplement périphérique semblable en Nouvelle-Écosse, dont seulement quelques comtés comptent un taux important d'établissement intérieur. Les terres hautes du centre du Nouveau-Brunswick, le plateau du centre de Terre-Neuve et les terres hautes du centre de la Nouvelle-Écosse ont tous été formés par des coulées de lave en fusion, ce qui constitue un milieu qui se prête mal à l'établissement

d'agglomérations. Les baies et les anses du littoral offrent toutefois d'excellents ports naturels pour les petites flottes de pêche.

Les terres basses du nord de la Nouvelle-Écosse, de l'est du Nouveau-Brunswick et de l'ensemble de l'Île-du-Prince-Édouard font toutes partie du vaste bassin ou géosynclinal du sud-ouest du golfe du Saint-Laurent. La plus grande partie de cette région a été défrichée et cultivée, les meilleurs résultats ayant été obtenus à l'Île-du-Prince-Édouard.

L'influence de l'océan adoucit les températures estivales et hivernales dans les régions situées le long du littoral des Maritimes. De plus, le niveau des précipitations est assez élevé dans ces régions, aucune d'elles ne souffrant de sécheresse. Les secteurs intérieurs de ces provinces ont un climat presque continental: les étés y sont chauds et les hivers rigoureux. Contrairement au littoral de l'ouest dont le climat est tempéré, la région de l'Atlantique est enneigée trois mois et demi par année.

ANNEXE 2

Processus d'urbanisation*

La taille d'une population urbaine est fonction de la capacité de l'agriculture de lui assurer sa subsistance. La plupart des documents historiques nous apprennent qu'autrefois, les surplus de production alimentaire étant très limités, les populations urbaines n'étaient pas très considérables, et se constituaient en général d'administrateurs et d'ouvriers spécialisés. Toutefois, la technique permettant d'accroître de plus en plus la production alimentaire tout en faisant appel à une main-d'oeuvre de plus en plus limitée a amené à la longue un surplus de main-d'oeuvre rurale. Pressés de trouver un emploi, de plus en plus de ruraux ont immigré dans les régions urbaines, où ils se sont rendus compte que leur compétence en agriculture n'avait pas tellement de valeur pour les occupations urbaines qui leur étaient offertes.

De son côté, le style de vie de la population urbaine s'est lui aussi transformé. Les techniques artisanales ont été graduellement remplacées par des procédés normalisés faisant appel aux services d'ouvriers semi-spécialisés ou non spécialisés pour fabriquer des produits en série et en grande quantité. L'agriculture en est venue à dépendre de plus en plus des machines fabriquées par des employés issus de l'effectif agricole. En même temps, chaque émigrant rural désireux de se procurer l'éducation et les services urbains a contribué à accroître cette dépendance vis-à-vis des machines agricoles.

L'une des principales conséquences de ce mouvement a été la transformation des liens existants entre la société urbaine et la société rurale. Alors qu'auparavant, les résidents des régions rurales étaient indépendants de la société urbaine, l'interdépendance entre ces deux sociétés n'a cessé de s'accroître. Les régions urbaines ont besoin des aliments produits par les régions rurales, tandis que les régions rurales ne peuvent pas se passer des machines et des services fournis par la société urbaine.

À l'époque de la Confédération, le Canada était une nation surtout rurale. En 1871 en effet, sa population était rurale dans une proportion d'environ 80 p. 100. En 1921, la population rurale et la population urbaine étaient égales mais, en 1971, la population urbaine atteignait une proportion de près de 80 p. 100 de la population totale.

* Adapté en partie à partir de l'ouvrage de référence n° 10.

Cette transformation qui s'est produite dans l'équilibre de la population par suite de la migration et de la croissance naturelle, a évidemment modifié la texture de la population rurale et celle de la population urbaine. Le groupe de la population rurale le plus susceptible d'émigrer étant celui des jeunes adultes qui est mieux instruit, et surtout les femmes, dont les chances d'emploi dans les régions rurales sont très limitées. Il reste dans les régions rurales une population constituée d'un plus fort pourcentage de jeunes, de personnes âgées et d'hommes. En outre, on y constate une baisse générale du niveau d'éducation et de son corollaire économique, le revenu des ménages.

Le premier résultat de l'adaptation à la vie urbaine est que les enfants deviennent une source de dépenses plutôt qu'une valeur. Tandis qu'en campagne, ils peuvent contribuer aux travaux de la ferme, dans les villes, où la plupart des gens sont salariés, ils constituent des êtres à charge aux besoins desquels il faut pourvoir jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge du travail. Par conséquent, les familles en milieu urbain tendent à être plus petites.

Certains observateurs estiment que le mouvement d'urbanisation qui se manifeste actuellement à l'échelle mondiale ne peut se poursuivre indéfiniment. Certains facteurs réussiront à le freiner, par exemple, l'incapacité du milieu rural à produire les quantités suffisantes d'aliments pour répondre aux besoins de la population, la disparition des sources d'énergie peu coûteuses nécessaires pour subvenir aux besoins créés par le processus d'urbanisation et la technologie agricole et l'impossibilité de créer un nombre suffisant d'emplois en milieu urbain. L'urbanisation rapide qui s'est poursuivie partout dans le monde ces vingt-cinq dernières années a coïncidé avec une époque, que nous ne revivrons sans doute jamais, où l'énergie se vendait à bon marché. Les solutions les plus efficaces qui seront envisagées pour alléger le fardeau des villes pourront bien être celles qui tendront à améliorer les conditions de vie et la productivité du milieu rural.

Cependant, notre tableau doit tenir compte de la situation mondiale actuelle: les taux de croissance démographique diminuent, la productivité de l'agriculture est encore en croissance, certaines régions accusant d'importants excédents et enfin, des recherches sérieuses ont été entreprises afin de trouver de nouvelles sources d'énergie. L'étude de ces facteurs dans le contexte canadien nous laisse prévoir que l'expansion urbaine ne connaîtra pas tellement de changement, du moins dans l'immédiat. Toutefois, on ne peut pas définir aussi clairement ce que seront les conséquences des politiques

adoptées par le gouvernement afin d'améliorer les conditions d'emploi et de vie dans les régions rurales.

Enfin, il faut également tenir compte des préférences des gens en ce qui concerne leur milieu de vie. Certains indices nous laissent croire que bon nombre de gens préféreraient vivre dans des régions rurales. En effet, la désertion spontanée des campagnes au profit des milieux urbains a fait naître des problèmes environnementaux, sociaux et économiques si nouveaux qu'on pourrait bien un jour être témoin d'une migration en sens inverse.

ANNEXE 3

Comptage des localités

Les frontières ne sont pas toujours établies de façon à délimiter des régions dont les localités ont des caractéristiques semblables. Par conséquent, il ne semblerait peut-être pas tout à fait juste d'étudier les régions en se fondant sur les frontières qui délimitent des localités. Il n'est pas rare en effet, que des ménages ayant des caractéristiques semblables du point de vue social et(ou) économique vivent ensemble et forment un groupe dans un secteur bien défini. Ce secteur pourrait posséder un nom et être facilement considéré comme une localité. Une ville peut se composer de plusieurs petites localités qui en forment une grande une fois réunies. On peut donc définir les localités en fonction de certains objectifs bien établis.

L'échelle que l'on adopte peut avoir une importante influence sur la décision que l'on prend en ce qui concerne la définition des localités et leur distribution. Dans l'ensemble, on pourrait considérer le Canada comme une collectivité ou même comme une partie de la collectivité nord américaine. Lorsqu'on étudie une ville particulière, un ensemble constitué de dix ménages pourrait être considéré comme une localité distincte. L'exposé qui suit indique comment les renseignements de Statistique Canada peuvent nous aider à obtenir une idée assez juste du nombre de localités ou de groupements de ménages compris dans une région donnée.

Statistique Canada considère comme agglomérations non constituées la plupart des groupements de ménages qui se retrouvent dans les régions à faible densité. Ces agglomérations n'ont aucune frontière juridique ni officielle et leur population est calculée d'après une évaluation subjective de "tous les ménages résidant dans des logements groupés assez près les uns des autres dans une région connue localement sous un nom précis"(1). Les agglomérations non constituées sont différentes des cités, des villes et des villages constitués, mais elles peuvent quand même faire partie d'autres municipalités.

Par ailleurs, les agglomérations constituées, qu'il s'agisse de cités, de villes ou de villages, peuvent être classées comme localités distinctes, sauf dans les cas où deux ou plusieurs agglomérations sont réunies pour former une grande localité ou agglomération. Statistique Canada classe ces agglomérations en

(1) Source: Bulletin n° 92-771 (SP-1) de Statistique Canada, "population des localités non constituées" (page titre).

deux catégories: les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR). Chaque RMR ou AR comprend deux parties: le noyau central et la banlieue. Le secteur du noyau central est "la zone bâtie en continu comprenant la ville principale et, le cas échéant, la partie urbaine des municipalités environnantes. Pour être considérée comme bâtie en continu, la zone bâtie ne doit pas comprendre des régions non bâties de plus d'un mille"(2). Le secteur du noyau central peut bien représenter une localité, si la population équivaut à la population totale du noyau en question. Une région métropolitaine de recensement est le principal marché du travail d'un noyau urbanisé comptant 100 000 habitants ou plus. Statistique Canada définit une agglomération de recensement comme "une unité géostatistique comprenant un noyau urbanisé qui compte 1 000 habitants ou plus et dont la densité maximale est d'au moins 1 000 habitants au mille carré... Le centre urbain principal et la partie du centre urbain qui y est adjacente doivent faire partie de deux municipalités différentes et constituer une zone bâtie en continu, à au plus un mille l'une de l'autre. La population du centre urbain doit être d'au moins 2 000 habitants" (3).

Le noyau urbain central d'une RMR ou d'une AR constitue une unité d'espace et les limites administratives sont souvent le seul élément qui distingue les municipalités. Il semble donc à propos d'étudier les noyaux urbains centraux comme des localités distinctes.

On peut donc additionner le nombre total des localités non constituées et celui des cités, villes et villages constitués pour obtenir le nombre total approximatif des localités d'une province. Si l'on désire obtenir des calculs plus précis, il faut compter chaque RMR et chaque AR comme une localité distincte. À cette fin, on peut étudier chaque RMR et chaque AR, et faire le compte des cités, des villes et des villages qui en constituent le noyau central.

Le fait de modifier la définition du terme "localité" peut facilement modifier certains aspects apparents ou relatifs entre les diverses provinces. Si le terme "localité" est l'équivalent du terme "municipalité", le Québec compte 1 338 localités rurales et

(2) Source: Publication n° 92-806 de Statistique Canada, "municipalités, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement". (P. VII).

(3) Source: Publication n° 12-540 de Statistique Canada, "dictionnaire des termes du recensement de 1971". (p. 46)

l'Ontario, seulement 554. La municipalité est définie comme "un territoire constitué en corporation et régie par les lois territoriales et provinciales. (Le nom, la constitution et les attributions administratives des municipalités varient d'une province à l'autre.)". (4) Si l'on prend pour point de départ les groupements de ménage, on constate que le Québec compte 1 551 localités rurales, tandis que l'Ontario en compte 1 605. (Ces chiffres datent de 1971; le terme "rural" prend ici la signification qui lui est donnée par le MDC).

Cet exemple indique que les différences que l'on remarque entre les provinces dans le domaine des unités statistiques équivalentes peuvent varier de façon significative. Ces unités statistiques peuvent facilement porter à confusion si l'on n'explique pas suffisamment les différences qui y sont sous-jacentes. Les municipalités varient tellement d'une province à l'autre, qu'il ne faut pas les identifier aux localités, sauf s'il s'agit de cités, de villes ou de villages constitués et séparés géographiquement.

Si nous décidons de calculer le nombre des localités en fonction des groupements de ménages (c'est-à-dire les agglomérations non constituées, les cités, villes et villages constitués et séparés géographiquement, et les noyaux centraux des RMR et des AR), nous aurons fait un effort pour réduire au minimum les sources éventuelles de manque d'uniformité que nous avons constatées dans le cas des municipalités.

Cette brève explication sur le comptage des localités en vue de déterminer les services de télécommunication à assurer, ne convient pas nécessairement à d'autres études pour lesquelles il pourrait être nécessaire de connaître le nombre des "localités". Il faudrait définir avec plus de précision la notion trop vaste de "localité" si l'on veut en faire un terme utile pour désigner des conditions précises.

(4) Même source (p. 51)

ANNEXE 4

Une localité typique des Prairies

La présente annexe donne un bref aperçu de l'aspect d'une localité rurale typique des Prairies canadiennes. Si les détails qu'elle contient sont fictifs, les grandes lignes en sont assez justes. Cette description vise à rétablir l'image plutôt terne qui ressort des statistiques exposées dans la majeure partie du présent rapport, à propos de la vie rurale au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Elle vise également à rappeler au lecteur qu'il importe de mettre en oeuvre des politiques générales dans certaines localités et que, pour élaborer des politiques efficaces, il faut examiner avec soin les besoins et les caractéristiques inhérentes aux cas à l'étude.

Imaginons une ville de 750 habitants située à proximité d'une route à deux voies bien entretenue, à 120 milles de Winnipeg. Cette ville, sise sur la rive sud d'une petite rivière, a été fondée 10 ans avant qu'une voie ferrée la relie à Winnipeg en 1890. La rivière et les puits peu profonds constituent une bonne source d'alimentation en eau pour les résidents de la ville proprement dite et ceux des régions rurales avoisinantes. Au fur et à mesure de l'expansion de la ville, sa population s'est accrue pour atteindre un sommet de près de 900 habitants en 1960; une population équivalente habitait les fermes et les quatre petits villages environnants. Dès les premiers stades de sa fondation, des services municipaux, un bureau de la GRC, un hôpital de vingt lits, une école, un bureau de poste, une gare et trois silos à céréales y avaient été établis.

Au début des années 60, un certain déclin démographique et des mouvements de population ont commencé à se manifester. Le nombre des citadins a maintenant dépassé celui des ruraux et la plupart des nouveaux arrivés sont des agriculteurs à la retraite. Le nombre des fermiers a diminué tout comme celui des enfants et des jeunes adultes dans les villages des environs. L'un de ceux-ci est devenu village fantôme et il n'en reste que le silo à céréales. Les trois autres ne comptent plus qu'un magasin général, un poste de ravitaillement en essence et en combustible pour la ferme, et un silo à céréales.

Cette ville est entourée d'une plaine fertile, propre à la culture d'une grande variété de céréales dont le blé, l'avoine et l'orge. À l'exception de quelques agriculteurs qui s'étaient spécialisés dans l'élevage de bovins de race ou qui exploitaient des fermes laitières à proximité de là, on y comptait peu d'éleveurs de bétail

jusque vers la fin des années 60. À cette époque, un nombre important d'agriculteurs ont entrepris l'exploitation de naissance de génisses et de bovins d'engraissement, et cinq d'entre eux ont atteint une "production" annuelle de 1 000 têtes en 1971. En général, ces agriculteurs spécialisés dans l'élevage cultivaient eux-mêmes les céréales destinées à leur bétail sinon, ils les achetaient dans la région.

Les petites fermes familiales et dispersées, exploitées durant les années de la dépression et pendant la guerre, ont peu à peu cédé le pas à des fermes plus vastes et plus spécialisées, après 1945. La spécialisation des fermes dans la culture de certains genres de céréales ou dans l'élevage a suivi le rythme des prix et de la demande. Deux fermes spécialisées, exploitées depuis le milieu des années 40 et possédées par une compagnie américaine, sont axées respectivement sur l'apiculture et les grains de provende. On y trouve également une entreprise assez nouvelle constituée d'une écurie de juments reproductrices pour la production d'oestrogènes.

La plupart des agriculteurs ont investi un capital important dans l'amélioration de leurs résidences, les instruments agricoles, les véhicules de transport, les aliments pour animaux, les grains de provende, le combustible, les engrais, les assurances, les améliorations foncières, les installations de stockage des céréales, les bâtiments réservés au bétail et l'achat de terres supplémentaires. Il arrive souvent que les décisions en matière d'investissement soient prises après consultation avec les représentants du ministère de l'Agriculture des gouvernements ou auprès du gérant de la banque locale.

Il est évident que la ville a toujours tiré sa subsistance de l'agriculture. Deux entreprises d'instruments aratoires ont leurs magasins dans l'ouest de la ville. Un autre magasin, transformé en station service et casse-croûte, a été déménagé il y a douze ans, au moment où la nouvelle voie de ceinture a été construite.

Au centre-ville on trouve une pharmacie (avec comptoir d'eaux gazeuses), un petit bureau d'assurances, deux cafés, un hôtel récemment rénové et détenteur d'une licence, une blanchisserie automatique, deux magasins d'alimentation, une banque et un magasin d'articles usagés (exploité par un agriculteur à la retraite, qui vend des antiquités, des objets de collection et des meubles usagés). Des bâtiments qui abritaient autrefois une étude et un magasin de vêtements ainsi que deux vieilles maisons ont été achetés par le conseil municipal, qui les a démolis pour convertir le lot en petit parc

et un terrain de jeux, en 1967. Le vieux centre communautaire existe toujours, mais il n'a pas été utilisé depuis la construction du nouveau centre récréatif et du centre de curling en 1971.

La gare des chemins de fer a fermé ses portes en 1968, année où le service de passagers et de transport de marchandises a été interrompu. Un autre hôtel a été détruit par le feu en 1952. L'ancien centre de curling est maintenant utilisé une fois par année par la société d'agriculture, à l'occasion de son exposition et de sa journée sportive, en juillet. Le conseil municipal s'inquiète de plus en plus du fait que la population se désintéresse de l'exposition, ce qui s'explique en partie du fait que de plus en plus d'activités du "genre rodéo" sont présentées dans une plus grande ville à 60 milles de là. Les courses sous-harnais et le concours hippique annuel ont pris fin au milieu des années 50, car, d'après les responsables, "les gens n'étaient pas intéressés".

Pendant les premières années de fondation, les écoles ont été construites en fonction des besoins. Chacune d'elles était constituée d'une pièce unique, sauf l'école principale de la ville qui en comptait deux. Cette dernière a été remplacée en 1927 par une école de quatre pièces, qui recevaient les élèves de la première à la onzième année. Les deux pièces réservées aux étudiants du secondaire accueillait des élèves de toutes les localités. Les élèves des régions rurales, qui ne suivaient pas les cours de dixième et de onzième années par correspondance à l'école de leur localité, étaient souvent pensionnaires à la ville. Aucune nouvelle école rurale n'a été construite après 1952, mais toutes celles qui étaient déjà construites ont été utilisées jusqu'en 1969. En raison de l'augmentation de la population étudiante durant les années 50 et 60, et de l'élévation de l'âge limite de la fréquentation scolaire, les installations d'enseignement de la ville ont été agrandies, ce qui a permis de dispenser les cours de la douzième année et plusieurs autres cours facultatifs ne conduisant pas à un diplôme. En 1969, toutes les divisions scolaires de la municipalité ont été fusionnées en une division scolaire unique et toutes les écoles rurales ont été fermées. Les bureaux de la commission scolaire et celui du surintendant des écoles (engagé en 1969) ont été installés dans une plus petite ville à 30 milles de là.

Le personnel de l'hôpital de 20 lits se compose de médecins à temps partiel, de six infirmières et de cinq employés d'entretien. Le bureau du médecin se trouve dans la clinique d'une ville plus importante à soixante milles. En cas d'urgence, les malades doivent être amenés à Winnipeg par un service d'ambulance qui dessert les environs de la ville précitée.

Les fidèles des deux églises sont desservis par des ministres du culte qui leur sont affectés à temps partiel: les premiers par un ministre du culte qui demeure dans la ville et dessert deux autres églises, et les autres par des desservants venant de Winnipeg. En plus de la célébration des mariages et des funérailles, ces ministres assurent le service dominical de façon assez régulière, sauf durant l'été. Une église patronne une école d'enseignement bilingue et un camp d'été pour enfants au mois de juillet.

Le journal local a cessé de publier en 1968. Les nouvelles de la région sont maintenant diffusées dans une colonne hebdomadaire du journal de la ville la plus importante des environs. Cette colonne est rédigée par la maîtresse de poste. La plupart des habitants reçoivent un des journaux de Winnipeg, au moins le numéro du samedi sinon le quotidien.

Au nombre des organismes et services du gouvernement provincial installés dans la ville on compte une résidence de douze logements pour personnes âgées, le personnel qui y travaille, une infirmière en hygiène publique employée à temps plein et son adjoint, un bureau secondaire du ministère des Transports, le bureau du ministère du Tourisme et des Loisirs, ainsi qu'un bureau d'assurances autopac. La rumeur veut que le ministère de l'Agriculture, dont un bureau dessert la ville principale à soixante milles, ouvre un bureau dans cette ville également.

Sauf quelques employés du gouvernement, quelques enseignants, quelques infirmières, l'agent des silos et le nouveau gérant de banque, aucun nouveau venu n'a trouvé d'emploi dans la localité depuis plusieurs années. Les postes vacants sont souvent comblés par des ménagères de la région. L'agriculture est mécanisée au point que les fermiers n'ont pas besoin de faire appel à des employés réguliers. Quelques agriculteurs indiquent qu'ils ont besoin d'une aide saisonnière, mais ils ajoutent qu'ils ne peuvent ni trouver de gens compétents ni se permettre de payer les salaires exigés.

Nous pouvons donner un certain nombre de détails sur les résidents de cette localité. Un bon nombre d'entre eux ont connu des difficultés lors de l'aménagement du sol en vue de la production. Ils ont tiré profit des nouvelles techniques, financé leurs écoles, pris part à la vie politique et commerciale, payé des impôts et ils ont eu un style de vie que l'on pourrait qualifier de "progressiste". Au fil des années, ils n'ont pas contesté l'exode des jeunes vers la ville, car ils considèrent que les jeunes désirent ainsi "vivre une vie meilleure". Ils encouragent leur collectivité locale, utilisent les services qu'ils y trouvent et se

sentent libre d'en émerger. Les communications sont bonnes. Ils bénéficient de tous les avantages des médias et du service téléphonique, même si un bon nombre de résidents des régions rurales partagent des lignes avec plusieurs co-abonnés, et ils peuvent se déplacer facilement pour des motifs d'affaires, de loisirs, de culture et d'agrément. Il n'est pas rare qu'ils se rendent à Winnipeg pour faire des achats ou pour d'autres raisons.

Les "vieux de la vieille" de la région, qui ont pris leur retraite et peuvent encore se déplacer, ressassent leurs souvenirs au magasin d'échange, dans d'autres endroits publics et à la maison. Ils trouvent que la ville est un excellent milieu de vie et ils s'étonnent de la facilité avec laquelle les jeunes peuvent folâtrer sans nuire à leur travail.

Bon nombre de gens considèrent cette ville comme un endroit agréable à visiter, particulièrement pour s'y adonner à des activités comme la chasse au canard, la motoneige, le camping, la foire agricole, le tournoi occasionnel de curling, les mariages locaux, les festivités du Nouvel An au nouveau centre récréatif, ou un séjour calme à la campagne. Les visiteurs sont prodigues d'éloges pour la beauté paisible du paysage, l'amélioration des routes, l'ambiance chaleureuse et d'autres attraits agréables de la vie en milieu rural ou dans une petite ville.

